



été 2023

# JOURNAL DES LIBERTÉS

*Florin Aftalion* : l'économiste, le libéral, l'ami

Américains et *Européens* doivent défendre l'ordre  
*libéral* international

Pour réformer les *institutions* il faut une *stratégie*

Des origines de l'identification *biométrique*

Les *crises* et les *vertus* de la nécessité

Les « *gènes invisibles* » de la *démocratie*

[journaldeslibertes.fr](http://journaldeslibertes.fr)



**Directeur de la publication :** Pierre Garello

**Comité de rédaction :**

Jean-Philippe DELSOL  
François FACCHINI  
Jean-Philippe FELDMAN  
Jacques GARELLO  
Guido HULSMANN  
Alain LAURENT

Nicolas LECAUSSIN  
Bertrand LEMENNICIER †  
Henri LEPAGE  
Philippe NEMO  
Pascal SALIN  
Patrick SIMON

**Conseil d'orientation :**

Thierry AFSCHRIFT  
Florin AFTALION †  
Fred AFTALION †  
Axel ARNOUX  
Olivier BABEAU  
Francis BALLE  
Eudes BAUFRETON  
Pierre BENTATA  
Pierre BESSARD  
Jacques BICHOT  
Bertrand BLANCHETON  
Baudouin BOUCKAERT  
Yves BOURDILLON  
Gérard BRAMOULLÉ  
Patrick de CASANOVE  
Jean-Pierre CHAMOUX  
Jean Pierre CENTI  
Enrico COLOMBATTO  
Brice COUTURIER  
Victoria CURZON-PRICE  
Chantal DELSOL  
Nouh EL HARMOUZI  
Hicham EL MOUSSAOUI  
Lars FELD  
Renaud FILLIEULE  
André FOURCANS  
Georges GALLAIS-HAMONNO †  
Antoine GENTIER  
Pierre GREGORY  
David HART  
Christine HENDERSON

Yvon JACOB  
Nathalie JANSON  
Jean Michel JOSSELIN  
Michel KELLY GAGNON  
Mamadou KOULIBALY  
Jean Dominique LAFAY  
Georges LANE †  
Sébastien LAYE  
Jean-Didier LECAILLON  
Carlo LOTTIERI  
Emmanuel MARTIN  
Alain MATHIEU  
Eduardo MAYORA  
Guy MILLIERE  
Philippe NATAF  
Jean-Yves NAUDET  
Radu NECHITA  
Jean Baptiste NOE  
Hervé NOVELLI  
Angelo PETRONI  
Daniel PILISI †  
Benoît RITTAUD  
Yvon ROCABOY  
Serge SCHWEITZER  
Philippe SIMONNOT  
Philippe STOFFEL-MUNCK  
Benoîte TAFFIN  
Nikolai WENZEL  
Alain WOLFELSPERGER  
Bernard ZIMMERN †



# Journal des libertés

© 2023, ALEPS et IREF  
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

**ISSN : 2609-9969 (imprimé)**  
**ISSN : 2804-8733 (en ligne)**



[www.journaldeslibertes.fr](http://www.journaldeslibertes.fr)

## **Conception graphique**

**Whims Media**

Republicii 202

105700 Comarnic

Prahova, Roumanie

[www.whimsmedia.com](http://www.whimsmedia.com)

## **Equipe technique**

Christian NĂSULEA

Diana NĂSULEA

Beatrice CREȚU

Dragoș BECHERU

Constantin POPA



# Sommaire

## Avant-propos

- 5 Chercheurs de vérité  
(en toute humilité) *Pierre Garelo*

## Actualité

- 9 Florin Aftalion :  
l'économiste, le libéral, l'ami *Jacques Garelo*
- 15 Les politiques erronées  
qui renchérissent la vie *Radu Nechita*  
Le cas de la Roumanie *Christian Năsulea*  
*Diana-Florentina Năsulea*
- 37 Pour réformer les institutions il faut une  
stratégie : le cas de la Rule of Law en Ukraine *Vladimir Dubrovsky*
- 51 Américains et Européens doivent défendre  
l'ordre libéral international *Matthieu Creson*

## Les fondements

- 57 Des origines de l'identification biométrique à  
l'intelligence artificielle – la biométrie comme  
catalyseur des tensions entre sécurité et liberté *Gérard Dubey*
- 75 Les crises et les vertus de la nécessité *Jean-Philippe Delsol*

## Essais critiques

- 85 Les « gènes invisibles » de la démocratie *Philippe Nemo*
- 97 Le libéralisme bien tempéré de Francis Fukuyama *Matthieu Creson*
- 105 La dette publique  
Ses mécanismes, ses enjeux, ses controverses  
*François Facchini*  
*de Bernard Blancheton*
- 117 Le libéralisme :  
autopsie d'une incompréhension  
*François Facchini*  
*de Serge Schweitzer*

[Continuer](#) ➔



## Notes de lecture

- 131 Le Voyage de l'Humanité *Laurent Carnis*  
aux origines de la richesse et des inégalités  
*de Oded Galor*
- 139 Poutine *Jean-Philippe Delsol*  
ou l'obsession de la puissance  
*de Françoise Thom*



# Avant-propos

## Chercheurs de vérité (en toute humilité)

*par*

*Pierre Garello*

Notre Revue entre dans sa sixième année et nous pouvons nous réjouir de la bonne santé de cette plateforme où les idées libérales peuvent être présentées, explorées et discutées. Malheureusement, depuis le début de cette aventure intellectuelle et humaine, nous avons dû déplorer le départ de quelques-uns de nos plus fidèles coéquipiers. C'est ainsi que, dans les pages de ce numéro, Jacques Garello rend hommage à l'œuvre et à la vie de Florin Aftalion qui nous a quittés il y a quelques jours à peine.

En retraçant le parcours riche de notre ami économiste, un trait de caractère a retenu particulièrement l'attention de Jacques Garello : Florin était « un chercheur de vérité ». Chercher la vérité doit, bien entendu, être la motivation première du scientifique – comme de tout individu qui se respecte. Mais l'on ne peut mener à bien cette quête sans cultiver certaines vertus au premier rang desquelles se trouve l'humilité. Plusieurs articles dans ce numéro nous rappellent, chacun à sa manière, cette nécessité.



On peut, par exemple, s'accorder sur les mérites d'un état de droit. La *Rule of Law* – ainsi que disent les anglosaxons – est sans doute un pilier fondamental de toute société civilisée. Mais ce savoir est insuffisant car, ainsi que l'explique Vladimir Dobrovsky dans son article sur l'Ukraine, le Droit ne se proclame pas, il vit sa propre vie. Alors pour mettre fin à la corruption et « faire régner » l'état de droit, il ne suffira pas de voter des lois anti-corruption ; il faudra aussi, humblement, étudier la situation dans laquelle se trouve le pays ou la région, afin de donner toutes ses chances à une évolution vers l'état de droit.

De même nous savons combien liberté et sécurité sont deux aspirations naturelles des êtres humains. Mais ce savoir, une fois encore, est insuffisant car, dans la pratique, on aura vite fait de sacrifier l'une pour l'autre. Gérard Dubey nous en donne une splendide illustration à travers la problématique très actuelle de l'identification biométrique qui, dans notre monde digitalisé, est censé protéger nos libertés mais qui pourrait aussi s'avérer leur pire ennemi. Ce qui le conduit à nous mettre en garde contre « la tentation d'une technique, ou plutôt d'un fonctionnement automatique, qui nous dispenserait d'avoir à faire des choix, à délibérer, à penser, bref qui nous débarrasserait du fardeau d'être libre ».

Une troisième illustration de la nécessité de rester humble dans notre recherche de la vérité nous est offerte par Philippe Nemo dans son introduction à l'ouvrage du philosophe italien Enzo Di Nuoscio. L'humilité en l'occurrence consiste à ne pas négliger l'apport essentiel des humanités : philosophie, philologie, histoire, économie, sciences sociales, arts et littérature. Négliger cet apport appauvrit considérablement notre compréhension du monde, nous pousse à élaborer des théories « simplistes » sur le fonctionnement de nos sociétés et, *in fine*, nous expose inmanquablement à des frustrations, voire à des catastrophes. Si l'on sait, à l'opposé, humblement puiser dans les immenses ressources que renferment les humanités, on saura éviter de tomber dans le piège résultant de ce que Di Nuoscio appelle « le paradoxe des attentes » et que Nemo présente ainsi : « La société démocratique libérale suscite, par ses succès mêmes, toujours plus d'attentes et d'espérances qu'elle n'en peut satisfaire ; plus elle tient ses



promesses, plus, donc, elle en génère d'autres qu'elle ne peut réaliser dans l'immédiat. Mais si, pour surmonter cette frustration, on met en cause la démocratie libérale elle-même, on sera bientôt privé des moyens de conserver ce qu'on croyait avoir définitivement acquis ».

Nous sommes donc reconnaissants à Florin Aftalion parce qu'il a contribué à tracer la route de cette recherche humble de la vérité – route que parcourent à présent celles et ceux qui contribuent à cette Revue. Mais il y a une autre chose que nous avons apprise à son contact et pour laquelle nous lui sommes également reconnaissant, c'est que cette humilité ne se traduit pas par un manque d'assurance. Car être humble ne signifie pas que l'on doit douter de tout, sinon l'humilité serait irréconciliable avec une démarche scientifique, ou plus généralement avec l'usage de la raison. Être humble c'est plutôt rester conscient des limites de son savoir. C'est aussi une certaine attitude d'ouverture, de respect pour ceux qui, honnêtement et à leur façon, sont aussi des chercheurs de vérité. En agissant de la sorte, en continuant à chercher la vérité et en se gardant de toute arrogance, nous n'affaiblirons donc pas notre discours, bien au contraire, nous le rendrons plus fort et plus convaincant.





## Florin Aftalion : l'économiste, le libéral, l'ami

*par*

*Jacques Garelo*



**Jacques Garelo** est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre*, hebdomadaire. Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé plus d'une trentaine d'éditions de l'Université d'été de la Nouvelle Économie à Aix-en-Provence.



Il est facile de trouver le fil directeur de la vie et de l'œuvre de notre ami Florin : c'est la recherche de la liberté, la recherche de la vérité, la recherche de la charité.

La recherche de la liberté : Sa vie a commencé à Bucarest, mais quand il a douze ans sa famille va quitter la Roumanie parce que le Parti Communiste a pris le pouvoir en 1945 et la perspective d'un nouveau pogrom pousse les Juifs à s'exiler en Israël (Palestine à l'époque) et en France. Florin et sa famille sont des réfugiés politiques. Les premières années à Paris sont celles des études à l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs. La liberté : le jeune ingénieur et le jeune étudiant et docteur ès Sciences Physiques de Paris croit la trouver dans le socialisme français de l'époque, le Parti socialiste unifié qui rejette le communisme pour prôner l'autogestion. Le caractère de Florin le pousse toujours à militer, à s'engager. Cependant, après un passage très réussi dans les Universités américaines à partir de 1970 (New York University puis Northwestern à Chicago où il obtient son Ph.D. en Finance) sa liaison avec le socialisme va s'émousser et il est prêt pour participer à la grande aventure libérale de l'époque : les Nouveaux Economistes.

En 1977 se crée ce groupe d'économistes hostiles au socialo-communisme. Nous avions le vent en poupe depuis qu'existait le programme commun de la gauche, mais aussi parce que Thatcher et Reagan mondialisaient le libéralisme. Mais au départ je suis un peu inquiet d'avoir au moins deux équipiers connus pour avoir été « de gauche » quelques années plus tôt. Le premier était Florin, membre, nous l'avons vu, du PSU fondé par Michel Rocard, le deuxième était Jean-Jacques Rosa, jadis secrétaire du club Jean Moulin, club de réflexion socialiste. Mais après leur passage aux Etats-Unis, Florin et Jean-Jacques se rejoignent pour écrire *L'économique retrouvée*<sup>1</sup>, ils étaient devenus libéraux et participaient dès 1976 à plusieurs rencontres d'économistes acquis à la Nouvelle Economie. Mais craintes étaient donc injustifiées : ils étaient devenus libéraux. Cela m'a appris quelque chose : l'important n'est pas d'être de gauche ou de droite, l'important est de rejeter le

---

<sup>1</sup> *L'économique retrouvée – Vieilles critiques et nouvelles analyses*, sous la direction de Florin Aftalion et Jean-Jacques Rosa, Economica (1977).



collectivisme socialiste et de rechercher la vérité. Et c'est bien le danger d'une victoire du programme socialo-communiste qui explique notre rencontre. On dira très vite que le « noyau dur » des Nouveaux Economistes était composé de Florin Aftalion, Henri Lepage, Pascal Salin... et votre serviteur.

La recherche de la vérité est la base de tout homme de science, et Florin ne cessera de soutenir qu'il n'y a aucune vérité scientifique dans le socialisme. C'est en 1978 que s'ouvre l'Université d'Eté de la Nouvelle Economie à Aix en Provence qui connaîtra cette année sa 37<sup>ème</sup> édition. Florin donnera la première leçon sur le thème de « la méthode de la science économique ». Mais c'est aussi en 1978 que Florin va publier *Socialisme et Economie* (Presses Universitaires de France, 1978), dont la couverture est précisément la tête de Karl Marx. Florin se paye sa tête et accumule tous les arguments qui peuvent convaincre que le socialisme n'a aucun rapport avec la science économique. Il renoue ainsi avec Frédéric Bastiat, que Florin va découvrir au contact de notre groupe et de l'ALEPS, dont Florin est administrateur : Bastiat et le *Journal des économistes* témoignaient que les socialistes ne pouvaient pas être des économistes.

D'ailleurs Florin réunira une série de textes de Bastiat qu'il publie dans la collection « Libre Echange » qui lui a été confiée (avec Georges Gallais-Hamonno) par les Presses Universitaires de France<sup>2</sup>. L'impact de cette collection sera considérable, on va en effet y éditer les œuvres de Hayek, de Nozick, mais aussi des « petits Français ». Ainsi la doctrine libérale sera-t-elle enfin connue dans ce pays socialiste, étatiste et jacobin depuis des siècles. Et pendant quelque cinquante ans, j'ai pu travailler avec Florin, et le mieux connaître, donc le mieux apprécier.

Florin a été un économiste, et je dirai mieux : un bon économiste.

Certes je ne suis pas expert en finances, et je ne pourrai rien dire de ses enseignements à l'ESSEC. Mais en compagnie de ses collègues Fred Jenny, André Fourçans et André Paul Weber (tous trois Nouveaux

---

<sup>2</sup> Frédéric Bastiat, *Œuvres économiques*, Textes présentés par Florin Aftalion, Collection Libre-Echange, PUF (1983).



Economistes) l'ESSEC va se hisser au sommet des écoles de Sciences Economiques et Financières, Florin devient aussi monétariste il écrit avec Patrice Poncet, un « Que sais-je ? » sur le monétarisme<sup>3</sup>.

Très vite Florin va devenir un bon économiste. Hayek disait en effet « un économiste qui n'est qu'un économiste n'est pas un bon économiste ». Suivant les préceptes d'Hayek, auquel il a également consacré un article en 1983<sup>4</sup>, il démontre qu'il est aussi un historien avec la publication en 1987 de *L'Economie de la Révolution française* (Pluriel, 1987 suivie d'une édition revue et augmentée aux Belles Lettres en 2007). Nous sommes à la veille du bicentenaire de ladite Révolution, et Florin, comme bien d'autres historiens et philosophes, dit toute la vérité sur ce qui s'est passé dès le début du règne de Louis XVI, héritier d'une dette publique énorme contractée par le roi Soleil et alourdie pendant la longue et inconsciente Régence. Ceux qui aujourd'hui soutiennent que la dette publique est sans importance puisqu'on peut l'annuler sans dommage pourraient relire l'histoire à la lumière du livre de Florin, ils apprendraient que les Necker sont toujours à l'œuvre et que l'affaire se termine par une révolution, à un prix humain et financier dramatique.

C'est pour éviter une révolution annoncée par le programme commun de la gauche que Florin, en tête des Nouveaux Economistes, a participé en 1986 au succès des rares politiciens libéraux de l'époque : Madelin, Novelli, Million, Longuet, la « bande à Léo ». Nous sommes devenus des familiers de Raymond Barre en 1978, nous nous sommes mobilisés et nous avons amené à l'Assemblée et aux ministères quelques belles personnalités libérales. Malheureusement le Premier Ministre Chirac entre 1986 et 1988 a dilapidé ce crédit libéral, et nous voilà dans l'opposition. Nous sommes même en opposition avec nos anciens amis puisque nous faisons campagne en 1992 contre le traité de Maastricht alors que les élus libéraux (dont Madelin) soutiennent le traité. Au

---

<sup>3</sup> Florin Aftalion et Patrice Poncet, *Le monétarisme*, Coll. « Que sais-je ? » PUF (1984). Suivrons d'autres *Que sais-je ?* sur les taux d'intérêt, le taux de change, la théorie moderne du portefeuille ou encore le MATIF.

<sup>4</sup> Florin Aftalion, « La théorie sociale de F.A. Hayek », *Commentaire*, 1983/4, Numéro 22, pages 337-344.



passage Florin rappelle les positions libérales sur l'Europe en contribuant à l'ouvrage collectif *l'Europe déraisonnable* (Valmonde, 1992)<sup>5</sup>.

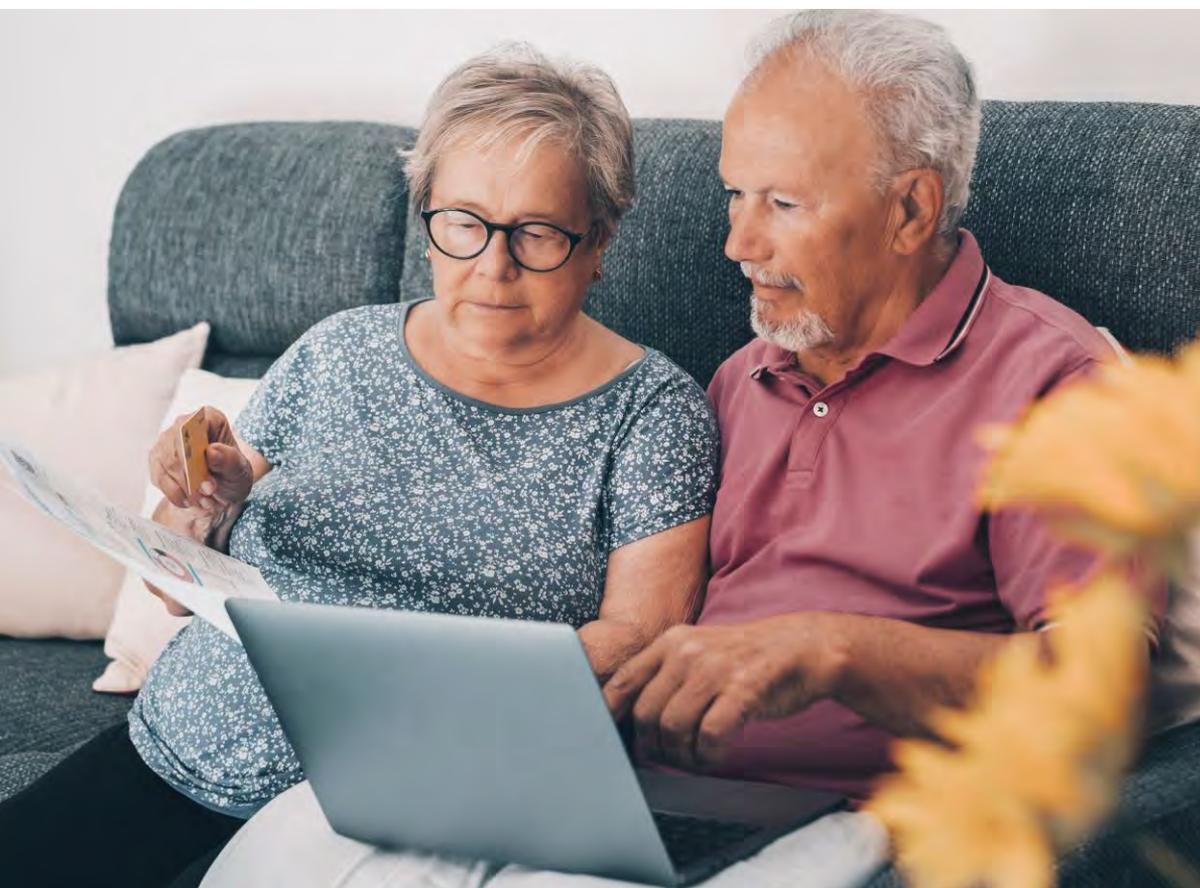
Après l'économiste, le nouvel économiste et le très bon économiste, je voudrais maintenant évoquer l'homme et ses convictions. Florin a toujours été un homme de sincérité et de sensibilité, je dirai un homme de charité, au sens de l'amour des autres. Cela se sentait dès le premier contact, il n'est pas surprenant que nous ayons été en liens d'amitié pendant près de cinquante ans. Mais cela s'est vu d'abord à travers ses engagements successifs : il n'a jamais cherché le pouvoir ni même la renommée, même s'il a été honoré par plusieurs prix (comme celui du livre libéral) et par plusieurs distinctions privées. Il a cherché la vérité, et il est toujours resté fidèle à ce qu'il ressentait, à ce qu'il apprenait au fil de sa vie. Je voudrais insister sur un point fondamental : il a toujours été fidèle non seulement à sa religion, mais aux valeurs morales qui allaient avec son judaïsme. Ce n'est pas le seul fait qu'il ait enseigné à l'Université de Tel Aviv, c'est aussi ce qu'il a écrit et commenté à propos des Rosenberg<sup>6</sup>. Il a eu le courage de dire que le fait que les Rosenberg étaient juifs ne les excusait pas d'avoir été d'authentiques espions pour le compte des soviétiques. Comment des Juifs pouvaient-ils travailler pour les communistes artisans de la shoah ? se demandait-il. Il est certain que ses racines et sa foi lui a inspiré la charité, c'est-à-dire l'amour des autres, et lui ont permis de sauvegarder l'espérance dans les moments difficiles que nous réservent la vie et la maladie, moments qu'il a d'autant plus ressentis que sa sensibilité était extrême. Il a trouvé son bonheur épanoui et serein aux côtés de son épouse Sandra et de sa fille Sarah. Que Dieu l'accueille en sa maison, les prières de bien de ses amis l'accompagneront.

---

<sup>5</sup> Voir aussi sa contribution à l'ouvrage collectif, *L'Euro de tous les risques*, François Xavier de Guilbert, 1998.

<sup>6</sup> Florin Aftalion, *La Trahison des Rosenberg*, Jean-Claude Lattès (2003).





# Les politiques erronées qui renchérissent la vie – Le cas de la Roumanie

*par*

*Radu Nechita, Christian Năsulea et Diana-Florentina Năsulea*



**Radu Nechita** enseigne la microéconomie, la mondialisation, le développement et l'intégration économique européenne à l'Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca, Roumanie dans le Département d'études européennes.



**Christian Năsulea** enseigne l'économie au Département des relations internationales et de l'histoire universelle de la Faculté d'histoire de l'Université de Bucarest. Il est directeur exécutif de l'Institute for Economic Studies – Europe.



**Diana Florentina Năsulea** est doctorante au Département d'économie et de politiques économiques de l'Université d'études économiques de Bucarest. Elle est responsable des programmes de l'Institute for Economic Studies – Europe.

La principale cause de la hausse des prix est l'augmentation de la masse monétaire par le système monétaire-bancaire. La hausse peut être amplifiée par des catastrophes naturelles ou politiques, y compris des mesures inappropriées prises par le gouvernement : augmentation des dépenses publiques, des impôts et des taxes, réglementations qui rendent la production plus difficile et/ou réduisent la concurrence entre producteurs.

Cette constatation, ou devrions-nous dire, cette logique, n'est pas valable que pour la France ; elle est universelle. Nous proposons ici d'en détailler ses manifestations dans notre pays, la Roumanie.



## 1. Introduction

Les économistes distinguent les causes monétaires de l'inflation (augmentation de la masse monétaire par la Banque centrale, en association avec les banques commerciales) et les causes non monétaires.

L'expansion monétaire provoquée par les banques centrales se manifeste, avec un certain décalage dans le temps (généralement entre un an et demi et deux ans), par une hausse des prix des biens : davantage de *lei*<sup>1</sup> courent après la même quantité de biens.

Cette augmentation des prix se produit à un rythme différent d'un produit à l'autre, étant influencée par une multitude de facteurs : l'intensité de la concurrence entre les producteurs, les possibilités d'augmenter la production, de substituer certains biens à d'autres, etc.

L'un des facteurs influençant les prix est l'intervention de l'État par le biais de taxes, de subventions et de réglementations.

Une erreur fréquente commise par nos gouvernements consiste à tenter de combattre les hausses de prix en les bloquant (ou les plafonnant). Des mesures de ce type ont toujours et partout eu les mêmes effets : la « disparition » des produits du marché ou un rationnement, ou encore l'apparition du marché noir, de la corruption, le tout sur fond de réduction encore plus prononcée de l'approvisionnement en biens désirés.

En bref, peu importe la gravité des déséquilibres sur un marché, les contrôles gouvernementaux des prix ne feront qu'aggraver la situation à long terme.

Dans ce qui suit, nous recensons les principales politiques mises en œuvre en Roumanie qui ont entraîné des hausses de prix plus rapides pour certains produits que pour d'autres. L'attention que nous portons à ces politiques ne doit cependant pas être interprétée comme une

---

<sup>1</sup> *Lei*, pluriel de *leu*, nom de la monnaie roumaine qui signifie lion.



ignorance ou une minimisation de la responsabilité des autorités politico-monétaires dans l'augmentation généralisée des prix.

## **2. Analyse globale**

Entre avril 2020 et avril 2022, période associée à l'introduction de mesures pour combattre les effets du COVID et les effets post-COVID, l'indice total des prix à la consommation (IPC) a augmenté en Roumanie de 17,45 %. L'IPC des produits alimentaires a augmenté de 14,40 %. L'IPC non alimentaire a enregistré une croissance rapide de 22,41% sur l'ensemble de la période. En revanche, l'IPC des services a connu un taux de croissance de 9,91 %, plus lent que tous les autres.

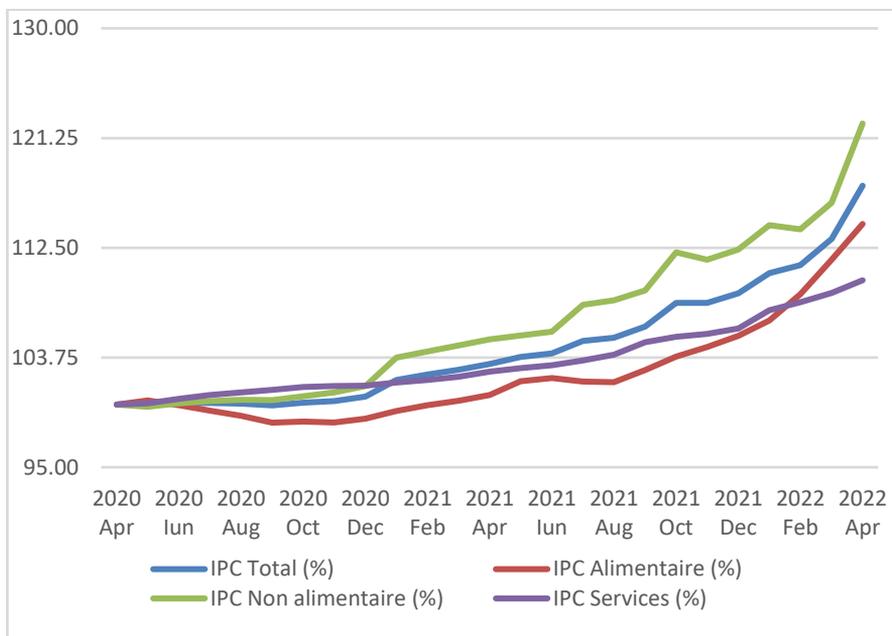
Ces chiffres – cumulés sur deux ans – sont comparables à ceux constatés sur les derniers douze mois. Sur la période janvier 2022 – janvier 2023, les prix à la consommation ont augmenté de 15,02% en général. Pour les biens alimentaires, qui représentent 32,26% du budget moyen, cette hausse a été de 22,47%. Les biens non-alimentaires et les services ont enregistré des hausses plus modérées mais significatives : 11,88% et, respectivement, 10,27%<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Sources : <https://bit.ly/46lCmUT>. Pour les indices des prix de la production industrielle : <https://bit.ly/46mOWDG>. Pour l'évolution du coût salarial : <https://bit.ly/3XnWckJ>. Prévisions : <https://bit.ly/3CKtcUx> Tendances 2022 par rapport à 2021 : <https://bit.ly/3XpNXhR> (Nouvelles commandes dans l'industrie manufacturière).



## L'évolution du niveau général des prix des biens de consommation, avril 2020-2022



Source : INS (2022). Indice mensuel des prix à la consommation.

Un examen plus approfondi des hausses de prix sur une période de 12 mois, en ventilant l'économie par secteur, révèle que certains, comme le logement et l'énergie, sont durement touchés, tandis que d'autres, comme les communications, ont connu des augmentations beaucoup moins fortes.

Pour la période la plus récente, nous avons utilisé les dernières données publiées par l'Institut National de Statistique (INS). Pour les interpréter correctement, les deux points suivants doivent être gardés à l'esprit :

- Lorsque des données sont disponibles auprès d'autres sources pour mars et avril 2023, elles signalent des augmentations de prix beaucoup plus importantes. Lorsque les données seront enfin publiées par l'Institut national des statistiques, nous verrons donc très probablement des augmentations significatives dans tous les domaines.



- L'augmentation du coût des transports est corrélée à l'augmentation générale des coûts de l'énergie. A en juger par la plus forte augmentation du coût du carburant, on peut s'attendre à une forte augmentation du coût des transports en général. Étant donné que le transport joue un rôle important dans le coût de tous les autres biens, il est raisonnable de s'attendre à de fortes augmentations de prix pour les autres produits.

### Détail des variations de prix janvier 2021-2023

Secteur	Variation des prix Janv. 2021 – Janv. 2022	Variation des prix Janv. 2022 – Janv. 2023
Aliments et boissons sans alcool	+9,33%	+23,00%
Alcool et tabac	+6,61%	+8,92%
Vêtements et chaussures	+3,75%	+9,02%
Habitation		
<i>Appartements, Bucarest</i>	+18,30%	+3,38%
<i>Immobilier, Roumanie</i>	+22,30%	+3,89%
<i>Loyers</i>	+3,51%	+14,1%
Energie	+15,95%	+17,15%
<i>Essence, prix à la pompe</i>	+41,37%	+0,22%
<i>Gazole, prix à la pompe</i>	+ 58,30%	+19,53%
Transports	+15,06%	+7,67%
Télécommunications	+1,63%	-0,01%
Santé	+3,30%	+7,48%
Education	+5,24%	+7,69%
Loisir et culture	+4,55%	+7,87%
Divers biens et services	+7,19%	+12,61%

Source : INS (2022, 2023), Imobiliare.ro (2022, 2023), UNTRR (2022)



### 3. Les plus fortes augmentations de prix

Sur la période février 2021 – février 2022, les plus importantes hausses de prix ont été enregistrées dans les secteurs habitation (3.1), carburant (3.2) et énergie (3.3). Les prix ont continué d'augmenter sur les douze derniers mois (données janvier 2022 – janvier 2023), à des taux différents. L'impact des hausses récentes dans les domaines de l'immobilier (3,89%), des carburants (9,38%) et de l'énergie (24,14%) vient donc s'ajouter à celui particulièrement élevé de l'année précédente<sup>3</sup>.

#### 3.1. Logements

La Roumanie a le taux d'accession à la propriété le plus élevé, non seulement dans l'Union européenne, mais même dans le monde : 96,1 % en 2020. Dans l'UE, au pôle opposé se trouvent l'Allemagne, avec seulement 50,5 %, et la Suisse, avec seulement 42,3 %. La France est à 64,1%.

Cela explique pourquoi la part des loyers dans l'IPC n'est que de 0,98 %. Autrement dit, l'IPC ne reflète absolument pas la hausse des prix à laquelle est confrontée un locataire d'une ville universitaire. Dit autrement, l'IPC, dont les poids sont calculés sur la base de l'enquête sur le budget des familles, n'est pas représentatif du locataire roumain car lui-même est « non représentatif » d'une « nation de propriétaires ».

La population roumaine diminue en raison d'une émigration massive et d'un taux de natalité insuffisant pour compenser la mortalité. Au 1er janvier 2022, la population était inférieure de 0,6 % à celle d'il y a un an, poursuivant ainsi la tendance des dernières années. On pourrait donc s'attendre à une baisse de la demande de logements, mais ces anticipations sont invalidées dans certaines situations qui retiennent l'attention des médias de masse. Il s'agit des loyers et des prix des logements dans certains centres universitaires. L'idée que le marché immobilier est « atypique » et que les lois économiques ne s'y

---

<sup>3</sup> <https://bit.ly/46lCmUT>



appliqueraient pas est ainsi entretenue de manière injustifiée, nécessitant diverses interventions des autorités. Cette liste comprend bien entendu le contrôle des prix, une politique dont l'inefficacité et la nocivité ont été prouvées et reconfirmées au fil des millénaires.

Les gens n'ont pas besoin de logement en général, ils ont besoin d'un logement où ils veulent vivre leur vie, où ils peuvent bâtir leur carrière et où ils pensent que leurs enfants seront mieux lotis. Ainsi, même dans le contexte de l'effondrement démographique général de la Roumanie, certaines zones enregistrent un afflux migratoire interne. Les plus connues sont certains centres universitaires, industriels ou touristiques. Là-bas, la demande de logements augmente à un rythme plus rapide que l'offre, ce qui se reflète dans la hausse des prix des logements et la hausse des loyers.

Une ville illustre bien ce phénomène, Cluj. Cluj est un centre universitaire qui attire plus de 90000 étudiants (plus d'un tiers de sa population permanente), dont 3 à 4000 étudiants étrangers, le plus nombreux contingent étant celui des Français. De très nombreux étudiants commencent à travailler pendant les études et décident de s'établir à Cluj, poursuivant une carrière dans l'une des nombreuses entreprises des domaines de l'informatique, des services, de l'industrie etc. qui sont localisées dans la région. Ils intègrent ainsi une force de travail relativement bien qualifiée et rémunérée, avec des revenus bien au-dessus de la moyenne nationale ce qui accroît d'autant la pression sur les prix.

Contrer ces hausses de prix ne peut se faire qu'en réduisant la demande ou en augmentant l'offre de logements. La réduction de la demande pourrait passer par des politiques absurdes telles que : fermer les universités qui attirent les étudiants de tout le pays, chasser les investisseurs qui offrent aux diplômés des emplois mieux rémunérés que dans leur ville d'origine, décourager les touristes et les étudiants étrangers, etc. Évidemment, la solution rationnelle est d'augmenter l'offre de logements, qui dépend largement des autorités locales, même dans un pays aussi centralisé que la Roumanie.



Malheureusement, c'est l'un des domaines dans lesquels la Roumanie se classe le plus mal dans le classement international *Ease of Doing Business* réalisé jusqu'en 2020 par la Banque mondiale. Ainsi, pour ce qui est de la facilité qu'il y a à faire des affaires, la Roumanie a été classée 55ème sur 190 pays et juridictions. L'un des 12 critères pris en compte pour cet indicateur est la facilité d'obtention des permis de construire, et la Roumanie se classe ici au 147ème rang mondial.

En d'autres termes, il y a 146 pays où la délivrance d'un permis de construire nécessite moins de 24 procédures, prend moins de 260 jours en moyenne et coûte moins de 2% de la valeur de la construction, les valeurs moyennes pour notre pays.

Le nombre des permis de construire pour l'immobilier résidentiel a diminué en Roumanie de 18,5% (-7% en surface) en janvier 2023 par rapport à janvier 2022. Le recul est constaté dans 7 régions sur 8. Le nombre d'autorisations pour l'immobilier non-résidentiel a augmenté de 2,8%, mais la surface a baissé de 7,6%<sup>4</sup>.

Parmi les domaines qui entrent dans le calcul de cet indice sur la qualité de l'environnement des affaires il en est un seul pour lequel la Roumanie se classe encore plus mal que dans le domaine de l'obtention des permis de construire, c'est celui du raccordement électrique. Notre pays se classe au 157ème rang mondial car les autorités de régulation ont permis à ce secteur d'être à l'abri d'une concurrence effective et donc indifférent aux demandes des clients potentiels. Ainsi, par rapport à la Roumanie, seuls 33 pays dans le monde ont besoin de plus de 9 procédures, 174 jours d'attente et un coût supérieur à 4 fois le revenu annuel moyen. Des pays comme l'Angola ou l'Irak sont meilleurs que la Roumanie de ce point de vue.

Bien sûr, on peut aussi invoquer l'augmentation des coûts des constructeurs, tant en matériaux qu'en main-d'œuvre. Les causes étaient multiples et se sont succédées dans le temps : les incertitudes générées par les mesures de lutte contre la pandémie, les coûts directs

---

<sup>4</sup> Source : <https://bit.ly/3Pt2xD6>. Graphiques de construction pluriannuels : <https://bit.ly/3peO974>.



générés par le confinement (fermetures d'entreprises produisant des matériaux de construction) ont ensuite été suivis de la relance de projets immobiliers et de travaux publics dans la mesure de la levée des restrictions. A tout cela se sont ajoutées en 2022 les incertitudes provoquées par la préparation et le déclenchement de l'invasion russe en Ukraine et la perturbation des flux de production et des chaînes d'approvisionnement.

En termes nominaux, le salaire moyen dans la construction a augmenté de 11,54 % (février 2022 par rapport à février 2021). Le salaire moyen dans la construction est légèrement inférieur au salaire moyen dans l'économie, avec une faible tendance à se rapprocher de cette moyenne, passant de 93% à 94% du salaire moyen en février 2021-2022.

La pseudo-solution des autorités a consisté à exonérer les salariés de ce secteur du paiement de la contribution de 3,5 % du salaire brut au pilier II du système de retraite, basé sur la capitalisation des contributions en comptes individuels. En d'autres termes, les promoteurs immobiliers ont été incités à réduire le salaire brut versé aux employés sans réduire leur salaire net maintenant, mais au prix d'une réduction d'un montant de leur retraites futures.

Tout cela s'est produit, comme mentionné, dans le contexte de politiques monétaires et budgétaires souples. La hausse des prix était inéluctable, les mesures prises par les autorités étaient inefficaces (« exempter » les travailleurs de cotiser à leur propre retraite est carrément néfaste), la débureaucratiation et l'accroissement de la concurrence en supprimant les barrières artificielles ne restaient que des déclarations d'intention, sans impact pratiquement significatif.

### *3.2. Carburant*

Les taxes et accises appliquées à la production, à la distribution et à la commercialisation des carburants en Roumanie sont responsables d'une part importante du prix payé par les consommateurs finals « à la pompe ».



En 2022, le droit d'accise sur l'essence sans plomb est de 2458,10 lei / tonne, soit environ 1,89 lei / litre<sup>5</sup>, et le droit d'accise sur le diesel est de 2052,89 lei / tonne, soit environ 1,73 lei / litre. Étant donné que la TVA de 19 % s'applique, y compris sur les droits d'accise, dans la situation où les produits pétroliers eux-mêmes seraient gratuits – si leur prospection, leur extraction, leur raffinage, leur transport et leur distribution ne coûtaient rien – le consommateur roumain continuerait à payer à la pompe autour de 2,25 lei pour un litre d'essence et 2,06 lei pour un litre de diesel.

Le 25 avril 2022, l'essence coûtait en moyenne en Roumanie 7,84 lei / litre tandis que le diesel coûtait en moyenne 8,72 lei / litre. Sans la TVA et les accises, l'essence aurait coûté 4,7 lei/litre et le diesel 5,6 lei/litre. Pas moins de 39% de l'argent payé pour l'essence et 36% de l'argent payé pour le diesel va au budget de l'État au titre de la TVA et des droits d'accise.

La formule des droits d'accise, qui est liée au taux de change, a vu les droits d'accise sur l'essence et le diesel augmenter de 3,6 % en 2022 par rapport à 2021. Comme les prix du carburant affectent les prix de tous les produits sur le marché, qui doivent être transportés pour être vendus, toute augmentation du prix des carburants produit un effet domino qui entraîne une augmentation de tous les prix sur le marché. Les hausses de prix généralisées entraînent une baisse du taux de change utilisé pour calculer la valeur des droits d'accise. On a donc affaire à un cercle vicieux qui contribue encore plus à l'augmentation du prix des produits et services et à la perte du pouvoir d'achat des Roumains.

Les incertitudes, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les sanctions politiques qui ont suivi l'invasion russe en Ukraine ont contribué partiellement à la hausse des prix du combustible. Cette tendance avait commencé déjà un peu avant la levée des restrictions anti-pandémie pour atteindre environ 7 lei (essence et gazole) la veille de l'invasion, une hausse de plus de 50% par rapport

---

<sup>5</sup> Le 8 avril 2023, le taux de change était d'environ 5 lei pour un euro.



aux niveaux enregistrés durant les restrictions. La tendance a continué durant la première moitié de 2022. En juin, les prix ont franchi le seuil de 9 lei/litre et en réaction, les autorités ont décidé de compenser 0,5 lei du prix à la pompe pour tous les consommateurs. Cette mesure est restée en vigueur seulement six mois (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022) et a engendré moins de distorsions que le plafonnement des prix décidé par d'autres pays comme la Hongrie. En rétrospective, la mesure de compensation adoptée en pleine panique apparaît toutefois peu justifiée, puisque les prix ont baissé pour atteindre des niveaux comparables à ceux d'avant l'invasion<sup>6</sup>.

La bonne nouvelle dans le domaine des combustibles ne vient donc pas du volet fiscal mais du marché du pétrole et du gaz : selon l'indice des prix de la production industrielle, sur la période Janvier 2022-Janvier 2023, le prix dans l'extraction du pétrole et du gaz naturel a grandement diminué, ceux de la fin de la période ne représentant plus que 79,92% de leur niveau initial. Cela présage d'une hausse plus modérée du prix à la pompe, voire de sa diminution, sauf événements militaires et politiques imprévus.

### *3.3. Energie*

Les prix de l'énergie<sup>7</sup> ont augmenté en Roumanie parce qu'ils ont augmenté dans toute l'Europe en général, mais aussi parce que la Roumanie a adopté les mauvaises politiques, telles que la loi sur le plafonnement et la compensation. Il est probable que cette loi ait provoqué une augmentation des prix beaucoup plus importante que celle que nous aurions connue en son absence.

Les prix ont augmenté rapidement au second semestre 2021, pour les consommateurs industriels dans un premier temps puis pour les ménages, ce qui n'a pas manqué d'alimenter l'inflation en 2022 – avec des effets majeurs sur le budget des consommateurs qui vont au-delà

---

<sup>6</sup> <https://www.peco-online.ro/istoric.php>

<sup>7</sup> <https://insse.ro/cms/ro/content/resursele-de-energie-date-provizorii-97>



des factures d'énergie elles-mêmes. L'IPPI de février 2023 (+21,58%) montre une hausse de 55,97% des prix dans le secteur de la production et de la distribution des énergies électrique, thermique, gaz naturel, eau chaude et air conditionné. Cela représente plus du double de la hausse constatée par l'IPC pour l'énergie électrique, gaz et chauffage central. Il semble donc que les prix à la consommation ne reflètent pas encore toutes les hausses de coûts qui pèsent déjà sur les producteurs.

Les lois qui ont été adoptées en Roumanie pour plafonner et compenser les prix de l'énergie ont accru l'incertitude et aggravé la situation. Dans leur forme actuelle et éventuellement définitive, les règles de plafonnement et compensation parviennent à limiter les coûts énergétiques pour les consommateurs domestiques et industriels en transférant une partie du coût au budget de l'État.

### Plafonnement des prix et compensation des factures énergétiques en Roumanie

		Consommation antérieure	Prix maximum avec TVA pour le consommateur final
Electricité	Personnes	0 – 100 kWh / mois	0,68 lei / kWh
		100,1 – 255 kWh / mois	0,8 lei / kWh
		> 300 kWh / mois	1,3 lei / kWh
	Entreprises	Sans limite	1 leu / kWh pour 85% de la consommation 1,3 lei / kWh pour le reste
	Santé et éducation	Sans limite	1 leu / kWh
Gaz	Personnes	Sans limite	0,31 lei / kWh
	Entreprises	< 50 000 kWh / mois	0,37 lei / kWh

Source : ANRE (2022)

Cette stratégie se traduit malheureusement et en toute logique par une augmentation du coût total – somme du coût payé par les consommateurs et de la part du coût payé par l'Etat – plus forte car la concurrence, qui incite habituellement les vendeurs à vendre au meilleur prix possible, a été supprimée du système. Pour aggraver les choses, les montants prélevés sur le budget de l'État pour compenser la



hausse des coûts de l'énergie rendent l'équilibre budgétaire encore plus précaire que d'habitude ce qui incite les politiciens à envisager de nouvelles actions qui seront encore plus préjudiciables à l'économie, comme un retour à la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques<sup>8</sup>.

En Europe, la consommation de gaz a fortement augmenté au premier semestre 2021, mais s'est ensuite effondrée en raison des prix élevés. Partout où c'était possible, notamment dans la production d'électricité, les producteurs européens ont recouru au charbon, entraînant une augmentation rapide du prix des quotas de CO2 vert. Cela a conduit beaucoup à considérer le modèle de marché européen de l'énergie comme le principal responsable de la hausse des prix. Bien que les certificats verts ajoutent des coûts supplémentaires à certains types d'énergie, leurs prix et leurs règles étant restés les mêmes, les prix de l'électricité n'ont pas augmenté « à cause des certificats verts ». Les prix ont augmenté en raison des pénuries de gaz, aggravées à dessein par Gazprom à partir de l'été 2021. L'affirmation selon laquelle il y avait de la spéculation sur le marché des quotas et donc une augmentation des coûts des quotas de CO2 verts était en fait une fausse nouvelle.

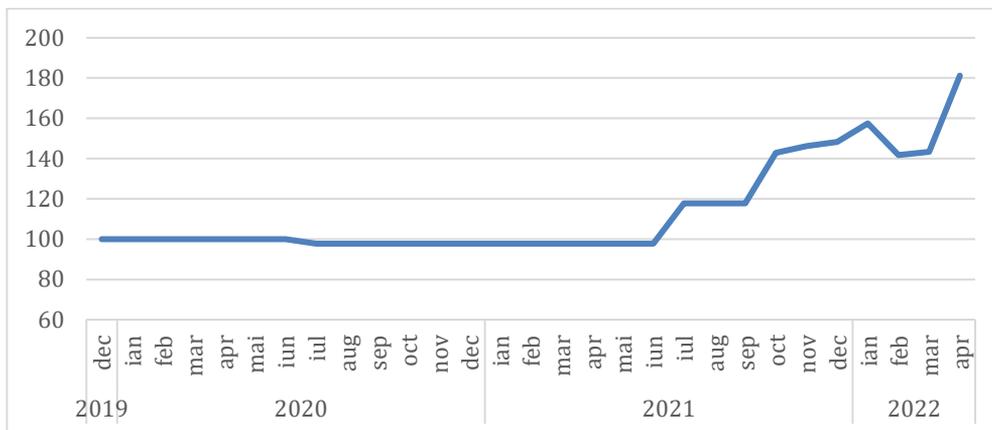
Les prix du gaz naturel pour les consommateurs non résidentiels ont augmenté de près de 80 % entre le début de l'année et novembre 2021, tandis qu'ils restaient plus ou moins inchangés pour les consommateurs résidentiels. La consommation industrielle est en baisse depuis l'été 2021, ce qui explique en partie pourquoi le PIB de la Roumanie a chuté au quatrième trimestre et l'inflation augmenté. Ainsi, les hausses des prix de l'énergie ne sont pas causées par la libéralisation du marché de l'énergie. Il n'y a pas eu d'augmentation des prix après la libéralisation des prix du gaz pour les ménages à l'été 2020. Au contraire, les prix ont chuté d'environ 27 % et ont continué de baisser jusqu'à l'été 2021, lorsqu'ils ont commencé à augmenter dans toute l'Europe.

---

<sup>8</sup> Rappelons en effet que la Roumanie a adopté une « flat tax » en 2005. Voir à ce sujet Nicolas Lecaussin, IREF 2013 : <https://bit.ly/3NLwKfy>.



## Prix du gaz méthane en Roumanie pour le consommateur final entre décembre 2019 et avril 2022



Source : Glăvan, B. (2022). Sur la base des communiqués de presse de l'INS

Les prix de l'énergie sont également affectés négativement par le retard des investissements dans le développement de nouvelles capacités de production d'énergie. Il y a plusieurs causes à cela, toutes liées à différentes institutions de l'État roumain :

- Il existe des fonds de l'UE à la disposition de la Roumanie spécifiquement destinés à ce secteur, par le biais du Fonds de modernisation de l'UE, mais le ministère de l'Énergie n'a pas fait les démarches nécessaires pour y avoir accès.

- Les entreprises énergétiques roumaines, dont le gouvernement roumain est actionnaire, sont tenues par le gouvernement de verser jusqu'à 90 % du bénéfice net lié à 2021 sous forme de dividendes. De plus, l'État roumain, en sa qualité d'actionnaire, a massivement profité de la hausse des prix de l'énergie à partir de 2022, en y associant des mesures de compensation partielle pour les catégories vulnérables. La mise en place de ces mesures a été hésitante, générant de l'incertitude, une charge administrative difficile à surmonter pour les bénéficiaires potentiels, perturbant l'activité du producteur Hidroelectrica (fournisseur d'électricité à moindre prix), dont le système de facturation a été complètement submergé par l'avalanche de demandes. (Les



dernières factures reçues par certains consommateurs datent de juin 2022).

- La loi offshore, que la Roumanie avait accepté de modifier depuis 2008, attend toujours à ce jour d'être ratifiée.

L'énergie en général a un impact énorme sur la compétitivité de l'économie. L'énergie bon marché rend les producteurs locaux plus compétitifs sur le marché mondial, tandis que l'énergie chère rend tout simplement certaines activités impraticables. Compte tenu de l'implication significative du gouvernement roumain dans le secteur de l'énergie, à la fois par une politique fiscale hostile et par la détention de participations importantes dans des sociétés énergétiques, c'est probablement le secteur par lequel l'État roumain a le plus d'impact sur l'augmentation du coût de la vie.

#### **4. Impact sur les ménages à faible revenu**

Le revenu brut moyen des ménages roumains était de 6 055 lei/mois au quatrième trimestre 2021, soit 2 395 lei/personne.

De ce revenu, les Roumains investiront en moyenne 0,3%, paieront 32,1% en impôts, dépenseront 60,6% en consommation et 7% supplémentaires en production et autres dépenses. Le pourcentage de 32,1 % payé en impôts n'inclut pas la TVA, ce qui signifie que jusqu'à 12,8 % des 67,6 % des dépenses totales d'un ménage pourraient en fait être imposés sous forme de TVA, ce qui porte la charge fiscale totale du ménage roumain moyen à 44,9 %.

Les données de l'Institut national des statistiques montrent une image dans laquelle le pourcentage le plus élevé des dépenses moyennes des ménages (32,3 %) est représenté par la nourriture et les boissons non alcoolisées, et le deuxième pourcentage le plus élevé (16,3 %) est représenté par les coûts de la maison, y compris chauffage, électricité et eau courante. Cependant, la situation est tout à fait différente lorsqu'on regarde les ménages à faible revenu. D'après les données du même rapport, il existe 3 catégories de ménages où le « chef de ménage » gagne moins que la moyenne nationale :



- les retraités gagnent en moyenne 77,28% du revenu moyen par personne,
- les travailleurs du secteur agricole gagnent en moyenne 58,83% du revenu moyen,
- les chômeurs doivent gérer, en moyenne, seulement 32,66% du revenu moyen.

Les personnes ayant des revenus inférieurs à la moyenne consacreront en règle générale un pourcentage plus élevé de leurs dépenses à l'achat de nourriture et de boissons non alcoolisées (jusqu'à 42,4 %), mais affecteront généralement des pourcentages similaires pour couvrir les frais de logement (environ 16%). Selon une étude de 2021 commandée par la BCR, les Roumains donneront la priorité aux dépenses de santé, d'alimentation et de logement avant tout.

Sur la base des informations ci-dessus, nous pouvons anticiper que les futures augmentations des prix des denrées alimentaires et les augmentations déjà visibles des prix de l'énergie et du carburant auront un effet négatif sur le bien-être des Roumains et sur leur capacité à couvrir le coût de la vie. Le taux élevé de propriétaires sauvera de nombreux Roumains à très faible revenu de l'extrême pauvreté, mais ils seront confrontés à des difficultés importantes pour se procurer ce qui est strictement nécessaire.

## 5. Recommandations et conclusions de politique publique

*#1 Simplification fiscale.* Compte tenu des derniers développements en Roumanie et de l'intention du gouvernement actuel de réintroduire un impôt progressif sur le revenu des personnes physiques, la recommandation politique numéro un que nous devons faire est de simplifier les choses.

En théorie, la Roumanie a un taux fixe d'impôt sur le revenu des personnes physiques (10 % du revenu imposable), cet impôt passant après le paiement des contributions sociales qui représentent 37,25 % du salaire brut. Dans la pratique, il existe déjà un grand nombre



d'exonérations et de déductions pour différentes catégories de travailleurs et un nombre croissant de taux d'imposition différents pour les revenus provenant de sources autres que les salaires. Il est déjà assez difficile pour certains concitoyens de déposer leurs déclarations de revenus correctement remplies. L'introduction d'un régime d'impôt progressif sur le revenu compliquerait encore les choses et conduirait très probablement à une diminution des recettes nettes d'impôt sur le revenu.

Soyons clairs, nous ne suggérons pas la suppression des réglementations existantes qui ont pour effet de taxer certains secteurs à un taux inférieur.

Le débat sur le maintien ou la suppression des réglementations existantes qui ont pour effet de taxer à un taux inférieur certains secteurs ne peut être tranché ici. Bien que ces réglementations compliquent souvent les choses, elles sont certainement en partie responsables de la compétitivité de la Roumanie dans ces secteurs. Le cas du développement de l'industrie informatique est l'un des exemples les plus clairs de cette compétitivité accrue. A terme, une telle exonération est difficilement justifiable auprès de l'opinion publique pour une profession aux revenus nettement supérieurs à la moyenne. La possibilité de telles exonérations est une invitation à de coûteuses batailles politiques entre différents groupes de contribuables, amplifiant les incertitudes fiscales. Si nous visons à réintroduire un taux d'imposition véritablement fixe, égal et universel, il devrait être fixé au niveau le plus bas appliqué dans l'un des secteurs de l'économie roumaine.

*#2 Maintenir des facilités fiscales pour les PME.* Une autre mention importante doit être faite concernant l'impôt roumain sur le revenu des micro-entreprises (3 % d'impôt sur le revenu pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros, ou 1 % pour les micro-entreprises comptant au moins 1 salarié). Avec la taxe de 5% sur les dividendes, cet impôt sur le revenu offre l'un des ensembles de conditions fiscales les plus attractifs pour les entrepreneurs dans l'Union européenne. La possibilité donnée aux entreprises de choisir,



sous certaines conditions, entre être assujetti à l'impôt sur les bénéfices de 16% ou à l'impôt sur le revenu, est un autre facteur clé de l'attractivité du pays sur le marché mondial de l'investissement. Et dans ce cas, la recommandation est que ces facilités fiscales soient au moins maintenues et, si possible, améliorées pour rendre la Roumanie encore plus attractive pour les investisseurs.

Cependant, le gouvernement a décidé d'adopter une stratégie opposée pour 2023 : il a réduit de manière significative le plafond de revenus en-dessous duquel les micro-entreprises peuvent choisir entre impôt sur le revenu et impôt sur les bénéfices et a ajouté de nouveaux domaines d'activité pour lesquels l'impôt sur les bénéfices est la seule possibilité de taxation. Une autre restriction introduite cette année élimine le choix entre les deux systèmes d'imposition pour les entreprises qui n'ont aucun salarié.

*#3 Réduire les dépenses budgétaires et améliorer le taux de recouvrement des impôts existants.* Afin de lutter contre le déficit budgétaire, le gouvernement roumain devrait viser à réduire les dépenses publiques et à améliorer le taux de recouvrement des impôts déjà en place. Contrairement à ce qui a été observé ces dernières années, il devrait résister à la tentation d'augmenter le nombre d'emplois du secteur public (certains déguisés en protection sociale, d'autres de simples sinécures qui scandalisent l'opinion publique) et cesser d'inventer de nouveaux impôts et d'augmenter les taux de ceux déjà existants.

*#4 Réduction des droits d'accise sur les carburants et des taxes sur l'énergie.* Sur la base des données présentées dans cette étude, il est clair qu'une réduction des droits d'accise sur les carburants et une réduction des taxes sur l'énergie auraient un effet positif net sur l'économie roumaine. Il faut en effet se souvenir qu'en présence d'un fardeau fiscal excessif, les réductions ou élimination des impôts conduisent à l'augmentation de l'activité économique et autres ajustements décrits par la courbe de Laffer, ce qui entraîne une augmentation du montant total collecté par l'État par le biais des impôts.



*#5 Réduire la charge non fiscale de la législation et de la réglementation.* Outre les recommandations ci-dessus, qui visent spécifiquement le système fiscal, la Roumanie devrait prendre des mesures pour réduire la charge non fiscale de la législation et de la réglementation. Celles-ci devraient inclure une réduction quantitative des réglementations en général et une amélioration de la stabilité du cadre législatif. Les décisions ne doivent pas être prises du jour au lendemain. Les citoyens et les entreprises devraient disposer de suffisamment de temps pour se préparer avant l'entrée en vigueur de nouvelles règles. L'incertitude budgétaire est un aspect négatif qui doit être considérablement réduit. Cette incertitude a déjà atteint un niveau difficile à supporter. Par exemple, le Code fiscal a subi des modifications avec un impact majeur par ordonnance d'urgence du 28 décembre 2022, leur entrée en vigueur étant prévue pour le 1er janvier 2023. Cela s'est fait bien que l'article 4 du code fiscal prévoit que les modifications ne peuvent être apportées que par une loi organique et au moins 6 mois avant leur entrée en vigueur, qui ne peut intervenir qu'à compter du début de l'année fiscale. En d'autres termes, ces changements auraient dû être votés au Parlement au plus tard le 30 juin. Fondamentalement, le simple respect de l'article 4 du code fiscal constituerait une amélioration significative par rapport à la situation actuelle. Le respect des lois fiscales par le gouvernement est une aspiration légitime et minimale des citoyens.

*#6 Éliminer ou réduire les goulots d'étranglement mis en évidence par le rapport Ease of Doing Business.* Les problèmes mis en évidence par les indicateurs de classement pour lesquels la Roumanie a des scores très faibles doivent être traités en priorité : obtention des permis de construire (score 58,4), raccordement au réseau électrique (score 53,7), résolution des insolvabilités (score 59,1). Parallèlement, les bons scores doivent être préservés ou améliorés, là où ils existent : facilité d'exportation (note 100/100), création d'entreprise (note 87,7), facilité de paiement des impôts (note 85,2).

*#7 Numérisation des services.* La numérisation des services publics entamée lors de la pandémie de COVID-19 doit être poursuivie et son rythme accéléré. Les opportunités offertes par la numérisation sont



nombreuses et peuvent aider à moderniser les institutions de l'État, à accroître leur efficacité et à optimiser l'utilisation des ressources. La numérisation pourrait améliorer considérablement le score de certains des indicateurs déterminants la qualité de l'environnement des affaires. La Roumanie dispose des ressources et du capital humain nécessaires pour devenir beaucoup plus compétitive. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la numérisation des services publics n'est pas une fin en soi, mais un moyen de rendre l'activité plus efficace. Les procédures inutiles ne doivent pas être rationalisées, mais complètement éliminées.

*#8 Amélioration des infrastructures.* La Roumanie doit améliorer ses infrastructures, en particulier les infrastructures de transport, afin de réduire les coûts de transport, augmentant ainsi la compétitivité des producteurs roumains sur le marché mondial. La Roumanie doit construire les autoroutes tant attendues et retardées à plusieurs reprises, et elle doit mieux entretenir les réseaux routiers et ferroviaires existants.

Un aspect spécifique de l'infrastructure est lié au transport de l'énergie, en particulier du gaz naturel et de l'électricité. Dans le cas de la Roumanie, les principaux opérateurs, respectivement Transgaz et Transelectrica, sont des entreprises publiques. La stratégie de diversification et d'interconnexion est un élément indépendant de la stratégie nationale de la Roumanie. La réalisation des objectifs fixés nécessite une meilleure coopération au niveau régional, de l'Union européenne et international. Cela nécessite un effort matériel soutenu, ainsi qu'une stratégie stable. Les réacteurs 3 et 4 de la centrale nucléaire de Cernavoda seront prêts en 2030-2031 au plus tôt, le dernier changement significatif de partenaires principaux ayant eu lieu en 2021.

*#9 Renforcer l'état de droit.* L'État de droit doit être protégé et renforcé. Un État de droit fort offre à l'économie et à la société en général la stabilité nécessaire, garantissant le respect et la protection des droits de chacun. Pour nous rapprocher de cet objectif, nous avons besoin de lois et de règles claires, appliquées de manière uniforme. Lorsque les règles sont claires et faciles à comprendre leur application devient plus facile. Un pouvoir judiciaire indépendant et impartial est également



essentiel pour assurer le règlement équitable, transparent et rapide des différends. Enfin et surtout, l'existence d'institutions qui fonctionnent efficacement permet aux citoyens et à l'environnement des entreprises de mieux contribuer au développement de la société.

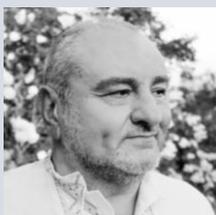
*#10 Prévisibilité.* L'objectif politique sans doute le plus aisément réalisable est de garantir un environnement commercial et réglementaire prévisible, car il s'agit d'une condition préalable pour les investisseurs en général, et plus encore pour ceux qui investissent dans des projets à long terme tels que l'énergie. L'adoption de la loi dite « offshore », qui a été considérablement retardée et modifiée au cours de 5 ans de discussions, a conduit au blocage de l'exploitation du gaz naturel du plateau continental de la mer Noire.

L'amélioration des infrastructures, associée à un environnement législatif prévisible et à des politiques fiscales compétitives, fera plus pour élever le niveau de vie des gens que n'importe quel programme d'aide d'État.



# Pour réformer les institutions il faut une stratégie : le cas de la Rule of Law en Ukraine

*par*  
*Vladimir Dubrovsky*



**Vladimir Dubrovsky** est économiste principal chez CASE Ukraine, expert en chef du groupe de la plate-forme d'experts économiques sur la réforme fiscale. Il a travaillé et publié avec la Banque mondiale, le PNUD, le GDN, l'OCDE, le WEF, Transparency International, Chatham House, CEU et dans le cadre de programmes d'assistance technique aux gouvernements d'Ukraine, Moldavie, Kazakhstan et Azerbaïdjan.



Tout comme les progrès dans l'approvisionnement en armes sont systématiquement en retard sur les besoins de l'armée ukrainienne, la compréhension qu'entretiennent les experts étrangers des principaux problèmes institutionnels auxquels est confrontée l'Ukraine est malheureusement en retard par rapport aux besoins réels des Ukrainiens (et en retard également par rapport à la littérature scientifique la plus pointue sur le sujet). Dans les années 1990, évoquer la corruption au sein du gouvernement ukrainien et mettre en doute sa bienveillance était chose taboue au sein de la communauté des conseillers étrangers ; c'était « politiquement incorrect ». Puis, pendant la vingtaine d'années qui suivit, tout écart dans la mise en œuvre des « bonnes » normes et pratiques, tous les échecs subis dans les réformes, ont été uniquement attribués à la corruption, les mesures punitives anti-corruption étant considérées comme la solution miracle. De ce point de vue, il est encourageant de constater qu'aujourd'hui certains experts étrangers commencent à mettre l'accent sur le concept plus large de *Rule of Law* faisant de ce principe un point focal pour les réformes à venir. La *Rule of Law*<sup>1</sup> est en effet la clé des changements systémiques qui pourraient transformer l'Ukraine en une démocratie libérale légale et prospère. Certaines réformes pertinentes ont finalement fait leur chemin dans la conditionnalité de l'aide occidentale et de l'adhésion à l'UE. Cependant, malgré des progrès notables, cela semble insuffisant pour la modernisation sociétale réussie et rapide dont l'Ukraine a besoin pour devenir un pays prospère et un membre apprécié de l'UE.

L'ensemble des réformes proposées par les experts internationaux, façonnant la conditionnalité de l'aide reçue par l'Ukraine, peut sembler adéquate sur le papier. Mais l'Ukraine possède déjà toutes les composantes nécessaires de la *Rule of Law* au niveau formel et c'est dans le domaine informel que se trouve le vrai défi. Les réformes proposées

---

<sup>1</sup> NDT : L'auteur utilise l'expression-concept de *Rule of Law* que nous aurions pu traduire par « Etat de droit ». Si nous ne l'avons pas fait c'est parce que les exigences de la *Rule of law* (mot-à-mot, le règne du droit) sont chez bien des auteurs plus fortes que, ou en tous les cas différentes de celles de l'état de droit (la loi est respectée par tous).



et imposées sont-elles suffisantes pour établir une *Rule of Law* pleine et entière en Ukraine ? Quelle coalition politico-économique a la capacité de faire avancer ces réformes ? Ces réformes peuvent-elles être mises en œuvre sans être perverties ni entraîner des conséquences imprévues désastreuses, comme cela s'est souvent produit dans le passé ?

Telles sont les questions qu'il faut se poser lorsqu'on envisage des réformes dans un pays semblable à l'Ukraine. Malheureusement, la prépondérance d'une approche normative, insuffisamment étayée par des recherches empiriques, est un biais préjudiciable et fréquent dans l'aide que l'Occident apporte à de nombreux pays. Il conduit au gaspillage de ressources rares et, dans de nombreux cas, produit des résultats désastreux. Les échecs récents de cette aide en Irak et en Afghanistan, ainsi que le génocide rwandais, nous le rappellent brutalement.

Ainsi l'Ukraine a-t-elle reçu une aide substantielle, souvent subordonnée à certaines réformes, mais les résultats, bien que sans doute meilleurs que ceux récoltés en Afghanistan, ont souvent été en deçà des attentes. L'aide internationale, au-delà de ses contributions positives, a aidé par inadvertance à renforcer le régime répressif de Leonid Kouchma, n'a pas réussi à fournir à la « Coalition orange » un programme de réformes complet et opportun et a permis à Ianoukovitch de cacher sa kleptocratie sous une couverture pseudo-réformiste. Mettre l'accent sur l'indépendance du pouvoir judiciaire plutôt que sur une refonte systémique et s'appuyer sur des politiques punitives de lutte contre la corruption plutôt que sur la prévention ne sont que deux exemples d'approches erronées des donateurs qui ont empêché que des progrès significatifs soient opérés dans le renforcement des institutions, comme l'exigeaient les acteurs de la Révolution de la Dignité<sup>2</sup>. Si de telles erreurs ou des erreurs similaires devaient être répétées dans la phase de rénovation d'après-guerre à venir, cela entraînerait une déception généralisée, un renversement du processus de démocratisation, un échec de l'adhésion à l'UE ou des problèmes substantiels pour l'UE dans

---

<sup>2</sup> NDT : Mieux connue en France sous le nom de « Révolution de Maïdan ». Ces événements ont eu lieu en février 2014.



l'hypothèse où l'adhésion est réalisée sur la base de considérations politiques, en négligeant la nécessité de progrès réels en matière de développement institutionnel.

Une approche non systémique des réformes ressemble à une approche non systémique des opérations militaires, entraînant des conséquences tout aussi désastreuses. Bien que l'infanterie puisse éventuellement capturer, nettoyer et contrôler un territoire, elle atteint rarement son but de façon efficiente lorsqu'elle agit seule. En règle générale, l'infanterie a besoin du soutien des chars, de l'artillerie et des forces aériennes, tous travaillant en parfaite coordination. Pour des résultats optimaux, les HIMARS et les forces spéciales doivent préalablement détruire la logistique de l'ennemi, quitte à ce qu'il faille des semaines pour voir des avancées conséquentes sur la ligne de front. Tout cela doit être basé sur des reconnaissances approfondies, qui ne donneront peut-être pas de résultats immédiats mais fourniront une base solide pour le reste des opérations. Ce serait formidable si réformateurs, conseillers et décideurs savaient tirer les leçons de cette réflexion sur les meilleures pratiques militaires. Le cas des réformes liées à la *Rule of Law* en offre une parfaite illustration.

### **Mettre en place la *Rule of Law* dans un pays clientéliste : une approche systémique**

Heureusement, au cours des trois dernières décennies, la science de l'économie politique et institutionnelle a fait des progrès significatifs. Il existe désormais un cadre théorique complet et fondé sur des données probantes qui décrit de manière adéquate les réalités de l'Ukraine. C'est de ce cadre qu'il faut partir pour élaborer les politiques nouvelles, y compris les programmes de réforme. Ce cadre ouvre la voie à une approche systémique qui manquait auparavant pour transformer la société, la politique, l'économie et les institutions ukrainiennes, ces différentes dimensions étant étroitement liées.

Selon la taxonomie de North, Weingast et Wallis (2009), l'Ukraine est un « État naturel » (*natural state*) caractérisé par un « ordre social à accès limité » (*Limited Access Order*), bien qu'il soit « mature », et sans



doute en train de transiter vers un « ordre à accès libre » (*Open Access Order*), c'est-à-dire, vers une concurrence largement ouverte dans les sphères politique et économique. Trois « conditions préalables », interdépendantes, sont nécessaires pour une telle transition. L'une d'entre elles, la *Rule of Law*, est déjà au centre de l'attention de la communauté internationale, mais deux autres – des « organisations perpétuelles » et le « contrôle politique de l'usage de la force » – manquent encore à l'appel, bien que toutes les trois se soutiennent mutuellement et qu'aucune ne puisse se maintenir sans les autres.

La *Rule of Law* (et son absence) semble être le principal goulot d'étranglement en Ukraine. Il s'agit d'un phénomène complexe, loin de se résumer à la réforme judiciaire, malgré l'importance cruciale de cette condition nécessaire mais insuffisante. En Ukraine, la *Rule of Law* est étroitement liée au clientélisme (Hale, 2015), c'est-à-dire, la façon dont l'ensemble du régime politique est organisé de manière informelle comme un nœud de réseaux sociaux pyramidaux appelés « clans » dans le jargon politique ukrainien. Il s'agit d'un phénomène socio-politique complexe caractérisé par l'informalité (par opposition aux lois, règles et structures formelles) et l'individualisation des traitements (par opposition à la mise en œuvre universelle et impartiale des règles), qui sont toutes deux incompatibles avec la *Rule of Law*. Magyar et Madlovics (2021) développent davantage ce concept, dépeignant l'Ukraine comme une « démocratie clientéliste » dans laquelle les forces politiques concurrentes sont représentées, non pas par des partis politiques démocratiquement organisés et gouvernés par leurs bases respectives, mais par des « familles politiques d'adoption » de type mafieux et clientéliste dans lesquelles la tête dirige.

Ce cadre théorique a plusieurs implications politiques importantes. En ce qui concerne la réforme judiciaire, les droits acquis des juges corrompus ne sont pas les seuls, ni peut-être même les principaux, obstacles à la réforme. Dans un système clientéliste, le pouvoir des « grands patrons » des familles politiques (non seulement les oligarques mais aussi les hauts dirigeants politiques) est fondé sur des attentes auto-réalisatrices. Les ordres informels discrétionnaires du chef pour punir la déloyauté et récompenser la loyauté sont exécutés par les



subordonnés parce que ces derniers s'attendent à ce que le même chef reste au sommet demain et puisse également les récompenser ou les punir arbitrairement. A l'opposé, la *Rule of Law* rejette l'arbitraire et, lorsqu'elle est correctement mise en œuvre, prive immédiatement ces « grands patrons » d'une partie essentielle de leur pouvoir de coercition, puisque les décisions concernant les sanctions pénales doivent être prises par des juges indépendants et fondées sur la loi, pas sur des caprices. C'est la raison pour laquelle les chefs de clan s'opposeraient rationnellement et vivement à la mise en œuvre réelle de la *Rule of Law* et tenteraient de la remplacer par quelques réformes ennuyeuses (comme le remaniement des tribunaux) ou perverses.

Ensuite, la simple élimination des oligarques est loin d'être suffisante pour démonter le clientélisme. Elle devrait être prolongée sur quatre axes (Magyar et Madlovics, 2022) :

- Institutions : passage des structures informelles aux structures formelles.
- Réglementation : passage de cadres discrétionnaires à des cadres normatifs.
- Autorisation : passer d'une prise de décision personnelle à une prise de décision collective.
- Commandement : remplacement des systèmes clientélistes (chaînes personnelles) par des systèmes fonctionnels.

De plus, ces auteurs attribuent le clientélisme à des phénomènes culturels persistants : la collusion des sphères d'action sociale politique (liée au pouvoir et à la coercition légitime), contractuelle (principalement économique mais pas limitée à celle-ci) et communautaire (relations personnelles). Cette collusion donne lieu au népotisme, à la fusion des affaires et de la politique et à d'autres phénomènes bien connus en Ukraine. Ce phénomène mérite une étude plus approfondie, d'autant que l'on constate que ces sphères d'action sociale sont plus clairement séparées dans les sociétés occidentales. Par conséquent, l'expansion des institutions formelles occidentales à



d'autres pays nécessite des efforts complémentaires au niveau sociétal pour dresser les fondations nécessaires.

Sans ces changements fondamentaux, les oligarques actuels en voie de disparition seront bientôt remplacés par de nouveaux, d'autant plus que l'aide internationale substantielle fournit un terrain fertile à leur croissance. Regardez la Hongrie et certains autres pays d'Europe centrale. Une loi anti-oligarques peut apaiser les individus marqués par une vision occidentale des choses qui ont du mal à comprendre le fonctionnement du clientélisme dans la réalité et qui ont foi dans le pouvoir des lois formelles. Cependant, dans la pratique, les oligarques ne sont que des produits du clientélisme, qui, à son tour, est basé sur l'informalité et l'arbitraire. Par conséquent, il s'accommode facilement d'une législation tant que son utilisation et son application peuvent être discrétionnaires. Tel sera le cas, par exemple, d'une loi qui établit des critères qui peuvent être facilement contournés en passant d'un contrôle formel à un contrôle informel (par exemple, en vendant des médias à des hommes de paille, comme Porochenko l'a déjà fait) ou en plaçant certains députés ou membres du gouvernement sur des listes de paie informelles.

Par ailleurs, la loi est par essence discrétionnaire dans un tel système puisque les personnes répondant aux critères formels établis par la loi seront inscrites ou non au registre selon le seul bon vouloir du Conseil de sécurité nationale et de défense (RNBO) dirigé par le président. En fait, la loi peut consolider le clientélisme et venir en aide à un président désireux de soumettre les oligarques à son pouvoir. Par conséquent, une loi peut servir différents objectifs, allant d'un véritable démantèlement du clientélisme à la mise en place d'une autocratie clientéliste similaire à celle que l'on trouve dans la Russie de Poutine dans les années 2000. En tout état de cause, même l'extinction des acteurs du système n'équivaldrait pas à l'élimination du clientélisme et à son remplacement par la *Rule of Law*. Le clientélisme continuera à se reproduire tant que les conditions préalables fondamentales persisteront. Ces conditions préalables sont (1) un système judiciaire corrompu, (2) une application de la loi corrompue et (3) une législation inopérante. Détaillons ces points.



### Comment établir la *Rule of Law* ?

Le renouvellement des personnels, par une refonte du corps judiciaire sur la base de nouveaux principes et critères de sélection, représente l'élément le plus critique de la réforme judiciaire. Savoir apprécier chaque cas à sa juste valeur est en effet au cœur de la profession de juge, et l'intégrité personnelle de ce dernier constitue le principal obstacle à la corruption et permet de ne pas succomber à des pressions informelles. Une telle réforme peut contribuer immédiatement et de façon définitive au règlement des différends commerciaux. Cependant, lorsque des poursuites pénales ou des différends impliquent des agences gouvernementales de contrôle, les juges doivent travailler sur la base de documents fournis par les organismes chargés de la mise en œuvre et du contrôle de la loi. En pratique, cela signifie que l'arbitraire et l'informel sont simplement déplacés à un autre niveau. Ces agences peuvent choisir d'ignorer les fautes de certains individus tout comme elles peuvent soumettre d'autres à un déluge de fausses accusations, les forçant à se défendre, même si ces accusations sont finalement rejetées par des juges honnêtes. Par conséquent, ces agences devraient également subir une purge, nécessitant souvent une refonte complète, à l'instar du processus mis en place avec la police de la circulation.

Et même cela restera insuffisant car, dans la tradition de la « contrainte juridique molle » (également décrite dans la littérature, notamment par Volkov (2000) et Rogov (2013)) héritée par l'Ukraine de l'Empire russe, la loi elle-même est intentionnellement rendue discrétionnaire, vague, contradictoire ou inutilement restrictive, contraire aux pratiques sociales – et donc *de facto* inapplicable car créant trop de contrevenants. Dans de telles circonstances, la justice sélective devient inévitable car il est impossible de punir tout le monde ou même la plupart des contrevenants. Pour aggraver les choses, la contrainte légale est « molle », ce qui fait que les individus ou les entreprises ne savent pas bien souvent s'ils agissent en toute légalité. Ils peuvent également choisir d'enfreindre consciemment la loi, à l'instar de leurs concurrents et collègues, en partant du principe que c'est la seule façon de survivre tout en restant le plus souvent impuni. Libre



ensuite aux forces de l'ordre et aux agences de contrôle de sélectionner les boucs émissaires à leur discrétion, et même le juge le plus honnête sera alors tenu de condamner un contrevenant sur la base d'une comparution dûment préparée.

En conséquence, l'arbitraire s'épanouit au sein de ces agences, leurs fonctionnaires pouvant sélectionner des victimes comme cela les arrange et vendre une protection ou l'échanger contre du favoritisme. Tant que ces opportunités discrétionnaires existent et peuvent être exploitées à des fins de corruption ou à des fins politiques, même une refonte complète des organismes de contrôle et d'application de la loi ne parviendra pas à « dé-clientéliser » le système. Simultanément, tant que les institutions formelles, y compris les lois et leur mise en application, restent hostiles et confiscatoires, les gens auront tendance à préférer une application discrétionnaire de la loi dans la vie réelle car cela leur laisse la possibilité de « régler les problèmes » par de modestes pots-de-vin ou en ayant recours à des réseaux informels. Ce faisant ils n'œuvreront pas pour le triomphe de la *Rule of Law*. Ainsi, le troisième élément nécessaire pour établir la *Rule of Law* dans notre cas consiste à purger la législation des normes discrétionnaires ou plus précisément de toutes les normes dont on peut faire un usage discrétionnaire dans le contexte ukrainien.

Bien sûr, en pratique, il est impossible d'éliminer complètement le pouvoir discrétionnaire ; on doit se contenter de le réduire le plus que possible. Cependant, même cela est une tâche difficile car cette approche diffère considérablement de la tradition occidentale dominante dans des sociétés généralement non clientélistes, où la possibilité d'exercer un discernement est souvent considérée comme une vertu, apportant flexibilité et bon sens à la mise en œuvre d'une loi par ailleurs rigide et formaliste. Le discernement permet également de garder la loi « simple » en termes de taille, ce qui est souvent perçu comme une bonne chose. Cependant, dans les pays très enclins à la corruption et au clientélisme, toutes ces vertus deviennent des vices. Ici, la simplicité doit être privilégiée par rapport à d'autres vertus telles que la flexibilité, la solidité théorique générale ou la conformité avec les meilleures pratiques d'autres pays.



Cela implique que, au moins pendant une période significative précédant la mise en place complète de la *Rule of Law*, les autres politiques publiques et réformes institutionnelles doivent être subordonnées à cet objectif principal. Il en est ainsi de la mise en conformité avec les normes de l'UE qui ne peut pas s'effectuer correctement dans un environnement clientéliste. Pour la même raison, les politiques discrétionnaires de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, la politique industrielle, devraient être fortement découragées, voire interdites. Malheureusement, actuellement, de nombreuses conditionnalités de l'aide occidentale fonctionnent dans le sens opposé. Par exemple, le FMI non seulement s'oppose avec véhémence à la réforme de la fiscalité des sociétés visant à éliminer le pouvoir discrétionnaire inhérent à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, mais recommande également de rétablir un « test d'objectif commercial » [NDT : pour s'assurer que la transaction n'a pas pour unique fin un avantage fiscal] ouvrant ainsi la porte à un pouvoir discrétionnaire essentiellement illimité.

Le quatrième élément nécessaire à l'établissement de la *Rule of Law* en Ukraine est la construction d'une bureaucratie méritocratique, non partisane et propre. C'est une tâche difficile pour les réformateurs, car cela implique de changer la culture de corruption et de clientélisme qui imprègne le secteur public. La bureaucratie devrait être composée de professionnels sélectionnés sur la base du mérite plutôt que sur des relations politiques ; des professionnels qui seront tenus pour responsables de leurs actions.

En conclusion, l'instauration de l'état de droit en Ukraine nécessite une approche globale qui s'attaque aux causes sous-jacentes de la corruption et du clientélisme. Cela inclut non seulement des réformes juridiques et institutionnelles, mais aussi des changements dans les normes sociales et les pratiques culturelles. Bien qu'il s'agisse d'un processus long et difficile, il est essentiel au développement économique, à la stabilité politique et au progrès social de l'Ukraine.



Cela pourrait être une belle conclusion, mais il y a un autre point extrêmement important qui est souvent omis ou pris pour acquis : la manière dont les réformes sont mises en œuvre pèse également lourdement sur leurs chances de succès et leur durabilité. Les réformateurs doivent répartir avec soin leurs ressources organisationnelles et politiques qui sont limitées, tout comme ils doivent prendre en compte la capacité limitée de la société à absorber les réformes. Le fait de ne pas tenir compte correctement de ces ressources rares peut entraîner l'échec des réformes et/ou des revirements ultérieurs. À cet égard, il existe deux principes d'une importance cruciale qui sont trop souvent ignorés ou sous-estimés.

Premièrement : Il est important que le respect et l'obéissance à la loi, surtout lorsqu'il s'agit de se serrer la ceinture, aillent du haut vers le bas, des élites aux gens ordinaires, et jamais l'inverse. Les élites devraient « mériter le droit » d'apporter un ordre à la société et adopter une conduite exemplaire quant au respect des lois et au mode de vie (principalement en adoptant un niveau de vie austère et en rejetant les privilèges réels). Sinon, cela ne fonctionnera pas et des tensions sociales émergeront inexorablement. Dans le même temps, les salaires officiels des fonctionnaires, etc. devraient être fixés à un niveau compétitif pour attirer des professionnels bons et propres.

Deuxièmement : Les réformes visant à changer les élites en place en modifiant les critères de sélection doivent être rapides et résolues afin que les titulaires aient moins de temps pour se mobiliser à leur rencontre. Ici, une approche de « thérapie de choc » peut bien fonctionner. Au contraire, les réformes obligeant les masses à changer leur comportement doivent être progressives afin que les gens puissent apprendre, s'adapter et investir si nécessaire.

Pour en revenir à l'établissement de la *Rule of Law* il existe deux propositions non orthodoxes pour tenter de prendre de vitesse la coalition anti-réforme ; une coalition actuellement beaucoup trop forte parce que gonflée de tous ceux qui vivent du système en place.

Pour la lutte contre la corruption : au lieu d'essayer d'affronter la corruption partout par la punition, une meilleure option consiste à



diviser la « classe oligarchique » corrompue avec une offre d'amnistie que ses membres recevront après avoir mené à bien un programme complet de réformes. Pendant la période de mise en œuvre, seuls les opposants actifs aux réformes feront l'objet de poursuites pénales, dans les limites des capacités réelles des organes gouvernementaux de lutte contre la corruption. Passé un certain point (par exemple, après l'adhésion à l'UE), l'amnistie s'appliquera à tous, et la sanction pour toute nouvelle déviance pourra être effective puisque, les opportunités de corruption principales ayant été éliminées, le nombre de contrevenants sera réduit d'autant. Le zèle anti-corruption devrait être redirigé vers les racines de ces pratiques sociétales que l'esprit occidental assimile à de la corruption, à savoir les principes fondamentaux de « l'ordre social à accès limité » et le clientélisme. Au niveau informel, la cible doit être la collusion des sphères de l'action sociale ; au niveau institutionnel, ce sont les mécanismes discrétionnaires ; et au niveau formel, c'est une législation impraticable.

Pour la « dés-oligarchisation » : au lieu de combattre personnellement les oligarques, mettez-les face à une feuille de route de réformes dans laquelle, à la fin, ils bénéficieront d'une capitalisation beaucoup plus élevée de leurs entreprises, ainsi que de vastes opportunités commerciales. Pour la période de transition, leur garantir un traitement égal et des conditions de concurrence équitables (tous se sont dit prêts à « jouer selon les règles » à condition que les autres soient traités de la même manière). Désormais, le président est en bonne position pour offrir de telles garanties qui devraient être bientôt reprises par la *Rule of Law* et des forces de l'ordre impersonnelles. Cela transformerait les oligarques en alliés ou, à tout le moins, les neutraliserait en tant qu'adversaires les plus farouches d'un « ordre à accès libre ».

Par conséquent, si l'accent mis sur la réforme judiciaire va dans la bonne direction, il reste, dans le contexte ukrainien, gravement incomplet pour l'établissement plein et entier de la *Rule of Law*. Il doit être complété par les mesures esquissées ci-dessus, à savoir :



- Lutter contre le phénomène culturel de collusion des sphères de l'action sociale ;

- Repenser l'application de la loi et des organismes de contrôle de l'État (pas seulement la police et le parquet, mais aussi diverses inspections comme les impôts, les pompiers, le travail, etc.) ;

- Purger la législation des normes discrétionnaires et impraticables, la rationaliser et se débarrasser des mécanismes intrinsèquement discrétionnaires.

Ces mesures doivent être prises avant l'harmonisation avec les normes de l'UE qui sont discrétionnaires, lourdes et susceptibles de créer trop d'infractions à la loi. Dans le cas contraire, l'absence d'approche systémique peut se traduire par l'émergence de « pièges institutionnels » multiples et tenaces qui empêcheraient de faire de la *Rule of Law* le principal symbole d'une réelle harmonisation avec les meilleurs principes européens.

### Références

Hale, Henry E. (2014), "Patronal Politics: Eurasian Regime Dynamics in Comparative Perspective" *Problems of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.

Magyar, Bálint and Madlovics, Bálint (2022), *A Concise Field Guide to Post-Communist Regimes: Actors, Institutions, and Dynamics*. Budapest, Hungary: Central European University Press.

Magyar, Bálint, and Bálint Madlovics (2020), *The Anatomy of Post-Communist Regimes: A Conceptual Framework*. Budapest: Central European University Press.

North, Douglass C., John Joseph Wallis, and Barry R. Weingast (2009), *Violence and Social Orders: A Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History*. Cambridge: Cambridge University Press.



Rogov, Kirill (2013), “The regime of the soft legal constraints”  
<http://www.inliberty.ru/blog/1175-rezhim-myagkih-pravovyh-ogranicheniy>

Volkov, Vadim (2000), “Patrimonialism versus Rational Bureaucracy: on the Historical Relativity of Corruption”. In: Stephen Lovell, Alena V. Ledeneva, and Andrei Rogachevskii (ed.). *Bribery and Blat in Russia: Negotiating Reciprocity from the Middle Ages to the 1990th*. School of Slavonic and Eastern European Studies, University of London. McMillan, 20-34.



# Américains et Européens doivent défendre l'ordre libéral international

par

*Matthieu Creson*



**Matthieu Creson** est chargé d'études à l'IREF et conférencier. Il a travaillé pendant plusieurs années comme enseignant. Il s'intéresse notamment à l'histoire et l'actualité des idées libérales. Il co-édite avec Alain Laurent la publication *Le Nouvel individualiste*.



Dans un article <sup>1</sup> paru dernièrement dans *Foreign Affairs*, le politologue américain Robert Kagan offre une intéressante synthèse de deux cents ans de relations internationales, en même temps qu'une pertinente analyse de la guerre en Ukraine, à la lumière de ce qu'il nomme l'« hégémonie libérale » ou l'« ordre libéral international ». Alors que celui-ci semble de plus en plus disparaître sous nos yeux, Kagan plaide pour sa vigoureuse restauration, dans un monde toujours en proie à l'instabilité géopolitique et aux menaces autoritaires.

### **Comment l'Amérique en est venue à défendre l'ordre libéral mondial au xx<sup>e</sup> siècle**

Il est courant de distinguer outre-Atlantique entre deux types de guerre<sup>2</sup> : les « guerres de nécessité » et les « guerres de choix ». Kagan considère que les guerres menées par les États-Unis ont en fait toujours été des « guerres de choix ». « Pas une seule guerre, écrit-il, n'était nécessaire pour défendre la sécurité directe des États-Unis ; toutes, d'une manière ou d'une autre, visaient à façonner l'environnement international ». En effet, la décision des États-Unis d'entrer en guerre, lors des deux Guerres mondiales, était motivée moins par la crainte d'être attaqués sur leur territoire que par celle de voir l'ordre libéral – principalement soutenu au xix<sup>e</sup> siècle par la Grande-Bretagne – s'effondrer. Woodrow Wilson l'avait bien compris, et c'est ce qui l'amena à sortir l'Amérique de sa neutralité en instaurant le principe de « sécurité collective » en politique étrangère. De même, comme le rappelle Kagan, F.D. Roosevelt exprima sa crainte, durant l'été 1940, de voir les États-Unis devenir un jour une « île isolée » au milieu d'un univers régi par la violence et le chaos. Ainsi que le dit Roosevelt, les Américains deviendraient alors « un peuple captif, menotté, affamé et nourri à travers les barreaux au jour le jour par les maîtres méprisants et impitoyables des autres continents ».

---

<sup>1</sup> <https://bit.ly/3CT1aGh>

<sup>2</sup> *Ibidem*



De Wilson à George W. Bush, en passant par Roosevelt, Truman et Reagan, l'Amérique aura largement cherché à défendre l'ordre libéral au <sup>xx</sup>e siècle, qu'il fût mis en péril par les totalitarismes nazi et communiste ou par le terrorisme. On peut comprendre que les Américains rechignent aujourd'hui de plus en plus à supporter la totalité du fardeau (notamment financier) que cette sauvegarde de l'hégémonie libérale fait peser sur eux. Cela devrait en fait conduire les Européens à coopérer davantage avec les États-Unis et à prendre à leur charge une part plus grande de son financement. Il y va ni plus ni moins de la survie de l'hégémonie libérale, cette longue entreprise de façonnage des relations internationales, qui a permis à l'Europe occidentale de ne plus connaître la guerre sur son propre sol depuis 1945.

### La méprise des réalistes en politique étrangère

La politique étrangère américaine a souvent oscillé entre « réalisme » et « idéalisme ». L'idéalisme a sans doute été rudement mis à mal par le dénouement de la deuxième guerre d'Irak, qui fit comprendre aux Américains – même si leur décision de renverser le régime de Saddam Hussein fut motivée par la crainte que des armes de destruction massive ne tombassent entre les mains de terroristes – que la démocratie libérale ne peut véritablement s'exporter et que l'acceptation par les peuples de ses principes fondamentaux (liberté politique, liberté d'entreprendre, liberté d'expression, tolérance, respect de l'État de droit, etc.) nécessite de leur part une maturation préalable que l'on ne peut guère chercher à accélérer.

Le réalisme<sup>3</sup> tel qu'il fut pratiqué au <sup>xx</sup>e siècle, et qui semble avoir trouvé un regain de faveur ces derniers temps – séparation entre

---

<sup>3</sup> Voir Nicolas Lecaussin, "La doctrine Kissinger ou l'art de se coucher devant les dictateurs", *IREF* le 26 mai 2022, consulté à <https://bit.ly/3XxJHgF>



politique et morale, recherche de ses propres intérêts sans se soucier de ceux des autres, etc. –, est toutefois lui aussi largement critiquable<sup>4</sup>.

En effet, Kagan rappelle comment le réalisme en politique étrangère s'appuie sur un fatal préjugé : celui selon lequel une puissance, même autocratique, ne prend de décisions qu'en fonction de ses propres intérêts.

« Aucune des grandes puissances, écrit Kagan, n'est vraiment guidée, comme le suggèrent les réalistes, par des jugements rationnels sur la maximisation de la sécurité (de leur pays). (...) Il n'y a pas d'intérêts "d'État" séparés, seulement les intérêts et les croyances des personnes qui habitent et dirigent les États. »

À cet égard, la guerre en Ukraine ne peut aucunement se justifier par le fait que la sécurité de la Russie aurait été menacée. Ce n'est pas le réalisme politique qui a conduit Poutine à entrer en guerre contre l'Ukraine, mais sa volonté, poursuit Kagan, de « surmonter l'humiliation de la grandeur perdue, pour satisfaire l'idée qu'il se fait de sa propre place dans l'histoire russe ».

### **La guerre en Ukraine**

Pour Kagan, la défense de l'Ukraine équivaut à celle de l'« hégémonie libérale ». Une défaite de l'Ukraine ne constituerait pas en elle-même un péril pour la sécurité du territoire des États-Unis ; en revanche, elle constituerait à coup sûr un péril pour le maintien de l'hégémonie libérale. Ici encore, les réalistes ont eu tout faux du fait qu'ils n'ont pas su tirer la leçon de la guerre froide : la répression en Hongrie en 1956, la répression du printemps de Prague en 1968, la construction du mur de Berlin en 1961, auraient peut-être pu être évitées si les Occidentaux avaient réagi. Mais ils ne l'ont pas fait, dans l'espoir d'« apaiser » l'URSS. Or rappelons-nous que l'absence de

---

<sup>4</sup> On se reportera à cet égard à l'article de Tom Palmer, « Pourquoi se tenir aux côtés de l'Ukraine », paru dans le *Journal des libertés*, n°18, automne 2022, pp. 19-34.



réponse de la part des Occidentaux à une menace autocratique tend davantage à exacerber qu'à atténuer cette même menace (relisons sur ce point Revel, en particulier *Comment les démocraties finissent*, Paris, Grasset, 1983). Poutine connaît parfaitement l'existence de cette faille chez les Occidentaux, et il a voulu tester à son tour leurs limites. Si l'Occident avait réagi à temps (Géorgie en 2008, Crimée en 2014), qui sait, la guerre en Ukraine n'aurait peut-être jamais eu lieu.

### L' « hégémonie libérale » : une « anomalie » dans l'histoire des relations internationales ?

Il convient enfin de se rappeler – lisons ici le livre<sup>5</sup> de Kagan, *The Jungle Grows Back* (New York, Vintage Books, 2019) – que l'ordre libéral mondial est une « anomalie » dans l'histoire des relations internationales. C'est une conquête de la civilisation sur la violence, le tribalisme et le nationalisme primitifs. « Les conflits entre grandes puissances et la dictature, écrit-il dans l'article susmentionné, ont été la norme tout au long de l'histoire humaine, la paix libérale une brève anomalie ». D'où l'emploi par Kagan de la métaphore du jardin : l'ordre libéral mondial est comme un jardin, qui doit être constamment entretenu. Il est au chaos premier ce que le jardin est à une nature anarchique, non domestiquée.

Ainsi donc, seule une coopération renforcée entre Américains et Européens pourrait permettre de transformer ce qui fut jusqu'à ce jour une anomalie en une nouvelle norme pour l'avenir. Mais même dans ce cas, l'aspiration de l'être humain à la liberté n'éclipsera sans doute jamais entièrement son penchant pour la violence, que seul l'ordre libéral peut tout au plus parvenir à contenir.

---

<sup>5</sup> Voir notre recension de cet ouvrage pour la *Revue Politique et Parlementaire* ici : <https://bit.ly/3JyhksF>





## Des origines de l'identification biométrique à l'intelligence artificielle – la biométrie comme catalyseur des tensions entre sécurité et liberté

par  
*Gérard Dubey*



**Gérard Dubey** est professeur de sociologie à l'Institut-Mines-Telecom Business School et Chercheur au Cetcopra, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, co-directeur de la revue *Socio-anthropologie*. Parmi ces ouvrages récents ; avec A. Gras (2021), *La servitude électrique*, Paris, Seuil (2021), *Dans la peau d'un pilote de chasse. Le spleen de l'homme-machine*, Paris, PUF (2016).



## 1. Un champ d'application en extension constante

C'est un bien curieux objet que la biométrie. Étymologiquement, il s'agit bien d'une métrique, une mesure de caractéristiques physiologiques individuelles destinée à discriminer un élément individuel à l'intérieur d'une masse (à partir d'une démarche statistique et pré-algorithmique). C'est la définition la plus simple. Mais l'objet est en réalité protéiforme, labile, insaisissable et la critique semble glisser dessus. Depuis l'époque où j'ai enquêté sur cet objet avec d'autres collègues<sup>1</sup>, il y a un peu plus d'une quinzaine d'années, ses usages, ses applications ont littéralement explosé. C'est cette prolifération que j'interroge ici, en revenant sur certains des étonnements qui nous avaient saisis à l'époque.

Premier constat donc. Depuis le moment où ont été introduits les premiers éléments biométriques dans les passeports et les visas, ou mises en place par certains établissements scolaires des bornes biométriques d'accès aux cantines, il y a presque une vingtaine d'années, le champ d'application n'a fait que croître : avec une accélération notoire, coextensive aux dernières évolutions de l'intelligence algorithmique (dite à tort IA), de la puissance de calcul des machines et, tout récemment, du renforcement des relations « sans contact » en réponse à la pandémie de covid (avec comme au Japon ou en Corée des applications recourant à la reconnaissance faciale) . Nous pourrions d'ailleurs, au regard de ces premiers éléments, rebaptiser la biométrie « identification bio-numérique ».

Deuxième constat. Conjointement aux usages régaliens et sécuritaires qui continuent de se développer et de se perfectionner, les domaines du e-commerce et de l'e-banque constituent le nouvel

---

<sup>1</sup> Sylvie Craipeau, Gérard Dubey, Xavier Guchet, « *Biodev* : du contrôle à distance au macro-système-technique », Rapport final de recherche, Ministère de l'Intérieur et Ministère des Affaires étrangères, Recherche financée par le Conseil de l'Union Européenne, 2006.



Eldorado de la biométrie<sup>2</sup>. Des quantités de données d'origines très diverses peuvent désormais être croisées et corrélées pour rendre des services évidemment toujours plus nombreux : aujourd'hui vous pouvez payer un trajet en train en Chine en utilisant votre visage, à condition d'avoir le feu vert du SCS (le Crédit Social Chinois) ou payer votre déjeuner avec un simple sourire (une filiale d'Alibaba a mis en place le *Smile-to-Pay* dans les restaurants KFC de Hangzhou). British Airways utilise ce type de dispositif pour faciliter l'embarquement des passagers à l'aéroport d'Heathrow à Londres. Un scan numérique du visage est enregistré lors du passage de la sécurité associé à la carte d'embarquement, ce qui est censé optimiser les flux. Dans l'automobile l'identifiant biométrique est utilisé en remplacement des clés, en domotique pour ouvrir les maisons ou actionner à distance d'autres applications domestiques, en téléphonie mobile pour remplacer les mots de passe<sup>3</sup>. Cette liste est en réalité une liste à la Prévert, ou à la *Bouvard et Pécuchet*.

Il y a presque quelque chose de programmatique dans cette expansion. Le simple fait de stocker de plus en plus de données sensibles sur un mobile semble imposer de nouvelles normes de sécurité pour leur accès et leur authentification, et la biométrie alliée à l'IA est la solution toute trouvée. Selon une étude réalisée par MasterCard et l'Université d'Oxford, 93% des Français étaient favorables à la biométrie pour remplacer les mots de passe. Dans un article paru dans le journal du net daté de 2019 on pouvait lire par exemple que :

« Habitué dans leur vie quotidienne à être secondés par la technologie — précise l'article —, les utilisateurs ont modifié leurs comportements et leurs attentes. À l'ère du digital et du "tout, tout de suite", il est devenu banal de pouvoir pratiquement tout faire depuis son ordinateur ou son téléphone. Dans un contexte où la notion d'instantanéité des échanges est devenue prépondérante, la vérification des informations du client

---

<sup>2</sup> Ce qu'on désigne par Néo-banques.

<sup>3</sup> Pour la reconnaissance graphique (graphologie automatisée) voir Nikolas Kairinos, « The integration of biometrics and AI ». *Biometric Technology Today*, Volume 2019, Issue 5, May 2019, Pages 8-10.



doit s'industrialiser. Ainsi, pour répondre à ces impératifs de sécurité et de réglementation, l'intelligence artificielle pourrait être la solution<sup>4</sup>. »

En tant qu'anthropologue, ce qui m'intéresse est de comprendre le contexte historique, les significations et les pratiques sociales qui confèrent à cette dynamique un caractère presque irrésistible. L'extrait d'article que je viens de citer laisse déjà entrevoir quelques pistes. On comprend par exemple que la prolifération de la biométrie a déjà été préparée par les usages des dispositifs technologiques antérieurs, qu'elle est en quelque sorte justifiée a priori par la pratique quotidienne et familière des grands réseaux numériques. Autrement dit — et c'est ce point de vue que je voudrais faire valoir ici — que si l'obsession sécuritaire et celle du contrôle de la société par les Etats ou les grandes organisations explique ce « déferlement », ce n'est pas un facteur suffisant. Il y a, dans cet objet, quelque chose qui transcende les frontières entre usages publics et privés, individuels et collectifs, bref, qui résiste à la critique et participe d'un imaginaire commun qu'il s'agit de déchiffrer. Avec des différences de style importantes, selon qu'on a affaire à des démocraties libérales ou des régimes autoritaires, des Etats ou des organisations privées, l'identification biométrique se présente comme un catalyseur des tensions et des contradictions qui taraudent les sociétés technologiques. J'entends par là : des sociétés qui délèguent à de grands systèmes techniques et à des automatismes une part de plus en plus importante de ce qui relève normalement d'institutions politiques et sociales, de la liberté de délibérer et de choisir.

S'il y a une chose à retenir pour l'instant de cette profusion, c'est donc :

a. que les progrès de la biométrie sont coextensifs au déploiement des réseaux numériques, et de manière plus substantielle, des communications et des échanges à distance.

b. que si le corps fait son retour au cœur des dispositifs digitaux qui semblaient l'en avoir chassé, c'est de façon paradoxale comme un corps

---

<sup>4</sup> <https://bit.ly/3CIZ4cg>. Voir aussi « Le mot de passe aux oubliettes », 14 septembre *Le Monde* 2021.



sans chair et sans histoire, essentiellement en contact avec des machines ou des terminaux de lecture.

## 2. Interroger les lieux communs pour accéder à l'imaginaire social sous-jacent

Je voudrais donc revenir maintenant sur quelques-uns des lieux communs sur lesquels a souvent buté notre recherche un peu pionnière, il y a presque vingt ans.

Il s'agissait d'une enquête réalisée auprès des agents de l'Etat — policiers aux frontières, et agents consulaires, agents d'ADP — sur l'introduction d'éléments biométriques dans les documents d'identité (passeports) et les badges d'accès aux zones contrôlées ; ainsi qu'auprès des enseignants, parents d'élèves, direction et enfants des établissements scolaires ayant introduit cette technique en remplacement de la traditionnelle carte de cantine. Du côté des autorités à l'initiative de ces démarches, la justification était toujours plus ou moins la même : assurer et renforcer la sécurité, en luttant contre la fraude identitaire dans le cadre de l'immigration, en protégeant les enfants contre le vol de cartes. Même si les établissements ayant mis en place ces dispositifs n'étaient pas particulièrement exposés à ce genre de menace.

Du côté des premiers usagers, ce qui nous avait frappé, était la quasi-absence d'images ou de métaphores pour décrire ces techniques. La plupart des réactions se limitaient à quelques lieux communs du type :

- *finalement ce type de reconnaissance a toujours existé ;*
- *c'est pratique ;*
- *pourquoi s'inquiéter si je n'ai rien à me reprocher.*

Je vais repartir de ces lieux communs et essayer de les faire parler, en faisant le pari qu'ils en disent long sur l'imaginaire social et les pratiques qui sous-tendent la diffusion de ces techniques. Je laisserai de côté la troisième allégation, par manque de place et parce qu'elle résume en quelque sorte les deux précédentes : une perception locale de ces



dispositifs (compris et perçus sur la seule base de l'expérience vécue localement depuis la sphère de l'espace privé) ; une compréhension anhistorique et décontextualisée de la technologie et de la norme (ce qui est objectif n'est pas soumis aux variations du temps).

### 2.1. Une histoire en trompe-l'œil

Commençons par le premier lieu commun : « finalement, la biométrie, comme mode de reconnaissance, ça a toujours existé ».

Dans un document promotionnel du groupe Thalès, grand fournisseur de solutions biométriques on peut lire :

« La biométrie répond à une *préoccupation très ancienne* de prouver son identité, de manière irréfutable, et en utilisant ses différences. Dès la préhistoire, l'homme pressentait que certaines caractéristiques comme la trace de son doigt suffisaient à l'identifier, et il "signait" de son doigt. Deux siècles avant Jésus Christ, l'empereur Qin Shi authentifiait déjà certains scellés avec une empreinte digitale<sup>5</sup>. »

Dans le même ordre d'idées, la biométrie comportementale à vocation prédictive a été comparée à l'antique physiognomonie. Par biométrie comportementale, j'entends les techniques algorithmiques qui permettent de capturer, d'analyser et de croiser un grand nombre de données concernant le comportement d'une personne dans l'objectif d'en dresser le profil ou le pattern. Et parmi ces techniques figurent de plus en plus d'éléments biométriques comme la reconnaissance vocale, la gestuelle, l'expression des émotions, la signature corporelle (démarche), la façon de taper sur un clavier, de marcher, d'utiliser des

---

<sup>5</sup> Document Thalès : « La biométrie au service de l'identification et l'authentification, » accédé le 22 juin 2023 à <https://bit.ly/3CivnYE>. Pour l'histoire de ces techniques, et en particulier leur articulation avec des modalités plus anciennes, voir : Carlo Ginzburg, *Mythes, emblèmes, traces*. (1986), Paris, Verdier, 2010, pp. 286-288. Également sur ce thème : Henry Faulds, "On the Skin-Furrows of the Hand", *Nature*, 28 octobre 1880.



objets... autant de traces physiologiques susceptibles d'être saisies par des capteurs et croisées avec d'autres données<sup>6</sup>.

La physiognomonie se définit de son côté comme un mode de connaissance qui consiste, pour faire court, à découvrir à partir de l'analyse et de l'interprétation des traits du visage le tempérament et le caractère propre d'un individu. Aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle, Avicenne en faisait un élément essentiel du diagnostic médical. L'étude des traits du visage, rapportés à celle du cosmos (la position des astres), révélait les vices et les vertus responsables du mal et de la guérison, permettait de prédire le comportement de l'individu. Utilisée par l'homme de cour ou le monarque pour démasquer les intentions malveillantes derrière le masque de l'hypocrisie, elle devient une science royale au XVII<sup>e</sup>. On la retrouve chez Lavater au XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle sous la figure de l'anthropomorphologie<sup>7</sup>.

Mais en réalité, si l'on y prête un peu attention, l'analogie tourne court. Dans l'identification biométrique actuelle, le corps n'est plus rapporté à un univers de significations (cosmologies) dont il serait la partie visible, mais à un fichier informatique et des bases de données, autrement dit aux capacités d'un dispositif technique sans arrière-plan symbolique. La différence avec les anciennes formes de marquage corporel ou d'identification par le corps saute aux yeux, si je puis dire. Il ne s'agit plus de signes apparents destinés à être vus ou reconnus par d'autres sujets, mais d'informations destinées à être identifiées et traitées par des machines algorithmiques.

C'est l'externalité de cette opération (qui sort de la boucle du contrôle les contrôleurs eux-mêmes, en tant que sujets et interprètes d'un sens à débusquer et à déchiffrer) qui, par sa radicalité, semble

---

<sup>6</sup> <https://bit.ly/3CIvnYE>

<sup>7</sup> Georges Vigarello., *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le moyen-âge*. Paris, Seuil, 1993.



nouvelle<sup>8</sup>. L'expression « reconnaissance faciale » (traduction littérale de l'anglais *Facial Recognition*) ajoute d'ailleurs à la confusion laissant entendre qu'il s'agit bien de reconnaissance alors que le procédé se limite à vérifier et valider la congruence de deux informations codées. Il n'est nulle question ici de reconnaissance au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire de la façon dont les personnes se connaissent les unes par les autres, par leurs interactions, en ayant recours à leur mémoire, leurs expériences, l'interprétation de traces et de témoignages et, littéralement, co-naissent.

Cette façon de naturaliser l'actuelle biométrie est donc problématique et significative à plus d'un titre. Problématique car elle tend à masquer ce qui pose réellement problème et signale une rupture avec les modalités antérieures d'identification : le problème de l'automatisme du procédé. Une automatisme qui, si l'on n'y prête attention, nous conduit par glissements successifs à faire dériver la norme de faits « objectifs » mesurables et quantifiables. La normativité algorithmique présuppose ainsi une transformation profonde du rapport à la norme qui la rend indifférente au contexte et au temps, indifférente aussi aux humains qui l'interprètent et plus généralement étrangère à la question de la décision humaine<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Il s'agit pour simplifier d'identifier un individu à partir de la mesure et du calibrage d'une partie de son corps (pour obtenir un gabarit). Le gabarit obtenu est encodé (il ne s'agit pas d'une image analogique) puis enregistré et stocké dans une base de données informatique. L'identification s'opère par rapprochement automatique entre le gabarit stocké (dans le fichier informatique) et la partie du corps qui lui correspond (à partir d'un terminal de lecture ou lecteur).

<sup>9</sup> La même interprétation vaut aussi pour cet autre lieu commun : « *Ça n'est pas dangereux pour ceux qui n'ont rien à se reprocher* ». Ici aussi l'individu, à l'image des normes sociales, est pensé comme une réalité immuable et indifférente au changement.



Ce discours est bien sûr celui qui est tenu par les principaux promoteurs, acteurs privés ou Etats, de ces dispositifs. Il s'agit de *storytelling*, comme on dit aujourd'hui, c'est-à-dire de produire un discours qui vise à banaliser, à rendre familiers et inoffensifs de puissants dispositifs de contrôle. Mais il s'agit aussi de bien plus que ce que cette interprétation un peu trop instrumentale laisse entrevoir. L'opération, pour réussir, doit s'appuyer sur un socle de croyances et de valeurs largement partagées, qui la justifient en quelque sorte a priori. Et c'est en cela que le lieu commun est révélateur. Pour « fonctionner », la grille de lecture « naturaliste » de la biométrie s'appuie sur une vision très particulière de la technique, où celle-ci apparaît comme indépendante des individus qui la font et des systèmes de valeurs où elle prend naissance. Ce qui prédomine dans cette vision, c'est une forme d'extra-territorialité. La technique tire ici sa légitimité du fait qu'elle serait — un peu sur le modèle idéal de l'Etat — à l'abris des conflits d'intérêts, des valeurs, des passions humaines et des affects, bref, étrangère à tous ce qui caractérise et intéresse la nature humaine.

C'est ce socle invisible de représentations sociales partagées qui intéresse au premier chef l'anthropologue que je suis.

Je ne peux guère aller beaucoup plus loin dans le cadre de cet article. Je mettrai juste en avant cette idée finalement assez simple, mais aux conséquences multiples, que parmi les productions de la culture, la technique est peut-être celle qui semble le plus relever des choses naturelles, être la moins sociale, ce qu'elle n'est pas, évidemment<sup>10</sup>. Et cette caractéristique éclaire une tentation assez constante et l'une des grandes ambivalences de la modernité : la tentation d'une technique, ou plutôt d'un fonctionnement automatique, qui nous dispenserait d'avoir à faire des choix, à délibérer, à penser, bref qui nous débarrasserait du fardeau d'être libre. Une telle conception de la technique résonne aussi

---

<sup>10</sup> Cet étonnement fut celui de Maurice Halbwachs lorsqu'il remarquait que « de toutes les influences sociales, celles qui prennent la forme d'une technique imitent le mieux le mécanisme des choses non sociales ». Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, (1925), Paris, Albin Michel, 1994, p. 267.



avec la tentation d'un gouvernement par les nombres ou par la statistique, cette façon de « gouverner sans gouverner » pour reprendre le titre d'un ouvrage de Thomas Berns<sup>11</sup>.

C'est bien cette conception ou cette croyance tacite que l'on retrouve derrière la plupart des arguments qui justifient le recours à la biométrie pour identifier les personnes : le procédé technique, parce que technique et objectif, serait le garant d'un traitement égalitaire, à l'abri des intérêts particuliers et des enjeux de pouvoir, comme de l'erreur humaine. Le fait qu'il n'autorise pas d'interprétation, c'est-à-dire fasse l'économie d'un sujet producteur de sens, n'apparaît pas comme un obstacle, mais au contraire comme ce qui le rend légitime.

Ce qui me conduit au deuxième grand lieu commun concernant cet objet.

## 2.2. « C'est pratique » ou la question du tiers de confiance

Cette réplique, très souvent entendue, doit d'abord être prise au premier degré :

- L'identifiant biométrique donne accès aux grands réseaux techniques qui structurent les relations sociales et économiques. L'identifiant biométrique, c'est donc un peu comme le badge d'accès, symbole de votre intégration à l'entreprise pour laquelle vous travaillez. De sa possession dépend votre intégration sociale et jusqu'à votre existence sociale (révélé par une femme de ménage d'ADP qui

---

<sup>11</sup> Thomas Berns, *Gouverner sans gouverner. Une archéologie politique de la statistique*. Paris, PUF (2009). Pour la place prise par la mesure et les nombres dans la gouvernance des sociétés démocratiques, voir notamment : Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard, 2015 ; Olivier Rey, *Quand le monde s'est fait nombre*, Paris, Stock, 2016 et Thierry Ménissier, « Jusqu'où l'institution peut-elle être augmentée ? Pour une éthique publique de l'IA », in « L'intelligence artificielle : raison et magie », *Quaderni*, 105, hiver 2021-2022, pp. 73-89.



s'inquiétait que ses empreintes, rongées par les produits détergents, ne soient pas lisibles par le lecteur biométrique).

- « C'est pratique » signifie que ça peut simplifier la vie en donnant un accès plus direct, rapide et sécurisé (sans risque d'usurpation et de fraude) aux plateformes sur le net et aux services qu'elles rendent. L'identifiant biométrique remplace déjà, sur beaucoup de téléphones, le mot de passe.

(Je ne serais pas étonné, à vrai dire, qu'on nous le présente très bientôt — si ce n'est pas déjà fait — comme un moyen d'identification parfaitement adapté aux problèmes de la société vieillissante et en proie à toutes les formes de dégénérescence cognitives : la biométrie comme moyen de nous « libérer » du fardeau de la mémoire puisque, selon un dossier consacré à ce thème par *Le Monde*, un internaute posséderait en moyenne jusqu'à 80 identifiants et mots de passe. La biométrie au service du *care* en quelque sorte.)

- « C'est pratique » signifie enfin que l'identifiant biométrique est ce qui permet au système technique de vous reconnaître en tant que personne, pour le service réellement personnalisé que vous attendez de recevoir.

Cette dernière observation débouche sur une première contradiction ou tension :

La recherche d'identifiants censés être résistants aux diverses tentatives de falsification et de fraude, fait écho au jeu débridé des identités qui a cours sur le Net, et au climat de défiance qui en résulte. Je ne pense pas seulement ici aux usurpations d'identités, mais aux possibilités qu'offre le numérique de changer d'identité, de se fabriquer des pseudos ou des avatars autant qu'on en désire.

L'identification biométrique est donc censée assurer l'unité et la continuité de l'identité de la personne à partir de ses caractéristiques physiologiques relativement stables. Mais cela implique de renoncer au jeu avec l'identité dont internet est aujourd'hui le terrain privilégié. Cela entre aussi en conflit avec le principe d'une identité plastique, fondamentalement multiple car sociale, dont le sens change en fonction



des contextes et du temps (définition de la personne). En conflit encore avec la conception libérale de l'individu, rétive à toute forme d'assignation<sup>12</sup>.

Ces contradictions ne font pas que révéler la tension entre affirmation des libertés individuelles et besoin de sécurité, inhérente aux sociétés démocratiques, celle dont Alexis de Tocqueville avait bien anticipé les dérives possibles.

➤ Les interactions qui se développent sur les réseaux numériques — et dont l'identifiant est censé résoudre les risques et les contradictions — valorisent les relations dites *peer to peer*, où est réaffirmé le désir de transactions sans intermédiaires, sans l'intervention d'un tiers, d'une institution, d'un Etat, qu'on soupçonne toujours d'être incontrôlables<sup>13</sup>.

Ce principe du *peer to peer*, repose donc avec acuité la question du tiers de confiance, ou plutôt de sa vacance, dans les réseaux numériques, et plus largement dans les sociétés qui, comme la nôtre, valorisent les relations sans contact, désincarnées<sup>14</sup>.

➤ Et cela nous renvoie à la façon dont les sociétés modernes se sont, pour le meilleur et pour le pire, très largement pensées et construites autour de grands systèmes techniques, soit d'infrastructures

---

<sup>12</sup> Voir par exemple à ce sujet, David Samson, « La biométrie », in *Implications philosophiques* consulté le 20 juin 2023 à <https://bit.ly/3qY22aa/>

<sup>13</sup> L'identifiant biométrique fait bien ici office, dans les esprits et en promesse, de garant de confiance dans un système *peer to peer*, un peu comme le fait la cryptologie pour les transactions en bitcoins. Cette réflexion m'est venue à la lecture de Philippe Simonnot, *Nouvelles leçons d'économie contemporaine*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 549 à 558.

<sup>14</sup> Gérard Dubey (2009), « Vers un nouveau contrôle social ? Le cas de l'identification biométrique », *Recherches Sociologiques et Anthropologiques*, novembre, Université de Louvain, Belgique, vol.39, n°2 ; *idem* (2008), « Nouvelles techniques d'identification, nouveaux pouvoirs », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. CXXV/ 2008/2 ; *idem* (2008). « La condition biométrique », *Raisons Politiques*, n° spécial « Sécurité humaine », Paris, Presses de Sciences-Po, 2008/4, n°32.



matérielles où circulent des flux constitués indifféremment de choses, d'êtres et de signes et dont la matrice au XIXème est le système ferroviaire<sup>15</sup>.

C'est rapporté à ce contexte plus large que l'identifiant biométrique prend tout son sens, non seulement en tant que catalyseur des tensions générées par notre façon de penser les rapports sociaux et l'exercice du pouvoir, mais plus profondément, pour résoudre le dilemme d'une confiance sans tiers institutionnel pour la garantir. Dans la délégation-transfert à des automatismes du soin de nous identifier en tant qu'individus, se joue (rejoue) quelque chose de propre à la civilisation technologique, et qui consiste, comme je viens de le dire, à penser la société à l'image d'une machine qui agirait indépendamment de nous et nous dispenserait d'avoir à nous déterminer comme à devoir faire des choix.

➤ A l'image du code barre pour la gestion des marchandises, ou du code transpondeur pour les avions de ligne, l'identifiant biométrique est le marqueur des entités vivantes adapté au système d'information et de gestion de flux à partir duquel nous pensons nos interactions avec le monde.

➤ C'est un moyen d'authentifier de façon prétendument infalsifiable l'individu face à la généralisation des transactions et des échanges à distance, dans un espace anonyme et désincarné non garanti par un tiers de confiance, ou plutôt dans un espace qui s'est précisément construit contre l'idée de tel tiers.

Naturellement l'Etat est toujours en dernier recours ce qui garantit l'identité civile, mais également l'intégrité des infrastructures matérielles sans lesquelles, je l'ai dit, les réseaux numériques et nos

---

<sup>15</sup> A ce sujet voir notamment : Alain Gras, *Les Macro-Systèmes Techniques*, Paris, PUF, 1997 ; Thomas Park Hughes, 1983. *Networks of Power-Electrification in Western Society*- Baltimore J. Hopkins University Press, 1983.



interactions soi-disant dématérialisées ne seraient que des vues de l'esprit. Mais c'est un tiers qui refuse de plus en plus de jouer ce rôle. En définitive, le problème posé par la biométrie s'avère donc être coextensif à celui que pose l'intelligence algorithmique : celui d'une confusion grandissante entre la fiabilité de l'expertise algorithmique et les conditions de la confiance. Cela interroge l'adoption massive des systèmes d'IA par les services publics, et son corolaire, le risque nouveau d'une forme « d'autorité des machines »<sup>16</sup>.

### **3. Reproblématiser la biométrie comme phénomène social total : la question du cercle vicieux numérique**

Ce qui nous ramène à la critique de ces dispositifs. Je dirai que celle-ci s'est jusqu'à présent surtout attachée à décrypter et dénoncer la biométrie comme moyen de contrôle renforcé au service des Etats et des grandes organisations. Ce qui est visé principalement par ces critiques est l'utilisation de la singularité comme moyen d'une surveillance généralisée et continue.

Le système de reconnaissance faciale qui alimente le système du crédit social chinois est à cet égard exemplaire et régulièrement mis en avant pour accréditer cette menace sur les libertés individuelles.

Mais cela n'explique pas, ou plutôt ne permet pas de comprendre pourquoi ces technologies se diffusent aussi rapidement dans les démocraties libérales (où elles ont d'ailleurs pris naissance), sous la forme de micro-dispositifs dans des espaces multiples aussi bien publics que privés, commerciaux qu'étatiques.

---

<sup>16</sup> Voir notamment Thierry Ménissier, « L'IA, un artefact technologique porteur de promesses d'amélioration et riche de zones d'ombre », *Quaderni*, dossier IA, n°105, 2021-2022, p.18. Voir aussi Jean Lassègue, « L'intelligence artificielle, technologie de la vision numérique du monde », in *Cahiers de la justice*, 2019/2 n°2/pp 205-219.



La question que nous adressent les techniques d'IB semble donc déborder l'opposition un peu binaire dans laquelle on a trop tendance à l'enfermer : contrôle étatique contre libertés individuelles, idéologie sécuritaire et pouvoir cannibale contre émancipation individuelle et sociale. Je ne prétends pas que ces prises de conscience et ces actions collectives contre un contrôle social devenu obsessionnel — je pense par exemple aux actions du collectif #Reclaimyourface et de l'observatoire des libertés numériques — ne sont pas importantes. Elles le sont. Mais il me semble tout aussi important et urgent de comprendre les dynamiques qui font que ces formes de contrôle continuent de progresser à un rythme toujours plus soutenu, de repérer quelques-uns de leurs ressorts intimes, ce qui les rend, dans l'imaginaire social et les pratiques, sinon légitimes aux yeux du plus grand nombre, du moins inoffensives et sans problème.

L'autre limite de ces critiques est qu'elles sont toujours plus ou moins intégrées par les industriels du domaine, et techniquement recyclées. Dans un document produit par *Thalès Group* on peut par exemple lire que si :

« l'identification nécessite en général une base de données centralisée qui permet de comparer les données biométriques de plusieurs personnes, (...) on peut aussi simplement enregistrer des données sur un support décentralisé, du type de nos cartes à microprocesseur. Sur le plan de la protection des données, on privilégiera plutôt un procédé d'authentification avec un support décentralisé. Un tel procédé présente moins de risques. Le support décentralisé est en la possession de l'utilisateur lui-même et ses données ne figurent pas nécessairement dans une base de données. A l'inverse, dans l'hypothèse d'un procédé d'identification nécessitant une base de données externe, l'utilisateur n'a pas la maîtrise physique de ses données, avec tous les risques que cela présente. A partir du moment où les données biométriques sont en possession d'un tiers, il y a toujours un risque qu'elles soient utilisées à des fins différentes de ce à quoi la personne concernée a consenti<sup>17</sup>. »

---

<sup>17</sup> <https://bit.ly/3CIvnYE>



Incidentement, ce document promotionnel pointe l'élément peut-être le plus sensible de ces technologies, ce qui les rend finalement presque naturelles et les justifie à nos yeux, ce que j'ai essayé de formuler autour de la question du tiers de confiance. La question que nous adressent les technologies biométriques pointe en quelque sorte le dilemme des sociétés contemporaines : celui d'interactions directes et sans contact mais sûres, c'est-à-dire dont la confiance serait garantie par le système technique lui-même. Si l'on suit cette logique, le risque de traçabilité ne fait pas que s'accorder avec la revendication des libertés individuelles, il semble paradoxalement en devenir la condition. Le paradoxe est que plus croît le désir d'être reconnu en tant qu'individu singulier dans le grand réseau d'interactions numériques, plus croît le système technique. C'est ce que j'ai appelé récemment, au sujet de la cybersécurité, le « cercle vicieux numérique ». A savoir que pour protéger et garantir contre d'éventuelles intrusions nos transactions sur les réseaux numériques (commerciaux ou étatiques), les opérateurs ont besoin d'acquérir une connaissance de plus en plus précise et fine de ce que vous êtes, de ce que vous faites ou comptez faire, autrement dit de tout savoir sur nous en tout lieu et à tout moment<sup>18</sup>. Outre la dépense

---

<sup>18</sup> « Plusieurs géants de l'industrie ont connu d'importantes violations de données au cours des dernières années. Ces violations de données ont exposé les données vitales de millions de clients. Par conséquent, les entreprises sont constamment à la recherche de meilleures alternatives aux modèles de sécurité traditionnels. Les données biométriques telles que les empreintes digitales et l'iris sont utilisées pour authentifier les employés sur le lieu de travail et identifier les propriétaires de smartphones. Ces données biométriques peuvent être mises en œuvre dans les organisations pour autoriser l'accès aux données confidentielles. La biométrie peut être utilisée avec les mots de passe traditionnels ou les codes PIN pour une authentification multifactorielle. En outre, l'adoption de l'IA contribuera à l'élaboration de protocoles de sécurité axés sur les données. Les systèmes d'IA peuvent minimiser les "erreurs humaines", à condition qu'ils soient correctement programmés et qu'ils contribuent à faire des choix plus rapides grâce à des techniques cognitives ». Parameshwaran Abhishek & al., « An analysis of artificial intelligence in



énergétique que cela engendre, nous devons nous rendre à l'évidence que la mise en péril de la sphère individuelle résulte autant des parades technologiques que nous mettons en place pour la protéger (des cyberprotections comme on les désigne aujourd'hui) que de la malveillance de quelques hackers à la solde d'Etats voyous.

Cette même logique semble œuvrer à la diffusion des techniques d'identification numérique. Comme on peut le lire en introduction du dossier du journal *Le Monde* déjà cité, « la dématérialisation permise par le numérique facilite la tâche des escrocs et rend plus difficile la vérification de l'authenticité d'un document », ce qui justifie la généralisation du recours aux identifiants bio-numériques, censés plus fiables et sûrs. Le caractère tautologique du raisonnement saute aux yeux. Les interactions numériques, à distance et sans contact, facilitent la fraude et érodent la confiance. Pour contrer cette tendance il suffirait d'ajouter aux données existantes d'autres données, biométriques cette fois, mais pas moins numériques, le « bio » jouant curieusement ici le rôle de garant absolu. Le retour du corps, ou plutôt du « bios », au centre de dispositifs censés pouvoir s'en passer, n'est bien sûr qu'un trompe-l'œil. Il s'agit bien, je l'ai dit, de gabarits, c'est-à-dire toujours et encore de datas et de cartographies numériques.

Ce qui rend la biométrie si intéressante, c'est précisément en ce qu'elle touche aux fondements mêmes de notre rapport à l'institution, à ses impensés. C'est aussi ce qui la rend si difficile à appréhender. La question de l'identifiant biométrique est à la croisée des rapports du politique à la technique, de la norme à l'automatisme, de l'individu à l'institution et de l'institution au corps, à la précarité des individus vivants. Pour comprendre en profondeur ces mutations, il faudrait lire ou relire Pierre Legendre, récemment décédé dans une relative indifférence, qui nous rappelait que l'institution n'a pas pour finalité

---

biometrics-the next level of security » *Journal of Critical Reviews*, ISSN- 2394-5125 Vol 7, Issue 1, 2020, pages 571-576.



d'administrer, mais de permettre à des individus chaque jour exposés au « risque » de ne plus être, de continuer à exister, de se tenir debout<sup>19</sup>.

Encore un dernier mot pour conclure. Identifier un individu et bientôt le définir à partir de quelques caractéristiques physiologiques ou comportementales convertibles en langage machine représente sans doute la conception la plus pauvre de l'individu qu'on puisse imaginer. L'absence de tiers, comme l'absence de contexte et d'intériorité en font l'équivalent d'une machine et je ne peux pas m'ôter de l'esprit que se comporter en machine, en imiter le fonctionnement, participe d'une brutalisation générale des relations sociales. Mais rassurons-nous. A la « question de savoir si (la machine) est humaine ou pas », Jacques Lacan répondait sans détour : évidemment « elle ne l'est pas ». Avant d'ajouter, « seulement, il s'agit aussi de savoir si l'humain, dans le sens où vous l'entendez, est si humain que ça »<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Par exemple : Pierre Legendre, *Leçons VII. Le Désir politique de Dieu. Étude sur les montages de l'État et du droit*, Paris, Fayard, 1988

<sup>20</sup> Jacques Lacan, *Le séminaire*, Paris, Seuil, 1978, livre II, p.367.



# CRISOLUTION

Les fondements

## Les crises et les vertus de la nécessité

*par*

*Jean-Philippe Delsol*



**Jean-Philippe Delsol** est docteur en droit et licencié ès-lettres. Il travaille comme avocat fiscaliste et préside l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales). Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le dernier paru en 2019, *Éloge de l'inégalité*, chez Manitoba/Les Belles Lettres.



Le mot *krisis* apparaît chez Hippocrate pour désigner l'acmé du mal dans la maladie, l'instant crucial, culminant, où tout peut basculer vers le pire, ou vers le mieux. La crise représente alors le moment crucial où va se dessiner le dénouement plus que celui de l'effondrement. D'ailleurs, le théâtre tragique grec place la crise au cœur de l'histoire du choix déchirant des protagonistes comme le théâtre français classique la met au cœur de la pièce, dans la scène 2 de l'Acte III. Le mot *krisis* viendrait de la racine indo-européenne « krei », signifiant juger, distinguer, passer au tamis, passer au crible, qui a aussi donné en latin *cerno*, *cernere*, et en français tout à la fois *certitude* et *discernement*, *critère*, *crible*, *discrimination* ou encore *certification*.

« À l'origine, *Krisis*, rappelle Edgar Morin, signifie 'décision' : c'est le moment décisif, dans l'évolution d'un processus incertain, qui permet le diagnostic » et souligne le renversement de sens : « Aujourd'hui, crise signifie indécision. C'est le moment où, en même temps qu'une perturbation, surgissent les incertitudes »<sup>1</sup>. Ainsi, Jean-Jacques Rousseau a fait du XVIII<sup>e</sup> siècle le temps précédant « l'état de crise et le siècle des révolutions »<sup>2</sup>.

La crise est partout désormais. Les crises ponctuent la vie économique et sociale, celle des gouvernements ou celle des familles. Le concept en a été étendu à tous les domaines, spirituel ou climatique, identitaire ou scientifique, sanitaire ou bancaire... en insistant sur la tension, la rupture et la brutalité d'éventuels changements que la crise fait subir plus que sur le moment, tendu certes mais surtout décisif, des choix difficiles, obligeant à séparer, distinguer, juger, qu'elle exprimait en grec.

L'anglais utilise le mot crise, *crisis*, avec plus de parcimonie que le français. Une « crise cardiaque » y est une « *heart attack* ». Le pendant français du mot anglais « *depression* » ou « *crash* » est « crise ». « La Crise économique de 1929 » est « *The Great Crash* » dans le titre de l'ouvrage

---

<sup>1</sup> Edgar Morin, « Pour une crisologie », *Communications*, n° 25, 1976, pp. 149-163.

<sup>2</sup> *Émile ou De l'éducation*, Livre II (1761).



de John Kenneth Galbraith publié en 1954. Mais l'origine<sup>3</sup> du mot *crisis* est, bien sûr, la même que celle du mot français et son évolution semble avoir été la même qu'en français.

### L'incertitude humaine et la peur

Il n'y a de crise que parce qu'il y a de l'incertitude et de l'imperfection, inhérentes à la condition humaine, une contingence qui oblige à gérer un risque permanent. Les désirs, les pulsions, l'intelligence, les espérances humaines se mêlent et parfois s'emmêlent dans l'inquiétude de cette incertitude et la mettent en tension, en crise. C'est le moment où il faut faire un choix, peut-être même celui de ne pas en faire.

Les épidémies sont des modèles de crise. A l'apogée de ce désarroi, toutes les valeurs peuvent se dérégler comme l'a montré Jean Giono dans *Le Hussard sur le toit*, quand le choléra et ses peurs créent la défiance et des boucs émissaires, écarte le rationnel, exacerbe les travers humains, l'égoïsme, la lâcheté, la cupidité, la haine. L'épidémie fait surgir des fantasmes. On en appelle volontiers aux dieux ou aux démons. Dans *L'Histoire de la guerre du Péloponnèse* (§50), Thucydide

---

<sup>3</sup> Selon le *Online Etymology Dictionary*, de nombreux mots anglais proviennent de cette même racine :

« *krei* -, Proto-Indo-European root meaning "to sieve," thus "discriminate, distinguish. It forms all or part of: ascertain; certain; concern; concert; crime; criminal; crisis; critic; criterion; decree; diacritic; discern; disconcert; discreet; discriminate; endocrine; excrement; excrete; garble; hypocrisy; incertitude; recement; recriminate; riddle "coarse sieve;" secret; secretary. It is the hypothetical source of/evidence for its existence is provided by: Greek *krinein* "to separate, decide, judge," *krinesthai* "to explain." Latin *cribrum* "sieve," *crimen* "judgment, crime," *cernere* "to sift, distinguish, separate;" Old Irish *criathar*, Old Welsh *cruitr* "sieve;" Middle Irish *crich* "border, boundary;" Old English *hriddel* "sieve." »



raconte l'épidémie qui s'abattit en 430 sur Athènes et qui mit en relief les traits les plus caricaturaux de la nature humaine, bons ou mauvais :

« Le caractère de cette maladie passa en effet toute expression (*kreisson logou*) de façon générale, la dureté avec laquelle elle frappait chacun n'était plus selon la nature humaine (*kata ten anthropéian phusin*). »

Certains se tournaient vers les dieux tandis que d'autres profitaient de chaque jour comme si c'était le dernier. Il y eut pareillement des saturnales autour des tombes à Milan lors de la l'épidémie de peste de 1630.

La crise du Covid a souligné, de manière plus maitrisée, les débordements auxquels se sont livrés ceux qui voulaient enfermer tout le monde avant de vouloir les vacciner tous de force comme de ceux qui propageaient sans pudeur ni mesure des *fake news* et se complaisaient dans le complotisme. La crise exige pourtant du jugement au moment même où la situation rend la raison plus fragile<sup>4</sup>.

Mais la crise révèle aussi des valeurs. La peste de Camus est la figure de la peste brune, celle des Nazis ou de l'Occupation, qui entraîna à la délation, mais aussi à la résistance. Comme la guerre en Ukraine a dévoilé Zelenski que le monde prenait pour un mauvais acteur et qui a fait renaître la nation ukrainienne.

### L'homme, sujet et acteur de la crise

Cette guerre ukrainienne, et la crise mondiale qu'elle suscite, soulignent que le sort des évènements dépend aussi, et sans doute principalement, des hommes. Si l'Occident livre suffisamment d'armes, voire intervient, la guerre sera sans doute gagnée par l'Ukraine, et si non par Poutine. C'est pour l'Europe le moment de décider sans tergiverser sauf à laisser passer sa chance, risquer son avenir, celui de la liberté.

---

<sup>4</sup> Lire *Aristote et Camus – penseurs pour temps de crise, l'audace de leur prudence*, par Françoise Kletz-Drapeau, Le Publieur, 2022.



Si la veille du 18 juin 1815, Napoléon n'avait pas donné l'ordre à Grouchy de poursuivre le prussien Blücher sans succès, il aurait sans doute gagné Waterloo et modifié peut-être le cours de l'histoire.

Si Macron ne s'était pas entêté dans une mauvaise réforme des retraites en France en 2023, mais avait su trouver les mots pour défendre une juste et nécessaire transformation des régimes de retraite français, il aurait sans doute pu éviter les violences et la crise politique que cette réforme a suscitées.

Les crises révèlent que notre plus grande richesse est l'homme lui-même, avec sa capacité de résilience mais aussi de réaction, d'invention, de contournement... comme il est aussi parfois notre plus grande faiblesse. Les crises économiques sont souvent le résultat d'un emballement humain. Les individus croient que les prix de la bourse ou de l'immobilier monteront jusqu'au ciel, parce qu'ils ont envie de le croire même quand la raison leur déconseille. Après l'effondrement des cours, lors de la crise boursière de 1929, ou des prix immobiliers lors de la crise des années 1990 en France, ils disaient tous « plus jamais ça », on ne s'y laissera plus prendre. Et toujours ils recommencent. C'est l'éternel humain. Les hommes sont généralement coupables, ou pour le moins en partie responsables des crises. La crise des *subprimes* de 2008 doit beaucoup aux politiques excessives de financement immobilier encouragées par le Congrès démocrate. Comme la faillite de la banque SVB en mars 2023 est le fruit de l'inflation et de la hausse rapide des taux due notamment aux politiques antérieures et débridées de *quantitative easing*. La crise est le résultat des décisions des hommes qui se prennent pour des demiurges autant que des comportements humains réduits à ceux de moutons de Panurge.

Il dépend pourtant souvent de nous que les choses soient ou ne soient pas, du moins en partie. Quand nous ne sommes pas maîtres des causes, nous pouvons peut-être en gérer les conséquences. Nous sommes prompts à accuser la nature des maux dont elle nous accable. Mais si les séismes existent au Japon autant qu'en Turquie, ils causent moins de dégâts au Japon où les hommes ont bâti des constructions anti sismiques qu'en Turquie où l'argent prévu à cet effet a été dévoré par la



corruption. Il en va ainsi encore du climat, de ce réchauffement où le monde voit déjà la fin du monde et préférerait nous arrêter de vivre pour que la planète cesse de se réchauffer plutôt que de chercher les moyens de s'y adapter, de vivre avec, de profiter même de la chaleur là où nous avons appris à résister au froid. Après tout, ce n'est pas la première fois que la Terre se réchauffe et que la vie y montre sa résilience<sup>5</sup>.

Il revient à l'Homme, libre, de prévenir autant que possible les crises, et à défaut de les gérer en faisant les bons choix.

### L'heure du choix

La crise est propre à notre humanité parce qu'elle accompagne notre imperfection. Nous ne cessons de chercher des certitudes, mais notre monde est fait d'incertitudes, de tempêtes, de turbulences. C'est précisément parce que notre monde est imparfait et incertain qu'il dépend de nous d'agir et d'essayer de le rendre meilleur, de tendre au Bien. C'est parce que notre monde est fait de risques et d'inconnu qu'il faut des marins aguerris, des médecins habiles, des hommes politiques avisés, des ingénieurs innovants, des artistes créatifs et capables de déceler la beauté pour surmonter les crises. Notre monde est chaotique parce qu'il est inachevé, mais le libre arbitre humain permet de continuer à le construire. Un monde imparfait est un monde que nous avons la liberté de parfaire. Car l'Homme est un être libre, capable de choix libres, à la différence des animaux.

---

<sup>5</sup> La crise climatique du Permien-Trias, il y a 262 millions d'années, semble avoir été la plus intense de l'histoire de la Terre. La température a grimpé brutalement de 8° alors qu'elle était déjà élevée, l'eau des océans a pu atteindre 35°. Alors, note le chercheur Arnaud Brayard « 80 à 90 % des espèces marines disparaissent et presque les trois quarts de la faune terrestre ». Mais l'écosystème et sa biodiversité se sont reconstitués en beaucoup moins de temps qu'il ne leur en avait fallu pour se former. Cf. *Le Figaro* 11/12 février 2023.



Son libre arbitre lui a été révélé par une heureuse rencontre entre la spiritualité judéo-chrétienne et la pensée grecque. Alors que le monde antique était soumis au destin et à la roue de la fortune, Aristote a énoncé que « l'homme est principe de ses actions »<sup>6</sup> et que « Là où il dépend de nous d'agir, il dépend de nous aussi de ne pas agir, et là où il dépend de nous de dire non, il dépend de nous aussi de dire oui »<sup>7</sup>. C'est donc à nous de choisir le vice ou la vertu, l'action ou la passivité, le bien ou le mal. Alors, raconte la Bible, que les peuples d'Israël continuaient d'adorer des dieux qu'avaient servis leurs pères, « de l'autre côté du fleuve et en Égypte », Josué dit aux Israélites qu'il fallait choisir : « Et si vous ne trouvez pas bon de servir l'Eternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir [...] Moi et ma maison, nous servirons l'Eternel » (Livre de Josué, 24, 15). La crise sonne l'heure du choix à laquelle l'homme doit exercer sa liberté.

### Le choix de la mesure

Mais il ne s'agit pas de faire n'importe quel choix. Les crises sont généralement le fruit de la démesure. Les crises économiques existent parce que les hommes oublient trop vite qu'on ne peut pas augmenter les dépenses de l'Etat sans limite, s'endetter sans fin... La crise énergétique a plus été causée par des décisions trop radicales que par la guerre ukrainienne. Si les Allemands et d'autres n'avaient pas rayé le nucléaire sans coup férir pour devenir dépendants de la Russie dans leur approvisionnement énergétique, la crise des énergies 2021/2022 aurait été plus modeste. Elle aurait été moins importante aussi si nous n'avions pas opté si vite pour les énergies renouvelables qui sont aussi intermittentes et aléatoires.

Mais, face aux crises le réflexe est trop souvent de chercher un sauveur, un chef, l'Etat. Au temps de la Covid, celui-ci a voulu être le recours. En France, il a voulu administrer la crise, confiner, distribuer

---

<sup>6</sup> Aristote, *Éthique à Nicomaque*, J. Tricot, J. Vrin, III, 5.

<sup>7</sup> Aristote, *ibidem*, III, 7.



les masques, gérer les urgences... et il l'a mal fait. En Chine, il a fait pire et avec moins de succès encore. Et l'Etat lui-même ne se prive pas de profiter des crises pour justifier sa présence, la faire croître. Chaque crise économique ou financière est l'occasion pour l'Europe de produire de nouvelles directives qui asservissent un peu plus les Européens. D'un excès à l'autre, les Etats apportent de la démesure en réponse à la démesure. Ils ont payé le *Quantitative easing* et le confinement Covid par la décroissance, l'inflation...

Pour combattre la crise il faut d'abord essayer de la comprendre, ce que les Chinois ont refusé au monde en niant leur responsabilité au laboratoire de Wuhan. Il faut ensuite chercher les moyens de la vaincre (les vaccins) en même temps que savoir vivre avec. Pourquoi avons-nous tant craint la Covid alors qu'il y eut bien des épidémies (peste, choléra, grippe espagnole...) depuis que l'humanité existe ? Gabriel Garcia Marquez nous avait pourtant rappelé qu'on pouvait vivre *L'Amour aux temps du choléra*.

La crise est aussi ce que nous en faisons. La crise est salutaire, ou peut l'être quand elle fait connaître les excès sur lesquels elle a germé et permet de les purger en rétablissant la mesure que les hommes ont dérégulé. Il faut alors calmer le balancier sans l'arrêter, revenir dans les limites dont la transgression a fait éclore la crise. C'était déjà le sens de la mesure célébrée par la sagesse grecque quand Démocrite évoquait la beauté de la juste mesure (fragment 102) longtemps avant que les latins rallient Aristote pour considérer qu'*in medio stat virtus*. Ce juste milieu au demeurant n'était pas et ne doit pas être la tiédeur de l'indécision, mais la vertu du discernement et du choix dans les limites du respect humain. La mesure grecque n'est pas molle mais forte, elle n'est pas médiocre mais recherche de l'excellence, elle se forme dans la tension des oppositions et dans l'équité rendant à chacun son dû singulier. Dans sa *pensée de midi*, Camus avait l'obsession d'équilibrer l'ombre par la lumière.

« La mesure dans l'hellénisme a toujours été la reconnaissance de la contradiction, et la décision de s'y maintenir, quoi qu'il arrive. Une



formule de ce genre n'est pas seulement une formule rationnelle, humaniste et aimable. Elle suppose en réalité un héroïsme<sup>8</sup>. »

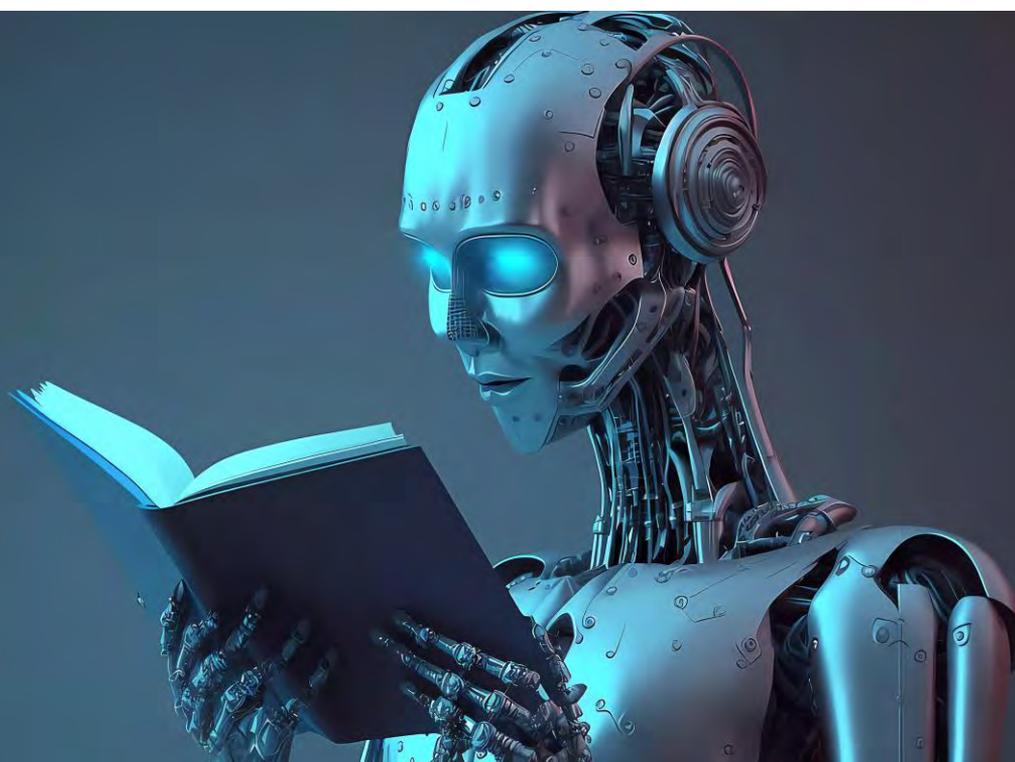
Parce que le respect des limites dépend de nous, électeurs ou élus, entrepreneurs ou consommateurs, intellectuels ou manuels... A nous de veiller à ce que la crise purge le mal, que l'Etat comprenne qu'il faut limiter ses dépenses et sa dette, que l'Ukraine rebâtisse une société délestée de sa corruption endémique. C'est à nous, plus encore, de trouver l'équilibre difficile entre la liberté et la morale. C'est dans l'action humaine que se façonne le monde. Ne poursuivons pas la totalité, elle n'existe pas, n'imposons pas de monopoles, ni du cœur ni de l'esprit, mais l'intelligence des deux, comme il faut une part de réalisme à la vertu, un équilibre où s'expriment tout à la fois la singularité et l'universel. N'attendons pas de l'Etat qu'il nous offre une société idéale qui n'existe pas : qui veut construire des cités parfaites engendre toujours la terreur. Le meilleur moyen de surmonter les crises est sans doute de rendre aux individus la responsabilité dont ils ont été dépouillés par l'Etat

La société ne peut éviter les crises ou en sortir que dans les initiatives, individuelles ou collectives, dans l'écoute mutuelle, la liberté de s'exprimer et d'agir qui pondère les excès dans l'expression de la diversité. Car si la crise est un désordre exacerbé, nos ordres ne sont pas tous les mêmes, pas plus que nos équilibres qui eux-mêmes sont toujours fragiles. Aristote proposait de surmonter les crises, le chaos, en contemplant l'ordre cosmique. Il nous invite encore ainsi à donner du sens à nos actes tout en en reconnaissant les limites. C'est un travail de Sisyphe toujours à reprendre et à parfaire dans un monde instable, souvent au bord des crises où notre humanité peut se perdre si nous n'y exerçons pas la liberté qui fait notre individualité et par laquelle nous avons à revenir sans cesse dans les limites de l'humaine sagesse.

---

<sup>8</sup> Albert Camus, *L'Avenir de la civilisation européenne*, 1956, Œuvres Complètes, La Pléiade, III, p. 999.





# Les « gènes invisibles » de la démocratie

par  
*Philippe Nemo*



**Philippe Nemo** est philosophe, auteur d'une vingtaine d'ouvrages dont *Qu'est-ce que l'Occident ? Histoire des idées politiques* (2 vol.), *Histoire du libéralisme en Europe*, *Esthétique de la liberté*, *Philosophie de l'impôt*. Il a été coordinateur du livre *Quel lycée pour le xxie siècle ?* (De Boeck, 2017). Ancien professeur à ESCP Europe et HEC, il dirige aujourd'hui l'Ecole professorale de Paris.



Je viens de traduire un livre important d'un intellectuel italien libéral, Enzo Di Nuoscio<sup>1</sup>. Étant donné que l'auteur, qui jouit d'une bonne notoriété en Italie, est encore quasiment inconnu de ce côté-ci des Alpes, on me permettra, au-delà de la traduction, d'aider à faire connaître et comprendre ses idées. Celles-ci intéresseront tous les partisans d'une société libre ainsi que ceux qui se préoccupent des problèmes d'éducation – et plus encore ceux qui, comme moi, cochent les deux cases.

Un mot rapide sur l'auteur. Enzo Di Nuoscio est professeur à l'Université du Molise, province du centre de l'Italie, et à l'Université LUISS de Rome. Il est philosophe social, spécialiste d'épistémologie des sciences humaines. Il est déjà l'auteur d'une vingtaine de livres, dont l'ouvrage traduit est le plus récent (mai 2022). Di Nuoscio est un représentant de l'école libérale italienne dont le chef de file est Dario Antiseri qui, on le sait, est aux sciences sociales en Italie ce que Raymond Boudon a été en France. D'autres représentants éminents de cette école sont Flavio Felice, Raimondo Cubeddu, Francesco Di Iorio, Paolo Heritier, Massimo Baldini, et plusieurs autres : la pensée sociale en Italie est très riche et, malheureusement, insuffisamment connue en France.

La thèse de *Pourquoi les humanités sauveront la démocratie* est qu'une société libre ne peut survivre si on laisse s'étioler la dimension littéraire et humaniste de l'éducation de sa jeunesse et de ses élites. Le titre italien du livre est d'ailleurs *I geni invisibili della democrazia*, « Les gènes invisibles de la démocratie », expression par laquelle Di Nuoscio veut signifier que la culture en lettres et sciences humaines est l'« ADN » qui donne à une société libre sa structure intime, lui permet de vivre et la rend capable de surmonter les crises qui menacent périodiquement sa survie. Si l'on néglige cette culture au profit d'une autre qui serait uniquement scientifique, technique et économique, comme beaucoup le demandent aujourd'hui, on programme à court terme la mort de la société démocratique et libérale.

---

<sup>1</sup> Enzo Di Nuoscio, *Pourquoi les humanités sauveront la démocratie*, Presses universitaires de France, 2023.



Thèse originale en faveur de laquelle Di Nuoscio propose une argumentation serrée. Il considère une à une les différentes disciplines composant ce qu'on appelle les humanités et les sciences sociales, et il montre de façon convaincante l'apport spécifique de chacune d'elles à la formation des hommes dans une société libre. En voici quelques exemples.

### *Philosophie*

La démocratie est incompatible avec l'idéologie. Or, soutient Di Nuoscio, un remède souverain contre l'idéologie est la *philosophie* en ce que, science des principes, elle nous éduque à prendre conscience du pluralisme des « cadres de vision » du monde. En effet, l'étude de l'histoire de la philosophie nous fait comprendre que chaque grande philosophie, alors même qu'elle vise à l'universel, n'en est pas moins relative à un certain point de vue, à une certaine époque, à certains problèmes humains qu'elle a cherché à résoudre. De sorte qu'une synthèse qui se voudrait totale est toujours destructrice de quelque vérité essentielle (c'est la limite d'une grande pensée comme celle de Hegel) et court le danger de virer en idéologie. Ainsi le propre de la philosophie est de nous avertir du danger des visions absolues. La recherche philosophique, dit Benedetto Croce, est infinie, c'est-à-dire sans terme, comme la vie elle-même ; elle nous vaccine donc contre les vérités idéologiques qui sont toujours des points de vue particuliers érigés en absolus. Étant donné que l'emprise des idéologies et des positions figées qu'elles engendrent ne peut déboucher que sur des conflits, le fait qu'un nombre significatif de citoyens aient pratiqué un jour ou l'autre une authentique démarche philosophique constitue un antidote à ces dangers. Même placée en arrière-plan et loin des regards de la foule, la philosophie est un centre de ressources auquel les défenseurs de la démocratie libérale peuvent toujours venir puiser. Encore faut-il qu'elle ne disparaisse pas de nos écoles et de nos universités.



### *Philologie*

Di Nuoscio montre ensuite le rôle majeur des exercices littéraires traditionnels pour la formation de l'esprit critique indispensable à la démocratie. Il entend par là les commentaires de textes et les traductions, même et surtout des langues anciennes, latin et grec, et dans les deux sens, versions et thèmes... Il ne nous inflige pas ici une *énième* lamentation nostalgique sur le recul des études classiques en Europe. Il se place sur un plan épistémologique et pédagogique. Étant donné que ces deux types d'exercices littéraires sont des *interprétations*, il peut analyser leur apport pédagogique à l'aide des outils conceptuels qu'offre l'herméneutique. Il montre que joue toujours, dans les exercices de commentaires ou de traduction, une dialectique entre « précompréhension », « hypothèses interprétatives », « résistance » (ou non) du texte et du contexte, « nouvelles hypothèses », « nouvelles corrections », attention portée aux détails. On comprend alors le fruit que retirera le lycéen des heures et des années passées à traduire et commenter les classiques. Ce patient apprentissage le rendra peu à peu capable, dans tout problème auquel il sera confronté quand il sera devenu adulte (où il s'agira, certes, de bien autre chose que de latin et de grec), de mettre en œuvre les mêmes démarches interprétatives fécondes. Dans tout discours, il sera capable de remettre en cause une première interprétation, de prendre ses distances critiques à l'égard de fausses évidences, il saura lire à travers les lignes, « penser au second degré ». Il le sera parce qu'il aura été initié et, si l'on ose dire, dénié par l'étude attentive des classiques. Alors il pourra jouer à bon escient son rôle de citoyen et d'électeur.

Di Nuoscio pense non seulement que le bon latiniste et le bon helléniste acquerront ces capacités, mais que le jeune qu'on aura privé entièrement d'une formation de ce type ne les acquerra sans doute pas. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que le latin et le grec soient indispensables et qu'on ne puisse concevoir d'autres entraînements philologiques tout aussi féconds avec le chinois, le japonais, l'arabe ou cent autres langues. Cela signifie du moins qu'il faut en toute hypothèse, que tout élève ait eu l'occasion de pratiquer pendant des années des travaux philologiques et interprétatifs sur les langues. C'est



indispensable si l'on veut former l' « esprit de finesse » des apprenants parallèlement à l' « esprit de géométrie » que privilégient les sciences dites exactes. Ici Di Nuoscio s'inspire de Hans-Georg Gadamer, de Dario Antiseri, de Gaetano Salvemini, et même d'Antonio Gramsci...

### *Histoire*

L'auteur diagnostique le malaise, le déni de soi et la tendance à l'auto-flagellation qu'on constate dans les populations des démocraties actuelles comme étant le résultat pour ainsi dire mécanique de la déficience de leur formation historique. On a bien lu : ce serait l'ignorance crasse en histoire de ces populations – à commencer par l'inculture historique de nos milieux médiatiques et politiques, qui semble s'aggraver d'année en année – qui serait responsable du fait que les démocraties sont de plus en plus acerbement critiquées de l'intérieur par des gens de plus en plus mécontents de leur sort. Ici l'analyse de Di Nuoscio est superbe de simplicité et de logique. Effacez la connaissance historique, dit-il, vous n'avez plus de repères pour évaluer le présent par rapport au passé ou à l'avenir. Vous ne pouvez pas saisir ce que le présent a de bon en ce qu'il vient après les longues séries de catastrophes du passé et en ce qu'il est encore indemne de catastrophes qui pourraient survenir. Vous ne pouvez plus savoir ce qu'il vous est permis raisonnablement, soit de craindre, soit d'espérer. Vous êtes désarmé intellectuellement face aux folies et furies de tous ceux qui détestent le présent, les utopistes, populistes et autres souffleurs de braises. La conclusion du raisonnement, implicite mais claire, est que, si l'on veut lutter contre les partis extrémistes de tout bord, la lice où porter ce combat n'est pas d'abord ni essentiellement la vie politique au sens habituel du terme, mais d'abord... la politique éducative.

Di Nuoscio formalise son analyse du rapport du citoyen démocratique au passé, à l'avenir, à l'histoire, avec l'intéressant concept de « paradoxe des attentes » ou « des anticipations » (*paradosso delle aspettative*). La société démocratique libérale suscite, par ses succès mêmes, toujours plus d'attentes et d'espérances qu'elle n'en peut satisfaire ; plus elle tient ses promesses, plus, donc, elle en génère



d'autres qu'elle ne peut réaliser dans l'immédiat. Mais si, pour surmonter cette frustration, on met en cause la démocratie libérale elle-même, on sera bientôt privé des moyens de conserver ce qu'on croyait avoir définitivement acquis. Tel est le paradoxe. La démocratie libérale porte une vraie croix idéologique : elle est à la fois la société la plus prospère qu'ait connue l'Histoire, et celle qui bénéficie de la moindre adhésion de ses populations. Le seul remède est qu'elle ait une meilleure connaissance de l'histoire.

Di Nuoscio soutient encore que les « natifs de la démocratie » – c'est-à-dire les générations qui sont nées dans une société déjà démocratique et n'en ont donc pas connu d'autres – sont naturellement portés à croire que la démocratie libérale est un fait aussi naturel que l'air qu'on respire, qu'elle a toujours existé et existera toujours et que, partant, elle n'est pas en danger de disparaître. Or ceux qui sont un peu instruits de l'histoire savent que c'est faux. Ils n'ignorent pas que, dans l'histoire, « tout est possible », puisque tout, décidément, y a été possible. La démocratie libérale a été une des possibilités de l'Histoire, mais une possibilité parmi bien d'autres. Il a fallu qu'elle soit discernée et choisie par des esprits d'élite, puis recherchée à la faveur d'un processus historique qui a pris beaucoup de temps, demandé beaucoup d'efforts, notamment intellectuels, fait couler des flots de sang, connu de cuisants échecs. D'où le fait 1) que la démocratie libérale ne peut probablement pas être adoptée, du moins d'emblée, par des sociétés qui n'auraient pas fait des choix et vécu une histoire similaires ; 2) qu'elle ne peut durer qu'aussi longtemps que, dans les sociétés mêmes qui l'ont adoptée, la culture spécifique qui l'a produite est assumée, délibérément entretenue, enseignée aux jeunes ; 3) que les « natifs de la démocratie » ignorants de l'histoire ne peuvent discerner les signes annonciateurs d'éventuelles dérives et prendre à temps les mesures prophylactiques permettant de les prévenir. Donc, à tout moment, une société démocratique oublieuse de sa culture et de son histoire peut faire à nouveau des choix autres, y compris les pires, comme on l'a vu par les régressions totalitaires stupéfiantes qu'ont connues, dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, des sociétés européennes qui avaient pourtant



atteint un haut degré de civilisation. Seule peut se préserver du retour de telles mésaventures une société qui connaît son passé.

### Économie

Sur le terrain de l'économie, un point fort du livre de Di Nuoscio est l'analyse du comportement des acteurs économiques comme étant essentiellement une herméneutique (l'auteur a consacré en 2014 tout un livre à ce sujet, *Ermeneutica ed economia. Spiegazione et interpretazione dei fatti economici*). Les théologiens faisant l'exégèse de la Bible ou les lycéens peinant sur leur version latine n'ont pas le monopole de l'exercice intellectuel qu'est l'interprétation, cette activité cognitive profonde et complexe. C'est un fait que le consommateur, lui aussi, doit *interpréter les prix* pour faire l'achat qui correspondra exactement à ses désirs, à ses besoins, à ses projets. De son côté, l'entrepreneur doit *interpréter les situations d'affaires* pour savoir si et quand il doit lancer un produit ou créer une entreprise. Ce qui revient à dire que ni l'un ni l'autre, pour réussir leurs actions, ne peuvent se contenter du simple « calcul économique » auquel la vision quantitativiste de l'économie tant classique que néo-classique qui est principalement enseignée aujourd'hui dans nos universités voudrait réduire l'activité intellectuelle des agents économiques. Consommateurs et entrepreneurs doivent faire bien plus, et bien autre chose, que de calculer, comme l'a brillamment montré l'économiste américain Israel Kirzner. Ils doivent comprendre ce qui se trame *sous* les indices quantitatifs, ce qui se profile *derrière* les calculs de rentabilité et les *business plans*. Mais cela suppose qu'ils aient une riche intuition des phénomènes humains, sociaux, culturels, juridiques, politiques, géopolitiques qui sont en jeu dans chaque cas, en fonction de quoi seulement ils pourront prendre des décisions véritablement rationnelles.

Or cet équipement de leur esprit en « grilles de lecture » leur permettant d'interpréter finement le réel ne peut leur être fourni que par une dose importante de culture humaniste. Car comment discerner le rôle des facteurs humains, sociaux, culturels, juridiques, politiques et



géopolitiques dans chaque situation économique, si l'on n'a pas été averti auparavant, d'une manière ou d'une autre, de l'existence et des principales caractéristiques de chacun de ces facteurs ? D'où se déduit que, dans l'éducation des managers et des économistes, il doit y avoir un cursus en humanités et en sciences sociales comparable en importance aux formations mathématiques et comptables. On lira avec plaisir ces belles démonstrations à mettre sous les yeux de tous les directeurs d'écoles de commerce du monde.

### *Sciences sociales*

Au-delà de l'économie, Di Nuoscio montre le rôle d'autres sciences sociales dans la formation du citoyen démocratique. Il souligne celui qu'a joué en particulier ce que F.A. Hayek a appelé la « tradition de l'ordre spontané », c'est-à-dire les philosophies sociales qui, à partir du début des Temps modernes, ont permis de comprendre que la plupart des institutions et phénomènes sociaux ne sont ni naturels ni artificiels, mais sont des ordres spontanés, résultant de l'action des hommes, non de leurs intentions. Les auteurs en question ont montré que c'est grâce à des institutions, des règles juridiques et morales, des mœurs qui n'ont été inventées par personne, mais sont le fruit d'un long processus d'essais et d'erreurs, qu'ont pu émerger les valeurs et institutions qui structurent la société moderne. Ce nouveau paradigme de l'ordre spontané a permis de comprendre pourquoi toutes les formes de planisme et d'économie dirigée sont, épistémologiquement, des absurdités. En corollaire, les mêmes sciences sociales ont montré pourquoi il est non-scientifique de chercher, quand survient une difficulté ou une crise sociale grave, des « boucs émissaires » qu'il serait nécessaire et suffisant d'éliminer pour que ces maux disparaissent. Si l'ordre social n'a été construit délibérément par personne, ce qu'il est à un moment donné est nécessairement le fruit d'une responsabilité collective, et non l'œuvre exclusive d'un « méchant » ou d'un « gentil ».

Éclairés par ces sciences de la complexité sociale, nombre de citoyens instruits des démocraties libérales ont pu devenir critiques à l'égard de toute pensée de type magico-religieux. Le problème est que la



masse des citoyens actuels est tentée d'adhérer à nouveau aux mythes et délires que génère journallement la communication moderne à travers les nouveaux médias électroniques qui, précisément, s'occupent en permanence à dénoncer des boucs émissaires. Di Nuoscio fait une belle analyse des effets pervers que provoquent ces nouveaux modes de communication. Les opinions publiques, de nos jours, ne se forment plus de façon éclairée, objective, par addition et croisement de réflexions personnelles dûment instruites, mais elles sont forgées de façon mimétique par des rumeurs qui, circulant à grande vitesse dans les médias audiovisuels et sur les réseaux sociaux, s'auto-renforcent jusqu'à créer des chimères. Et c'est sur de telles bases délirantes que les citoyens font leurs choix électoraux ! Il est fatal que la démocratie, règne de l'opinion, se dérègle quand l'opinion elle-même est ainsi dérégulée dans son processus de formation. Le seul antidote concevable consiste en la diffusion, dans le public le plus large possible, d'une culture sociologique et économique suffisamment solide.

### *La littérature et les arts*

Revenant aux « humanités », Di Nuoscio montre en quoi spécifiquement la littérature et les arts servent la société démocratique et libérale. Arts et littératures ne sont pas seulement un plaisir d'esthète, dont on peut et doit se passer, comme le soutiennent certains économistes italiens superficiels que cite Di Nuoscio (qui ont leurs équivalents, bien entendu, en France). Car, outre leur intérêt intrinsèque, ils jouent un rôle éminent sur le plan social en tant qu'ils sont, dit l'auteur, les meilleures *écoles de la diversité* qu'il soit possible. En effet, les œuvres littéraires et artistiques, étant chacune un « monde » original, prouvent en acte l'infinie diversité de l'humanité et elles font prendre conscience à l'individu qui les pratique de l'étroitesse de son propre *ego*. Citant de nombreux auteurs dont Martha Nussbaum ou Umberto Eco, Di Nuoscio explique comment, en particulier, la familiarité avec les romans nous initie à l'infinie variété des caractères et sentiments humains, des types psychologiques, des milieux sociaux, des contextes historiques, géographiques, culturels. En révélant à



l'individu l'existence de ces « mondes » où vivent des êtres humains si distants de lui, les romans le rendent capable de *se mettre à la place des autres* et, ainsi, de pouvoir assumer et soutenir les débats contradictoires qui sont le propre de la démocratie. L'homme nourri de littératures et d'œuvres d'art aura une véritable pré-compréhension de la façon dont les différentes catégories sociales peuvent ressentir les mesures proposées par les hommes politiques. Il pourra donc, en tant qu'électeur, faire de ces mesures une évaluation juste.

Mais la littérature n'est pas seulement de nature à entretenir le sens démocratique des citoyens. Di Nuoscio soutient qu'elle est à l'origine même des sociétés démocratiques, raison pour laquelle elle a toujours été détestée et persécutée par les régimes totalitaires. La raison en est que la littérature et les arts sont le registre par excellence de la libre imagination, donc du *possible* susceptible de déstabiliser le triste et routinier *réel*. Ils entraînent les esprits à vouloir autre chose que ce qui est. Les auteurs que cite ici Di Nuoscio – Martha Nussbaum encore, Marc Fumaroli, Mario Vargas Llosa... – suggèrent donc que la faculté même de progrès qu'a l'humanité pourrait bien être le produit plus ou moins direct de la littérature, en ceci que, donnant aux lecteurs l'idée qu'un autre monde est possible, elle fait qu'ils espèrent ce monde, entreprennent de le réaliser et, finalement, le réalisent. Inversement, Vargas Llosa écrit qu'« un monde sans littérature se transformerait bien vite en un monde sans désirs, sans idéaux, sans désobéissance, un monde d'automates privés de ce qui fait l'humanité de l'être humain ». Di Nuoscio n'a plus qu'à conclure le raisonnement : une société démocratique dans les écoles de laquelle il n'y aurait plus de formation littéraire digne de ce nom cesserait bientôt d'être capable d'initiatives originales et de progrès.

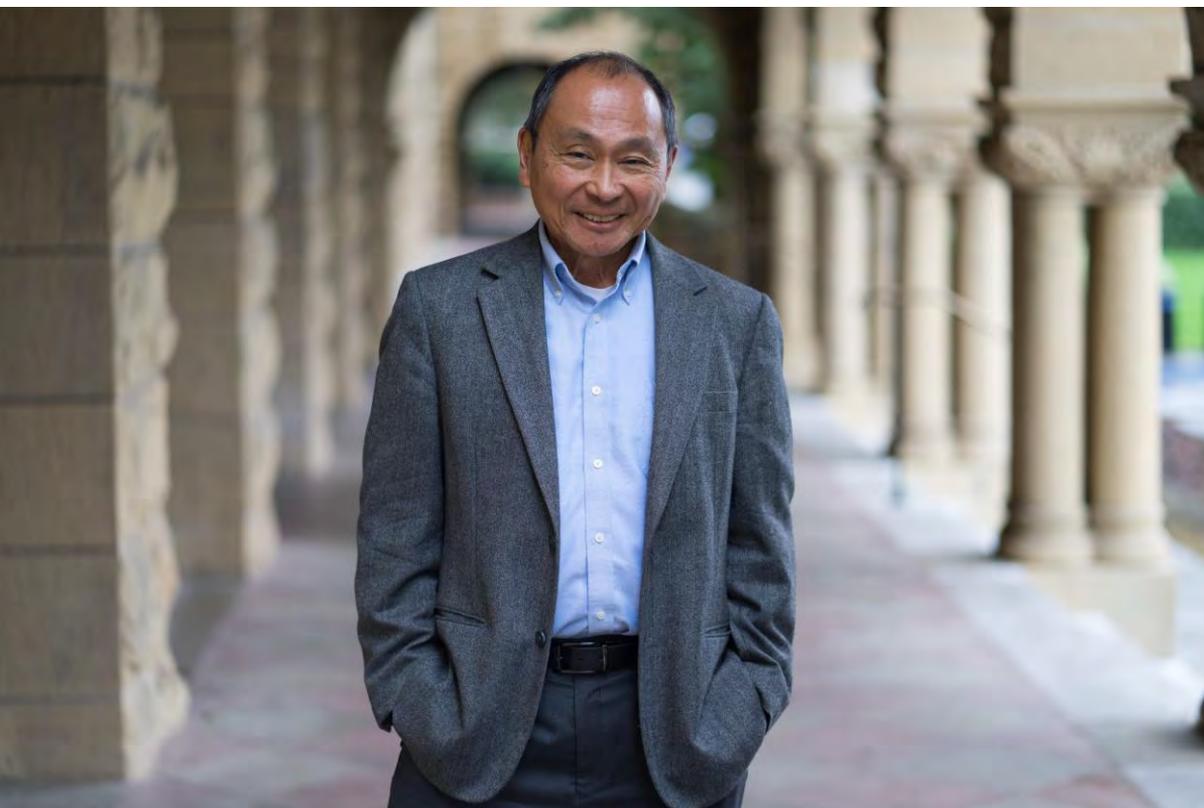
Ce ne sont là que quelques exemples des analyses de Di Nuoscio. On verra dans ce livre dense et clair nombre d'autres argumentations convaincantes en faveur de la même thèse générale. L'aspect le plus profond de celle-ci est que la démocratie libérale n'a de sens qu'en ce qu'elle est le système social qui permet le mieux aux individus humains de vivre une vie libre et originale, de réaliser des œuvres – artistiques, scientifiques, sociales – constituant pour la vie de l'humanité un apport



inédit. Or on ne peut avoir l'idée et la volonté de défendre les institutions libérales qui permettent un tel épanouissement des créativité que si l'on a d'abord acquis, au plus profond de soi, le sens de l'irréductible diversité de la société humaine. Ce sens de la diversité et de l'altérité, une culture littéraire peut mieux le faire naître dans les jeunes esprits qu'une culture seulement scientifique. Les sciences de la nature recherchent en effet des lois, elles ont horreur de singularités qui ne seraient pas des simples cas particuliers d'une loi générale. Alors que c'est à des réalités singulières que s'intéressent par principe la littérature, les arts, la philosophie, l'histoire et les sciences humaines ; ce sont des savoirs « idiographiques » et non « nomothétiques », comme l'a montré le philosophe allemand Wilhelm Windelband. Donc c'est essentiellement par la pratique de ces savoirs-là que les jeunes gens sont avertis de l'existence et de la valeur des créations originales qui font l'Histoire.

Tel est leur statut irremplaçable dans la formation et la réviviscence permanente d'une culture de liberté. Di Nuoscio a eu le mérite de formuler noir sur blanc dans son livre ces vérités bien connues intuitivement de tout honnête homme.





# Le libéralisme bien tempéré de Francis Fukuyama

*par*  
*Matthieu Creson*



**Matthieu Creson** est chargé d'études à l'IREF et conférencier. Il a travaillé pendant plusieurs années comme enseignant. Il s'intéresse notamment à l'histoire et l'actualité des idées libérales. Il co-édite avec Alain Laurent la publication *Le Nouvel individualiste*.



Francis Fukuyama est un grand politologue. Son ouvrage le plus célèbre, *La Fin de l'histoire ou le dernier homme*, consacrait le modèle démocratique et libéral comme l'unique forme durable d'organisation politique et économique des sociétés humaines. Mais le libéralisme défendu par lui nous semble être un curieux mélange de libéralisme classique fondé sur le constitutionnalisme républicain, et de *liberalism* à l'américaine... soit l'inverse exact du libéralisme.

Dans un récent entretien<sup>1</sup> accordé à *L'Express* à l'occasion de la parution en français de son nouveau livre, *Libéralisme, vents contraires* (Paris, Éditions Saint-Simon), Francis Fukuyama continue de défendre avec force le modèle libéral, auquel (c'est le moins qu'on puisse dire) ni la Russie poutinienne ni la Chine de Xi Jinping ne sauraient offrir une solution de rechange crédible. L'un des grands mérites de l'analyse de Fukuyama est qu'il replace au cœur même des relations internationales l'existence d'une fracture d'ordre civilisationnel : celle qui sépare les démocraties libérales des régimes autoritaires. (Rappelons-nous en effet que Poutine juge le libéralisme « obsolète » et prétend incarner un autre « modèle » de civilisation...). Le constat suivant qu'avait dressé Fukuyama dans *La Fin de l'histoire* (1992) reste toujours aussi vrai à notre époque :

« Au fur et à mesure que l'humanité approche de la fin du millénaire, les crises jumelles de l'autoritarisme et du socialisme n'ont laissé en lice qu'un seul combattant comme idéologie potentiellement universelle : la démocratie libérale, doctrine de la liberté individuelle et de la souveraineté populaire. Deux cents ans après avoir animé les révolutions américaine et française, les principes de liberté et d'égalité ont prouvé non seulement qu'ils étaient durables, mais qu'ils pouvaient ressusciter<sup>2</sup>. »

Rappelons ici que la thèse de Fukuyama a souvent été mal comprise ou réduite à quelques idées trop simplistes. Fukuyama n'a en effet

---

<sup>1</sup> <https://bit.ly/44krFR0>

<sup>2</sup> *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, « Champs essais », 2018, p. 93.



jamais prétendu que la démocratie allait inexorablement triompher partout dans le monde, en vertu d'un finalisme historiciste qui conduirait les hommes pour ainsi dire malgré eux, indépendamment de leurs décisions et de leurs actions, vers une forme finale d'organisation sociale. Fukuyama est parfaitement conscient qu'il pourra y avoir des « retours en arrière », écrivant dans *La Fin de l'histoire* que nous n'assistons pas tant au triomphe de la pratique libérale qu'à celui de l'idée du libéralisme (*ibid.*, p. 97).

« Parmi les divers types de régime qui sont apparus au cours de l'histoire des hommes, ajoute-t-il dans le même ouvrage, depuis les monarchies et les aristocraties jusqu'aux théocraties et aux dictatures fascistes et communistes de notre siècle, la seule forme de gouvernement qui ait survécu intacte jusqu'à la fin du XXe siècle a été la démocratie libérale. »

Cette phrase tracée voilà une trentaine d'année n'a nullement été démentie par les événements récents, n'en déplaît aux tenants de l'irréremédiable « déclin » de l'Occident, dont le modèle serait prétendument concurrencé voire supplanté par le camp des sociétés autoritaires. Celui-ci, souligne Fukuyama dans l'entretien donné à *L'Express*, a d'ailleurs commis dernièrement deux invraisemblables bourdes : l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et la politique du « zéro-covid » en Chine, qui a conduit son peuple jusqu'à l'épuisement. Non, il n'y a pas de « solution de remplacement », de « modèle alternatif » au capitalisme démocratique et libéral, lequel reste le seul modèle viable et durable, comme nous l'avait déjà pleinement enseigné l'implosion du communisme à la fin des années 80.

### *Le wokisme, l'un des plus grands dangers pour les démocraties libérales*

En cela, nous sommes entièrement d'accord avec ce que dit Fukuyama. Nous partageons aussi pleinement ses idées sur le wokisme, mouvement dont il critique avec raison l'intolérance – qui fait que le wokisme est foncièrement antidémocratique et antilibéral –, et qu'il juge à juste titre comme l'un des principaux dangers internes menaçant le monde occidental. « Le libéralisme est fondé sur l'égalité de dignité entre



humains en tant qu'individus », dit-il fort justement dans le même entretien, avant d'ajouter, à propos du radicalisme woke :

« ces mouvements identitaires mettent en avant des membres de sous-groupes particuliers, en fonction de leur ethnicité, leur genre, leur orientation sexuelle. Selon eux, l'État devrait nous considérer non en tant qu'individus, mais comme membres d'un de ces groupes, qui donnerait accès à des droits particuliers. »

En ce sens, le wokisme constitue une formidable régression civilisationnelle : alors que l'Occident s'est peu à peu construit sur des bases telles que la tolérance, la liberté individuelle, la liberté d'expression, le wokisme entend saper celles-ci pour les remplacer par la pensée unique, le néo-tribalisme et le collectivisme, et la censure idéologique. L'ancienne et sans doute irréductible mentalité totalitaire se présente aujourd'hui clairement sous les nouveaux oripeaux du wokisme, dont il convient de dénoncer sans relâche et avec force les inconséquences ainsi que la nature profondément sectaire et idéologique.

### *Un libéral au sens classique du terme ou un liberal au sens américain ?*

Nous le disions, Francis Fukuyama est l'un des grands défenseurs du modèle démocratique et libéral. Il définit ainsi avec raison le libéralisme, dans le même entretien pour *L'Express*, comme « la croyance dans une égale et universelle dignité des êtres humains ». « Toutes les personnes ont les mêmes droits, ajoute-t-il à fort juste titre, et ces droits individuels doivent être garantis par un ensemble de lois ou de règles constitutionnelles empêchant l'État de pouvoir les violer ». Mais nous ne saurions suivre Francis Fukuyama lorsqu'il dit :

« Une société libérale requiert un État démocratique et des politiques sociales pour les gens ordinaires, sans quoi vous n'arriverez pas à maintenir la légitimité du système. *Le respect des droits individuels doit s'accompagner d'une redistribution afin de limiter les inégalités de revenus* ». (Nous soulignons.)



Il est étonnant de voir comment Francis Fukuyama passe ici, d'une phrase à l'autre, de la défense du constitutionnalisme libéral le plus classique, conforme à l'esprit des fondateurs américains, à des propos dignes des sociaux-démocrates du Vieux Continent, adeptes de l'interventionnisme étatique visant à « corriger » les inégalités et assurer la « justice sociale » !

Ces propos sont d'ailleurs confirmés par ce qu'on peut lire un peu plus loin dans le même entretien. Pour l'auteur de la *Fin de l'Histoire*, le « néolibéralisme » serait une version très excessive du libéralisme classique et « devrait (plutôt) être employé pour décrire un mouvement rattaché à des économistes comme Milton Friedman ou Gary Becker, opposés à l'intervention étatique dans la sphère privée ». Son dernier livre, *Libéralisme, vents contraires*, comporte d'ailleurs tout un chapitre intitulé « Du libéralisme au néolibéralisme », dans lequel on peut lire par exemple : « Les idées libérales se sont radicalisées vers ce qu'il est convenu d'appeler le "néolibéralisme" » (p. 31).

Fukuyama admet certes que la déréglementation et les privatisations des années 80 ont eu des effets positifs dans la baisse des prix qui s'est ensuivie, particulièrement dans certains secteurs (transport aérien, fret...). Il donne certes raison à Hayek lorsque celui-ci voit dans le marché libre la meilleure forme d'allocation des ressources (p. 51). Il reconnaît aussi que le « néolibéralisme » a « contribué à stimuler deux décennies de croissance économique rapide », mais il lui reproche également d'avoir causé *in fine* la déstabilisation de l'économie mondiale (p. 35). Il accuse en somme le « néolibéralisme » de s'être constitué en dogme religieux, conduisant nombre de jeunes gens qui avaient cru fermement à son efficacité perpétuelle à perdre brutalement leurs illusions à la fin des années 2000 (crise financière de 2008, crise de l'euro de 2010, etc.). Ce qui devait ainsi ouvrir la voie, selon Fukuyama, aux populismes tant de gauche que de droite (p. 32).

On trouvait à vrai dire déjà trace de l'hostilité de Francis Fukuyama à la mondialisation libérale dans un entretien donné au *Point* du 9 avril 2020, soit quelques semaines après le début de la pandémie de Covid-19 :



« Je crois qu’aujourd’hui, disait-il, nous voyons la queue de la comète de ce néolibéralisme, qu’il est même déjà mort et que nous allons en revenir à un libéralisme tel qu’il existait dans les années 50 et 60, où l’économie de marché et le respect de la propriété privée cohabitaient avec un État efficace qui intervenait pour réduire les inégalités sociales et économiques. »

La grande leçon que nous donnait la crise du coronavirus, c’était, ajoutait-il, « le besoin d’un État fort ». Francis Fukuyama ne comprend manifestement pas que le « néolibéralisme » thatchérien ou reaganien fut en réalité un prolongement, un parachèvement du libéralisme classique, et non son dévoiement. Chez Francis Fukuyama semblent ainsi paradoxalement cohabiter un défenseur des principes fondamentaux du libéralisme et un promoteur de l’étatisme redistributeur. Fukuyama ne serait-il pas, tout bien pesé, ce qu’on appelle outre-Atlantique un *liberal*, c’est-à-dire un partisan de l’intervention de l’État dans de larges secteurs de l’économie ? On peut le penser lorsqu’on lit par exemple ceci dans son dernier livre (p. 161) :

« Les libéraux classiques doivent admettre la nécessité du gouvernement et dépasser l’ère néolibérale qui diabolisait l’État en tant qu’ennemi de la croissance économique et de la liberté individuelle ».

Ou encore (p. 41) :

« L’hostilité néolibérale contre l’État est plutôt irrationnelle. En effet, celui-ci se révèle indispensable pour procurer les biens communs que le marché ne fournit pas, des prévisions météorologiques au système de santé, en passant par la justice, la sécurité alimentaire et pharmacologique, la police ou la défense nationale. »

Objectons à l’auteur de ces lignes le fait que le libéralisme – même celui de Friedman, de Thatcher ou de Reagan – est hostile non à l’État en tant que tel, mais à l’étatisme, c’est-à-dire la tendance fondamentale de tout pouvoir gouvernemental non enchaîné par de forts liens constitutionnels à outrepasser le strict champ du « régalien » pour étendre son influence sur un nombre sans cesse croissant d’activités, au détriment de la liberté individuelle. D’autre part, Fukuyama semble ici ignorer que la production de plusieurs biens et services mentionnés par



lui peut être rendue plus efficace et ainsi mieux satisfaire les entreprises et les individus dès lors qu'elle est confiée au secteur privé, plutôt qu'à un monopole étatique.

*Le « néolibéralisme » a-t-il fait le jeu du populisme ?*

Pour Fukuyama (qui reprend ici un grief couramment fait depuis longtemps au capitalisme), l'un des grands problèmes posés par le « néolibéralisme » dans les pays où il a été appliqué résiderait dans l'aggravation supposée des inégalités que l'on pourrait constater. Ce qui ne devrait pas être considéré en soi comme un problème fondamental : ce n'est pas parce que les inégalités de revenus entre individus s'accroissent que les moins riches s'appauvrissent ! Ce qui compte, c'est que ces derniers aient eux aussi la possibilité de s'enrichir et que l'ascenseur social puisse jouer à plein. Ce qui n'est susceptible de se produire que dans les sociétés présentant un haut degré de liberté économique, qui laissent les individus libres et responsables de leurs décisions.

La logique sous-tendant les propos que développe ici Fukuyama peut ainsi se résumer : le « néolibéralisme » a déstabilisé le système financier international, ce qui a abouti à la crise des *subprimes* de la fin des années 2000, aggravant ainsi les inégalités et provoquant une hausse du mécontentement des citoyens qui s'est traduite par l'exacerbation des populismes. Cette situation serait selon lui imputable à Thatcher et Reagan, mais aussi plus généralement aux libertariens auxquels il reproche leur discours anti-État quasi-viscéral. Ainsi déclare-t-il dans l'entretien déjà cité à *L'Express* :

« Les États-Unis, et à un degré moindre le Royaume-Uni, figurent parmi les pays les plus inégalitaires du monde. Ils ont eu des dirigeants, Ronald Reagan et Margaret Thatcher, qui ont promu ce néolibéralisme. *Cela a alimenté le populisme à gauche comme à droite* ». (Nous soulignons.)

Nous ne saurions ici encore partager une telle analyse. Inspirés par les principes du libéralisme économique le plus classique, Thatcher et Reagan ont œuvré à la déréglementation de l'économie afin de



permettre aux individus de recouvrer une pleine liberté d'initiative, sans laquelle aucune prospérité durable ne saurait advenir. A contrario, les populistes de droite veulent reléguer l'individu en coulisse, auquel ils préfèrent de beaucoup le collectif – la Nation, le Peuple, etc. Si le populisme a connu une telle ascension à partir de la fin des années 2000, c'est plutôt parce que des *politiques* démagogues ont vu dans la survenue des crises que traversaient alors les pays libéraux l'occasion d'en rendre responsable le capitalisme à des fins purement électoralistes. Ils n'ont d'ailleurs guère eu de mal à le faire dans un pays comme la France où les préjugés anticapitalistes et antilibéraux sont encore très vivaces chez un grand nombre de nos concitoyens. En réalité, comme Pascal Salin l'avait brillamment démontré dans son livre *Revenir au capitalisme pour éviter les crises* (Paris, Odile Jacob, 2010), la responsabilité de ces crises devait bien plutôt être imputée aux excès d'interventionnisme étatique et aux mauvais choix de politique monétaire (ainsi l'expansion excessive de la masse monétaire) qu'aux défaillances du marché. Pour Pascal Salin, ce que ces crises révélait était la « lente évolution d'un monde capitaliste responsable (celui du XIX<sup>e</sup> siècle) à un monde pseudo-capitaliste largement irresponsable » (p. 99).

Francis Fukuyama, ainsi que nous le disions, est un grand politologue. Ses livres stimulants, qui contiennent souvent de brillantes pages sur l'histoire des sociétés humaines et la philosophie des relations internationales, méritent d'être lus ou relus. Qui plus est, le constat qu'il avait établi dans la *Fin de l'histoire* sur la victoire de l'idée libérale par épuisement des autres systèmes politiques semble bel et bien se confirmer à la lumière des événements internationaux actuels. Ce qui n'empêche toutefois pas Fukuyama, on le voit, de reprendre à son compte certains préjugés ambiants ordinairement colportés par la doxa antilibérale. Un bien curieux paradoxe chez un aussi grand intellectuel.



# La dette publique

## Ses mécanismes, ses enjeux, ses controverses



de Bernard Blancheton

Dunod, 2022 (189 pages)

*recensé par*

*François Facchini*



**François Facchini** est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il a récemment publié *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).



Le Professeur Bertrand Blancheton est en poste à l'Université de Bordeaux et plutôt spécialiste d'histoire économique. Son dernier livre porte sur un sujet d'actualité, la dette publique. Il s'organise autour de douze chapitres, chacun abordant une question relative à la dette publique : la mesure de la dette (Chapitre 1), les caractéristiques de la dette française (Chapitre 2), la hausse plus forte de la dette française par rapport à ses principaux concurrents et partenaires (Chapitre 3), la justification de la dette publique (Chapitre 4), la montée de la dette publique en France depuis 1970 (Chapitre 5), la critique de l'idée que la dette publique française serait la conséquence de la loi de 1973 sur la Banque de France (Chapitre 6), la relation qu'entretient la dette et la construction européenne via les critères de convergence (Chapitre 7), les liens qu'entretiennent la dynamique de la dette et la politique monétaire (Chapitre 8), la soutenabilité de la dette (Chapitre 9), les expériences de désendettement (Chapitre 10), les liens entre la dette publique et la hausse des dépenses publiques (Chapitre 11) et pour conclure l'élaboration d'une feuille de route pour réduire la dette et équilibrer le solde budgétaire (Chapitre 12). Le propos est peu technique, et soutient que la France devra rembourser sa dette par une réforme des impôts et une baisse des dépenses. Il défend, en ce sens, une position plutôt non keynésienne et que ne renierait pas les économistes classiques. Le livre ne fait, cependant, aucune référence aux travaux des économistes libéraux qui ont travaillé sur la dette publique comme James Buchanan et Richard Wagner<sup>1</sup>. La plupart des solutions proposées à la dette publique se placent d'ailleurs dans un cadre institutionnel inchangé, sans modification du partage des compétences entre le privé et le public.

Cette note se propose de résumer le propos et de montrer pourquoi le recours aux travaux des économistes, qui traitent de la liberté économique comme un facteur de croissance et une dimension morale qui devrait inspirer les choix de politique économique, aurait permis de poser un autre diagnostic et de soutenir une feuille de route sensiblement différente pour réduire la dette publique.

---

<sup>1</sup> Wagner, R., 2013. *Deficits, Debt and Democracy: Wrestling with Tragedy on the Fiscal Commons*, Edward Elgar.



## Les caractéristiques de la dette publique française

La manière la plus simple de poser la question du livre est de rappeler le montant de la dette publique française. Le Professeur Blancheton rappelle à maintes reprises le chiffre de 2813 milliards d'euro qui était en effet le montant de la dette publique de la France fin décembre 2021. Fin 2022, ce chiffre atteignait 2950 milliards d'euros (INSEE) ce qui représente 111,6% du PIB, en légère baisse par rapport aux 112,9% de 2021. Le seuil symbolique des 3000 milliards d'euros sera bientôt atteint. Ce chiffre est même probablement sous-estimé (Chapitre 1). Lorsque l'on prend le ratio dette publique sur PIB de l'OCDE, la dette brute des administrations publiques de la France en 2021 n'est pas de 112,9% mais de 138%. Ce qui évidemment est très différent d'un point de vue symbolique. Ce chiffre ne devrait pas, cependant, susciter la peur et l'anxiété (p. 15). Cette dette publique est de plus pour l'essentiel

- négociable,
- détenue pour moitié par des investisseurs étrangers (p. 45),
- ses taux ont tendance à diminuer depuis plusieurs années (p. 37) et
- sa maturité a tendance à s'allonger. La France a émis en janvier 2021 une obligation à cinquante ans, la quatrième de cette durée (p. 134).

i) La nature essentiellement négociable de la dette publique rend la dette publique plus dangereuse (p. 39), car elle oblige le gouvernement via France Trésor à renouveler à chaque fois sa dette et à rassurer de manière permanente ses créanciers (p.39). ii) La détention de la dette par des non-résidents pose la question de la souveraineté. La détention par des acteurs étrangers constitue une contrainte plus forte pour l'émetteur de la dette. Cela renforce la contrainte induite par la nature négociable de la dette. iii) La dette française grâce à la politique monétaire du *quantitative easing* (QE) de la Banque centrale européenne (Chapitre 8) a, cependant, vu son coût baisser. Le taux des obligations assimilables du Trésor (OAT) a baissé régulièrement depuis 2012 (graphique 2.1, p. 41 Source : Agence France Trésor). Ils ont même été négatifs entre 2020 et 2021, ce qui a permis une baisse de la somme



versée au titre des charges d'intérêt de la dette publique (p. 42). La politique du QE avait été pensée pour que les États baissent leur niveau d'endettement à la suite de la crise grecque. La France, contrairement aux pays du Nord de l'Europe, en a plutôt profité pour augmenter sa dette et même justifier sa stratégie par les bas coûts de la dette (p. 53). Elle s'est plus inspirée du Japon (p. 60) et de l'Italie (p. 56) que de l'Allemagne qui a fait des réformes structurelles dans les années 2003-2004 et réduit son taux d'endettement.

### Les origines de la dette publique

A l'origine de cette croissance de la dette publique, il y a, selon le Professeur Blancheton, plusieurs événements : i) la hausse des dépenses publiques qui en moyenne est corrélée au ratio de dette (p. 64), ii) de bas taux de croissance (p. 82 et Graphique 5.4 p. 91) qui de phénomène accidentel dans les années soixante-dix est devenu la règle, iii) l'échec des politiques de relance des gouvernements Chirac (1974-1976) et Mauroy (1981-1982), iv) la baisse de l'inflation à la suite de la politique du franc fort puis de l'entrée de la France dans la zone euro (p. 87 et 126), v), la crise des *subprimes* en 2008-2009 qui a obligé les banques centrales à chercher des solutions innovantes pour aider les États (p. 129) et sauver les banques devenues insolubles (p. 145), vi) la crise de la dette souveraine grecque en 2011 et vii) la crise COVID 19 (p. 94).

Le Pr. Blancheton écarte catégoriquement l'explication par la loi de 1973. La dette publique commence bien à augmenter au début des années soixante, mais cela est plus la conséquence de choix politiques (par exemple, les votes des budgets en déficit) que de cette loi qui maintient le principe du financement des avances de la Banque de France au Trésor public (p. 101). Derrière cette loi, qui clarifiait les relations entre le Trésor public et la Banque de France, il faut plutôt voir l'installation progressive du principe d'indépendance du banquier central ; une indépendance qui sera acquise avec le choix d'appartenir à la zone euro (Chapitre 6).

On aurait même pu penser que l'adhésion à la zone euro et la signature du Traité de Maastricht par la France auraient limité



l'endettement du pays (Chapitre 7) et permis à la France de renouer avec ses pratiques d'excédent des années soixante. L'incapacité de la commission à sanctionner les pays qui ne respectent pas leurs signatures, la crise grecque et finalement la crise COVID 19 ont malheureusement rendu caduques les règles de bonne gestion. La crise COVID a même conduit les pays de l'Union à lever dès mars 2020 la contrainte des 3% de déficit via l'activation inédite d'une clause prévue par la législation européenne (p. 120). La conséquence de la crise sanitaire est la mise en œuvre d'un plan de relance européen financé par une dette directement émise par la Commission européenne (p. 120). Ce plan de relance et l'émission de ces eurobonds seraient porteurs, pour le Professeur Blancheton, « de promesses d'avancées de l'intégration politique européenne » (p. 121).

### Les conséquences économiques de la dette publique

Les choix effectués et les solutions apportées aux multiples crises qui ont émaillé l'histoire économique du monde et de la France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle ont eu pour conséquence un fort endettement. Le principal problème de l'endettement est la charge qu'elle impose aux États (p. 133). « Pour un État, les dangers de l'endettement résident dans une hausse du service de la dette qui l'empêche d'assumer ses autres dépenses » (p. 133). L'économétrie de la dette publique conclut généralement qu'au-delà de 90% le ratio dette publique sur PIB a un effet négatif sur la croissance économique (p. 136). La dette publique nuit donc à la croissance économique. L'État doit pour au moins ces deux raisons réduire son endettement.

### Les stratégies de désendettement

Pour ce faire il peut copier les expériences des autres pays qui se sont désendettés (Chapitre 10).

La baisse de la dette publique passe théoriquement par i) la hausse des taux d'imposition, ii) une politique de soutien à la croissance économique (augmenter la base fiscale sans augmenter les taux), iii)



l'impôt d'inflation, iv) la baisse des taux d'intérêt et v) les excédents budgétaires (p. 133).

Dans les faits, des pays comme l'Islande, l'Irlande ou l'Allemagne (Chapitre 10) ont réussi à baisser leur niveau d'endettement en ayant de hauts taux de croissance, et en baissant les dépenses publiques. Le plan allemand de 2010 était composé des mesures suivantes : baisse des prestations sociales (pension de retraite plus faible, allocations chômage moins généreuse, salaire parental rogné), hausse des impôts (taxe sur les transactions financières sous la condition que les autres États fassent de même, taxe sur les billets d'avion, taxe écologique) et baisse des dépenses militaires. L'Irlande cette même année 2010 a réduit ses dépenses publiques improductives et soutenu l'investissement afin de favoriser la croissance économique. La baisse des dépenses publiques est passée par l'accord de *Crok Park* en juin. Cet accord prévoyait une baisse du nombre des agents du secteur public et plus généralement de la masse salariale (baisse de 18% environ de 2009 à 2013).

La France pourrait s'inspirer de ces expériences, mais certaines de ses spécificités l'en empêchent. L'une de ces spécificités et non des moindres est la faiblesse de son taux de croissance (p. 140 Graphique 9.2). L'économie française est une économie de service à faibles gains de productivité, dont la population vieillie, et qui consacre trop peu d'argent à la Recherche & Développement (p. 141). La croissance ne remboursera pas la dette publique mécaniquement. Par ailleurs, « Augmenter les prélèvements se heurte *a priori* au ras-le-bol fiscal » (p. 161). Le principal levier d'action devrait donc être la baisse des dépenses publiques (p. 161). Mais ici le principal obstacle serait la tendance à la hausse des dépenses *via* la loi de Wagner qui lie développement économique et dépenses publiques, les effets de seuil qui expriment l'idée qu'à chaque guerre, à chaque crise, les citoyens acceptent plus d'impôt et plus de dépenses publiques et la loi de Baumol qui explique la croissance mécanique des coûts des services publics qui sont des productions pour lesquelles les gains de productivité sont faibles (Chapitre 11).



En conséquence, la feuille de route que nous propose l'économiste Bordelais pour la réduction de la dette publique en France est la suivante (Chapitre 12) : baisser le ratio d'endettement pour envoyer un signal aux marchés et obtenir des taux plus bas (p. 174), ne pas trop compter sur le retour de la croissance (p. 175), ne pas croire que l'on pourra lever l'article 123 sur le fonctionnement de l'Union européenne qui empêche de recourir à l'annulation de la dette (p. 177), mettre en place une fiscalité écologique et une taxe carbone en particulier (p. 179), aller vers plus d'équité fiscale (p. 179), faire payer les GAFAs (p. 180), supprimer les niches fiscales (p. 181), arrêter le programme de baisse de l'impôt sur les sociétés (p. 183), envisager une hausse du taux normal de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (p. 183) et réduire les dépenses publiques et les dépenses de retraite et de logements sociaux en particulier (pp. 184-187).

### Penser hors du cadre institutionnel existant ?

La dette publique au regard de son niveau nuit probablement à la croissance française, elle engage le sort des contribuables français (p. 15), la souveraineté de leur pays (p. 15) et finalement la manière dont ils vont financer leur modèle social. Elle est bien pour toutes ces raisons un problème politique (p. 13). Mais la solution politique et le diagnostic proposé par le Professeur Blancheton ignorent totalement l'apport des économistes qui donnent aux conditions institutionnelles une place centrale dans les raisons de la prospérité d'un pays et voient dans la liberté économique une valeur aussi importante que les libertés de choisir ses représentants, de s'associer ou de s'exprimer.

Historiquement, les crises économiques n'ont pas toujours conduit aux déficits publics et à la croissance de la dette publique. La dette publique est un impôt différé qui pèse sur les générations futures et qui permet aux gouvernements de transférer une partie de la charge des dépenses publiques. Des dépenses publiques qui sont utilisées pour maximiser leur chance de réélection par l'achat de voix. Le remboursement de la dette publique n'a pas que des raisons productives (accroître la croissance). Il a aussi des motivations morales (Buchanan



1987<sup>2</sup>). Il empêche les générations présentes de décider pour les générations futures et de passer outre leur consentement.

Limiter le recours à la dette est aussi un moyen d'augmenter le coût politique de la dépense publique car il oblige les gouvernements à recourir à l'impôt ce qui limite l'illusion fiscale et permet à chaque citoyen d'avoir conscience du prix fiscal des services publics. Tout ce qui lève la contrainte budgétaire des États baisse le coût du paternalisme d'État et favorise la hausse des dépenses publiques bien au-delà du niveau qui permet de maximiser la production du pays. La croissance économique et les réformes constitutionnelles visant à limiter les déficits chroniques sont des solutions aux problèmes posés par la dette publique.

La libéralisation de l'économie française ou ce que le Professeur Garelo (2022<sup>3</sup>, Chapitre 5) appelle « le vaccin libéral » peut soutenir la croissance du pays et lui donner les moyens de rembourser sa dette sans hausse des impôts et des prélèvements publics. Le lien positif entre liberté économique et croissance de la production est amplement documenté (de Haan et al. 2000<sup>4</sup>).

La France peut se replacer sur sa frontière des possibilités de production si 1) elle réduit les dépenses publiques (Facchini et Melki 2013<sup>5</sup>), et la fiscalité pesant sur les entreprises, 2) baisse les cotisations sociales par une réforme du système de sécurité sociale et le passage en particulier d'un régime par répartition à un régime majoritairement par capitalisation, 3) soutient un retour progressif à la liberté contractuelle

---

<sup>2</sup> Buchanan, J., 1987. "The Ethics of Debt Default," in Buchanan, J.M., and C.K. Rowley (eds), *Deficits*, Oxford: Basil Blackwell, 361-373.

<sup>3</sup> Garelo, J., 2022. *Vaccin libéral. Contre le populisme. Contre le despotisme*, JDH Editions. Essais.

<sup>4</sup> De Haan, J., et J-E., Sturm, 2000. "On the Relationship between Economic Freedom and Economic Growth," *European Journal of Political Economy*, 16 (2), 215-241

<sup>5</sup> Facchini, F., et M., Melki 2013. "Efficient Government Size: France in the 20th Century," *European Journal of Political Economy*, 31, 1-14.



sur le marché du travail, 4) met en œuvre un programme de liberté scolaire assis sur le chèque éducation ou le bon scolaire, 5) démantèle tous les dispositifs qui nuisent à l'investissement de son épargne dans l'immobilier afin de soutenir la construction et la rénovation des logements et 6) assure à chaque citoyen la sécurité de sa personne et de ses biens.

Un tel programme exclut l'idée que les politiques monétaires de QE aient eu un effet positif sur la croissance du pays et qu'elles étaient nécessaires (Salin 2020<sup>6</sup>) et repose au contraire sur l'idée que l'État est un pompier pyromane. Il gère des crises qu'il a lui-même générées.

La solution libérale ne croît pas non plus que les GAFAs sont sous taxées (Peterka 2022<sup>7</sup>) et que la solution est d'augmenter les impôts des entreprises de ce secteur. Il doute que l'État et le principe d'une écotaxe soient les solutions pour prévenir et donner les moyens au peuple de s'adapter au dérèglement climatique. Il défend plutôt une vaste réforme du droit de la propriété foncière et un retour à la vérité des prix sur ce marché. Il pense aussi qu'il faut accélérer la baisse des taux d'imposition sur les sociétés, car l'impôt sur les sociétés est i) payé par les salariés—il existe une relation négative entre taux d'imposition de l'IS et salaire (Ljungqvist et Smolyansky 2018<sup>8</sup>)—, ii) il freine l'investissement (Ohr

---

<sup>6</sup> Salin, P., 2020. « Le retour de la BCE au 'quantitative easing', exemple typique des effets de la politique économique », *Journal des Libertés*, 8 (printemps), 65-81.

<sup>7</sup> Peterka, P., R. Sobehart, A. Rod et D. Stroukal 2022. « Les Gafams sont-elles moins taxées que les entreprises traditionnelles ? » IREF Lien : <https://bit.ly/3Nsx4hL> (31/03/2023)

<sup>8</sup> Ljungqvist, A., and M. Smolyansky 2018. "To Cut or not to Cut? On the Impact of Corporate Taxes on Employment and Income," NBER Working Paper Series, 20753.



2018<sup>9</sup>) et iii) crée une double imposition des dividendes qui est à l'origine d'une iniquité fiscale.

De plus, la réforme des retraites ne doit pas être seulement paramétrique mais systémique afin de donner aux bas revenus accès aux opportunités de gains qu'offrent les marchés financiers<sup>10</sup>.

Indépendamment de ces réformes de nature structurelle et capables de soutenir la croissance du pays, la baisse des dépenses publiques pourrait être accompagnée, en vue de rembourser la dette, par une politique de privatisation des entreprises publiques. La valeur totale du portefeuille de l'Agence des Participations de l'État (APE) est estimée à 84,5 milliards d'euros au 30 juin 2020<sup>11</sup>. Est également envisageable une vente d'une partie du patrimoine public. Le patrimoine non financier des administrations publiques s'établissait à 2231 milliards d'euros en 2019 et n'a pas cessé d'augmenter depuis au moins l'année 1997 ; à l'exception de l'année 2008<sup>12</sup>. La privatisation d'un certain nombre de services publics est une troisième option. Au regard de la part des dépenses publiques d'éducation et de prévoyance dans les dépenses

---

<sup>9</sup> Ohrn, E., 2018. "The Effect of Corporate Taxation on Investment and Financial Policy: Evidence from the DPAD," *American Economic Journal: Economic Policy*, 10 (2): 272-301.

<sup>10</sup> L'IREF considère qu'il faut une réforme systémique (et non pas paramétrique) de la retraite en France. Cette réforme pourrait commencer par la création d'un Compte personnel retraite et par l'adoption de plusieurs « piliers » comme l'ont fait pratiquement tous les pays européens afin d'assurer la transition vers un système par capitalisation.

<sup>11</sup> APE. Rapport 2019-2020. Voir aussi Cour des comptes. L'Etat actionnaire. Rapport public thématique janvier 2017.

<sup>12</sup> Pour connaître le montant en milliards d'euros du patrimoine foncier et immobilier des administrations publiques on peut, sur les périodes anciennes, consulter l'Annuaire Statistique de la France Tableau J01-7 pour les années 2003-2005 et Tableau N.01-7 pour les années 2000-2002 (ASF 2004). En 1997 le patrimoine financier des administrations publiques était évalué à 613,21 milliards d'euros pour une dette publique de 794,1 milliards d'euros soit 77% de la dette publique.



publiques totales, la transition du public au privé dans ces secteurs d'activité est une solution envisageable. A cette baisse des dépenses publiques à périmètre d'intervention variable pourraient venir s'ajouter toutes les mesures qui permettraient de réduire les coûts de production des services publics. La baisse des effectifs dans la fonction publique, la hausse de la durée du travail, le report des projets de dépense et le gel du point d'indice des salaires jusqu'en 2027 sont des solutions envisageables.

Il y a donc de nombreux points d'accords avec le Professeur Blancheton, mais aussi une part de déception de voir que les travaux des économistes de l'école libérale classique et plus spécifiquement des choix publics sont négligés.





# Le libéralisme autopsie d'une incompréhension



de Serge Schweitzer

Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2023 (150 pages)

*recensé par*

*François Facchini*



**François Facchini** est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il a récemment publié *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).



Le dernier ouvrage de notre collègue Serge Schweitzer est consacré à un sujet qui peut intéresser les libéraux, évidemment, mais aussi tous les spécialistes d'économie et de sociologie de la connaissance. Il s'organise autour de trois chapitres : le libéralisme n'est pas un bon placement pour un opportuniste (Chapitre 1), Stratégie et tactiques des intellectuels sur le marché des idées (Chapitre 2) et Le libéral et le socialiste : portrait croisés (Chapitre 3). A ces trois chapitres s'ajoute une annexe qui défend les économistes français des facultés contre les assertions du Professeur Salin qui les juge sévèrement et propose une critique du concept d'intérêt général.

Cette note présente la question posée par le livre, les réponses qui sont données et conclut par une mise en perspective des réponses proposées par rapport à quelques grandes explications déjà avancées.

### Question

La question posée par le livre trouve son origine dans un article du Professeur Pascal Salin pour l'Association pour la liberté économique et le progrès social (ALEPS) qui s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'école autrichienne d'économie n'emporte pas l'adhésion du plus grand nombre et ne soit finalement pas enseignée dans les universités en France et plus généralement dans le monde (pp. 21-23).

La question du livre est celle-ci : « *Pourquoi le libéralisme a non seulement si peu d'adeptes, mais tout autant charrie d'impressionnantes cohortes d'adversaires déclarés et si résolu qu'ils ne souhaitent rien moins que sa disparition ?* » (p. 19). Ceci serait d'autant plus incompréhensible que le libéralisme a « permis de comprendre comment l'humanité a vaincu la malédiction ancestrale de la famine » et « désincarcéré l'individu des chaînes lui interdisant d'épanouir nombre de ses virtualités, hors des dogmes et des passages obligés ». Son adoption au xx<sup>e</sup> siècle par les élites politiques et administratives de nombreux pays occidentaux aurait de plus permis d'éviter les millions de mort des doctrines concurrentes qu'ont été le communisme, le national socialisme, le fascisme, le franquisme et plus généralement toutes les croyances dans les régimes autoritaires (p. 12). L'échec du



socialisme réel aurait dû conduire à montrer au plus grand nombre sa nature insoutenable et immorale. Il y aurait donc un paradoxe du libéralisme. Il est bon et pourtant détesté.

Cette haine du libéralisme est palpable dans les médias et la presse contemporaine (p. 15 et p. 65). Elle n'est pas nouvelle. Elle remonte, au moins en France, nous rappelle Serge Schweitzer, à l'Empire et aux craintes exprimées par Napoléon, lui-même, qui écrit « j'ai toujours pensé que s'il existait une monarchie de granit, il suffirait des économistes pour la réduire en poudre » (p.35). Le pouvoir s'est toujours méfié de la doctrine libérale. Ce constat aurait pu être renforcé en mobilisant toutes les enquêtes qui ont été produites sur le positionnement idéologique des universitaires français (Rios et Magni-Berton 2003<sup>1</sup> ; François et Magni-Berton 2015<sup>2</sup>). L'anticapitalisme est plus ou moins fort selon les disciplines, mais il est une réalité dans les universités et les organisations de la recherche française. Il s'exprime d'ailleurs dans les urnes puisque, comme le rappelle l'économiste Gilles Saint-Paul (2007<sup>3</sup>), 72% des enseignants ont voté à gauche en 2002 aux élections présidentielles. Les enseignants sont plus à gauche que les Français et même plus à gauche que les autres fonctionnaires (Rios et al. 2003<sup>4</sup>).

---

<sup>1</sup> Rios, D., et R., Magni-Berton 2003. *La misère des intellectuels*, Préface Raymond Boudon, Paris L'Harmattan.

<sup>2</sup> François, A., et R., Magni-Berton 2015. *Que pensent les penseurs ? Les opinions des universitaires et scientifiques français*, Grenoble, PUG.

<sup>3</sup> Saint-Paul, G., 2007. « Le rôle des croyances et des idéologies dans l'économie politique des réformes », *Revue d'Economie Politique*, 117 (4), 577-592.

<sup>4</sup> Ce résultat n'est pas démenti par les dernières enquêtes du CEVIPOF. Martial Foucault, « Enquête électorale - Présidentielle 2022 », CEVIPOF, Ipsos, Le Monde et Fondation Jean Jaurès. Vague 24, avril 2021.



## Réponses

Pour l'auteur, l'explication de cette haine du libéralisme se trouve dans les travaux des Professeurs Alain Wolfelsperger (2002<sup>5</sup>, 2006-2007<sup>6</sup>) (p.24) et Raymond Boudon (2004<sup>7</sup>) (p. 40), dans le concept de marché des intellectuels (p. 45) et au moyen d'une étude de caractère : les libéraux auraient des caractéristiques psychologiques que n'auraient pas les socialistes ou les dirigistes.

Pour expliquer la haine du marché, Raymond Boudon (2004) utilise la théorie de la frustration relative. Les intellectuels sont frustrés. Ils sont les premiers de la classe et se retrouvent au bas de la hiérarchie des revenus, derrière les sportifs, les boulangers et les restaurateurs. Ils haïssent alors l'économie de marché et le libre contrat parce qu'ils estiment qu'ils ne les rémunèrent pas à leurs justes valeurs (p. 40). Ils mériteraient mieux.

Le concept de marché des idées est aussi repris de Boudon & Bourricaud. Il y a trois marchés des intellectuels : le marché de type autarcique (p. 61), le marché de type commercial (p. 62), relation directe entre l'intellectuel et le lecteur de son livre et le marché des idées de seconde main animé par les journalistes<sup>8</sup> (p. 63). Comme pour les

---

<sup>5</sup> Wolfelsperger, A., 2002. « L'attitude des médias de masse à l'égard du libéralisme économique », *Journal des économistes et des études humaines*, 12 (4), 551-558.

<sup>6</sup> Wolfelsperger, A., 2005-2006. « L'ultra-libéralisme ou le style paranoïde dans la critique », *Commentaire* 116 (hiver), 909-918.

<sup>7</sup> Boudon., R. 2004. *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Odile Jacob, Paris.

<sup>8</sup> La qualification des trois marchés n'est pas celle de Serge Schweitzer, il s'agit de notre interprétation. L'expression intellectuelle de seconde main est issue de l'article de Friedrich Hayek sur le socialisme et les intellectuels. Voir: Hayek, F. A. (1949) "The Intellectuals and Socialism," *University of Chicago Law Review*: Vol. 16: Iss. 3, Article 7. Disponible en ligne <https://bit.ly/44kEmuK> (consulté le 30/03/2023). On peut trouver une traduction française de cet article



hommes politiques chez Max Weber dans son livre *le Savant et le politique*, les économistes peuvent chercher à vivre de la science économique (économiste par qualification) ou à vivre pour les sciences économiques (économiste par vocation).

Les économistes qui vivent de leur science répondent à la demande. Ils s'intéressent plutôt aux marchés de type commerciaux et aux marchés de seconde main. Ils sont pour cette raison obligés de traiter de l'actualité. Ils cherchent à répondre à la demande des journalistes, des médias, de l'opinion. Les journalistes sont les médiateurs du marché des intellectuels de seconde main. Les économistes par qualification ont une relation commerciale. Ils vendent des livres comme on vend des crayons. Ils ont besoin d'agrandir la taille de leurs marchés. Il y a les marchés privés et les marchés publics. C'est nous qui faisons cette distinction pour simplifier le propos. Sur les marchés publics il faut réussir à faire croire aux élus et aux hommes politiques qu'ils pourront faire mieux que les mécanismes de marché ou associatifs s'ils financent sur l'impôt la production de sciences économiques. Ces économistes ont intérêt à ce que le pouvoir politique demande de l'expertise. L'inflation législative et la complexité fiscale sont de bonnes raisons pour les élites politiques et économiques de financer des experts. Le dirigisme crée la complexité et la complexité sert l'expert, ici l'économiste (p. 51). « L'Etat providence est la providence des experts » (p. 51). Le dirigisme ne se justifie, cependant, que parce qu'il est censé faire mieux que les ordres décentralisés. Pour faire mieux il faut assurer le législateur qu'il peut disposer d'information de meilleure qualité que la connaissance des acteurs. Il vend l'existence de prédictions détaillées (p. 55) pourtant impossibles si l'on garde à l'esprit le principe selon lequel le futur est indéterminé (p. 55). L'économiste par qualification a aussi intérêt à développer la taille du marché pour les économistes. Il va alors proposer un prêt-à-penser aux journalistes et aux citoyens. Il va privilégier les sujets d'actualité et la conjoncture et ne pas s'engager dans la production

---

dans la revue *Commentaire*. Hayek, F., 2002. « Les intellectuels et le socialisme », traduit de l'anglais par Christophe Piton, *Commentaire* 99 (3), 673-684.



de théories rigoureuses et complexes, mais privilégier la simplicité, la pédagogie (p. 67). Le mot d'ordre est de rendre accessible.

Le libéralisme et la théorie des ordres complexes d'un auteur comme Hayek sont couteux à acquérir (p. 67 et 68), à comprendre. Ils ne répondent pas, de plus, aux attentes des élus et de l'administration publique, alors que les doctrines dirigistes ou le socialisme sont directement applicables par des hommes politiques qui cherchent des discours et des mesures pour résoudre les problèmes sociaux qui ne manquent pas. Le libéralisme défend le commerce, mais est une doctrine qui a commercialement un marché de petite taille.

Les économistes par vocation se positionnent plutôt sur le marché autarcique. Ils vivent dans le temps long de la connaissance. Ils vivent sobrement ou grâce à un capital social, un patrimoine familial élevé (pp. 48-49). Ce qu'ils recherchent c'est la reconnaissance des pairs, la gloire, des médailles (p. 50) et peut-être, si leur œuvre est un succès, de l'argent via leur notoriété qui leur permet de devenir la source des intellectuels de seconde main ou une récompense comme le prix en l'honneur d'Alfred Nobel (p. 52 note 23).

Les deux catégories d'économistes ne sont pas imperméables. On peut très facilement passer de l'économique par vocation à l'économique par qualification. De nombreux membres du cercle des économistes ont fait ce chemin (p. 53). Pour obtenir cette réputation et la reconnaissance des pairs (marché des intellectuels autarcique, p. 61), deux stratégies sont possibles, laisser faire ou chercher par tous les moyens, même le dénigrement de la personnalité des autres économistes, à se hisser à la première place, à attirer l'attention du plus grand nombre (p. 50). Pour être lu et cité rien de mieux que de créer une école, avoir des disciples. Dans les universités publiques, il faut contrôler les commissions de recrutement et faire nommer comme dans les écuries des partis politiques, son candidat. D'une manière symétrique, dans un ordre universitaire où l'impôt finance la recherche et où le monopole domine la concurrence loyale entre les idées, les combines de faculté l'emportent sur le verdict de l'intérêt de la société civile pour une idée. La conséquence est un enseignement plutôt



défavorable à l'économie de marché et à la défense des libertés et une formation dans les facultés qui conduit à faire croire que la seule science est dirigiste. Les médias, les médiateurs des marchés de seconde main, ne font alors que reprendre les positions qui leur ont été enseignées (p. 66).

Le marché des idées libérales aurait donc une taille restreinte. Ce qui limiterait les opportunités de profit et l'intérêt que les économistes par qualification et de seconde main lui portent.

Les idées libérales seraient aussi inadaptées à l'organisation publique des universités et de la recherche. Comment justifier que l'Etat finance des idées qui lui sont défavorables sous le principe traditionnel du qui paie commande ? Ces deux raisons peuvent expliquer la faiblesse de l'idéal libéral chez les économistes. Le socialisme et toutes les formes de dirigisme seraient à l'inverse beaucoup plus adaptés. Ils auraient des réponses conjoncturelles aux problèmes sociaux posés par l'actualité. Ils répondraient directement à la question des dirigeants : que dois-je faire pour montrer au plus grand que je suis concerné par leur problème ?

L'étude des caractères associés à chaque doctrine complète cette analyse par le principe de rationalité. Les croyances répondent au principe d'économie : les individus veulent comprendre le monde en minimisant leurs efforts. Le libéralisme est une doctrine coûteuse (intellectuellement exigeante) et dont les bénéfices en termes de réputation et de reconnaissance par les pairs sont faibles. Il est logique dans ces conditions que le nombre des libéraux soit faible. Il est logique dans ces conditions de retourner l'argument. Pourquoi dans ces conditions existe-t-il encore des libéraux si le calcul coût-bénéfice est si défavorable au libéralisme ? La raison tiendrait au tempérament du libéral (Chapitre 3, p. 81).

Le tempérament libéral privilégie l'autonomie. Le libéral accepte l'isolement et la marginalité. A l'inverse le libéral est « mal à l'aise dans les cohortes massives et les grands rassemblements » (p. 82). Cela affaiblit le mouvement libéral car le libéral joue rarement collectif (p. 82). Il craint la foule (p. 85) et l'esprit grégaire. La figure du chef lui est étrangère. Le tempérament libéral préfère, de plus, la raison au



sentiment. Le libéralisme est qualifié « d'ascèse intellectuelle d'une exigence absolue » (p. 89). Il réprimerait « l'émotion au profit du cortex » (p. 89). Le libéral aurait une passion pour la raison (p. 84) et la lucidité (p. 85). Le socialiste à l'inverse serait dans les sentiments (p. 75). Il souffrirait avec les pauvres et refuserait cette réalité en privilégiant l'utopie, le volontarisme politique, la possibilité de changer non pas son existence, mais le monde, l'existence des autres. La popularité du socialiste trouverait alors ses origines dans le goût des autres qu'exprime une telle doctrine. Le socialiste est alors aimé par les journalistes parce qu'il est un rêveur. Il endosse tous les malheurs du monde (p. 87). Il se veut concerner par les questions sociales. Le socialiste serait « masochiste ». Il ferait « volontiers don de sa personne, mais avec les impôts des autres » (p. 87). Il promettrait « le pain et le vin pour tous par la grâce des banquiers centraux et des bureaucrates » (p. 88). Le socialisme s'installerait finalement par la démocratie qui est définie comme un régime où le peuple à le « pouvoir de substituer un tyran à un autre » (p. 93). Un tel régime est jugé incomparable par rapport aux régimes totalitaires que furent le communisme, le fascisme et le national-socialisme (p. 93). Il reste pourtant tyrannique car la démocratie oblige à faire la guerre et parfois des guerres inutiles comme la guerre d'Algérie (p. 94).

## Conclusion

Pour conclure proposons quelques pistes pour compléter voire amender le propos de Serge Schweitzer. Il s'agit de rappeler l'enjeu de l'étude de l'antilibéralisme et de situer l'explication proposée dans sa littérature.

L'enjeu est l'explication des changements institutionnels et des choix de politiques publiques. Quel est le rôle de l'idéologie dans l'histoire des institutions<sup>9</sup> ? Si les idées ne jouent aucun rôle dans

---

<sup>9</sup> Sur cette question on peut lire D.C. North et l'économiste et historien américain de l'Etat providence Robert Higgs. Voir par exemple North, D.C. 1992. "Institutions, Ideology, and Economic Performance," *Cato Journal*, 11, 3, 477-488



l'histoire des hommes, l'étude du déclin du libéralisme est finalement sans enjeu véritable. Il faut donc croire que sans le succès de l'idéologie communiste, socialiste, l'expérience soviétique n'aurait pas eu lieu<sup>10</sup>. Si tel est le cas, il est extrêmement important de savoir comment le socialisme est né et comment il s'est diffusé dans le corps social. Mais aussi pourquoi le libéralisme a décliné au xx<sup>e</sup> siècle.

L'explication proposée par Serge Schweitzer, cela vient d'être rappelé, repose sur le concept de marché des idées et sur l'existence d'un tempérament. En parlant de tempérament, elle focalise l'attention sur une sorte d'innéité du libéralisme qui rompt avec l'éducation et toute forme d'atavisme culturel. Tout comme nous sommes mal à l'aise avec l'explication qu'avance Mises (1927) de l'antilibéralisme, nous ne sommes pas très à l'aise non plus avec l'explication par le tempérament. Les explications par la structure incitative nous paraissent plus solide et plus en accord avec l'approche traditionnelle par le principe de rationalité de l'école libérale.

L'explication par le tempérament et l'idée que le libéralisme serait fondamentalement rationnel et coûteux à comprendre peuvent-être rapprochées des explications proposées par Ludwig von Mises.

Mises (1927<sup>11</sup>; [1956<sup>12</sup>] 2014) explique l'antilibéralisme par i) le ressentiment<sup>13</sup> envers ceux qui auraient mieux réussi, et ii) par ce qu'il

---

et Higgs R. 2008 "Focus on reform and ideology: The complex course of ideological change," *American Journal of Economics and Sociology* 67 4: 547-566.

<sup>10</sup> North, D.C., 1981. *Structure and Change in Economic History*, New York, London, W.W. Norton & Company.

<sup>11</sup> Mises, L., 1927. *Liberalism*, Lien : <https://bit.ly/433LJpw> (consulté le 30/01/2023).

<sup>12</sup> Mises, L., 1956 [2014], « La mentalité anticapitaliste », traduit par Hervé de Quengo, septembre, Institut Coppet.

<sup>13</sup> Le ressentiment touche différemment l'homme qu'il nomme ordinaire et l'intellectuel. L'anticapitalisme de l'homme ordinaire est la conséquence d'une ambition frustrée. Personne ne souhaite être confronté au constat qu'il



nomme le complexe de Fourier (1927), du nom du socialiste français. i) L'opposition au libéralisme ne vient pas de la raison. Il s'agit d'une « malveillance envieuse » et d'une « attitude mentale pathologique ». Le sociologue allemand Helmut Schoeck ([1966] 1994<sup>14</sup>) a développé le lien entre envie et antilibéralisme. L'égalitarisme est une solution aux conflits que provoquent l'envie. L'envieux veut le mal, posséder ce que possède l'autre. L'envieux n'est pas jaloux. On est jaloux du possesseur ; on est envieux de la possession. L'envieux est parfaitement prêt à se blesser lui-même si, ce faisant, il peut blesser ou faire souffrir l'objet de son envie. Il préfère une situation dans laquelle tout le monde est pauvre à une situation dans laquelle tout le monde est moins pauvre mais un autre a plus que lui. L'ordre social doit se résoudre à traiter cette question des conflits par l'envie, les envieux ne gouverneront jamais le monde, mais il ne sera jamais possible d'éliminer les envieux (Schoeck [1966] 1994, Chapitre XXII). ii) Ludwig von Mises (1927 Section 6) va cependant encore plus loin lorsqu'il traite l'antilibéralisme d'attitude mentale pathologique. Le complexe de Fourier fait que le libéral doit faire face à une opposition provenant d'individus frappés d'« une maladie grave du système nerveux, une névrose qui est plus du ressort

---

est moins talentueux. Les individus qui réussissent moins bien vont alors trouver dans les théories anticapitalistes un moyen de minorer leur responsabilité dans leur échec (Mises [1956] 2014, p.26). Il adopte une théorie qui lui permet de penser qu'il n'est pas moins talentueux mais qu'il a eu moins de chance ou que la structure de pouvoir lui est moins favorable. L'inégalité de naissance joue un rôle central dans ce type de rationalisation. L'intellectuel développe de son côté un même type de frustration mais qui se focalise non plus sur un système, mais sur des hommes de chair et de sang. Les intellectuels fréquentent les élites économiques et les haïssent personnellement. Dans les deux cas, la haine du capitalisme cache la haine de la réussite (Mises [1956], 2014, p.31) et un « état neurasthénique qu'on pourrait appeler le complexe de Fourier » (Mises 1927 section 6).

<sup>14</sup> Schoeck, H., [1966] 1995. *Une Histoire du mal*, traduit de l'allemand par Georges Paulme, Les Belles Lettres.



du psychologue que du législateur<sup>15</sup> ». Cela signifie qu'il est vain pour le libéral de vouloir convaincre un socialiste par des arguments rationnels. Le socialisme relève au mieux du refus d'assumer ses échecs et au pire d'une pathologie.

Une telle explication n'a, cependant, à notre connaissance aucun fondement clinique et rend impossible toute controverse scientifique ou morale puisque l'une des partis aux débats est disqualifiée. Elle rompt à notre avis avec l'éthos libéral. L'explication par le tempérament est d'un autre ordre. Elle relève de l'inné et non du pathologique. Elle est une sorte de théorie de la fertilité appliquée aux idées. Le libéralisme ne peut pas s'épanouir chez tous les individus. Il ne suffit pas de le semer, encore faut-il qu'il trouve un sol qui lui soit favorable. Il ne se développe que chez des personnes qui ne privilégient pas l'émotion sur la raison. Une telle explication rompt avec le principe du libre arbitre. Il y aurait une sorte d'innéité du libéralisme. Trois arguments peuvent être avancés contre cette explication par le tempérament. i) Elle ne permet pas d'expliquer la conversion et l'évolution idéologique. Ne dit-on pas qu'Hayek était proche des idées du socialisme de la *Fabian Society* dans sa jeunesse<sup>16</sup> ? ii) Elle est incompatible, ensuite, avec le libre arbitre. Chacun hérite d'une idéologie et ensuite sous l'influence de sa pratique et ses lectures la fait évoluer. iii) Elle ne permet pas, enfin, d'expliquer pourquoi les Professeurs des facultés de droit étaient libéraux au XIX<sup>e</sup> siècle en grande majorité et qu'en 1968 leur part dans le corps professoral était tombé à moins de 5%. S'il s'agit d'une question de tempérament ce dernier ne devrait-il pas être réparti de façon équivalente d'une génération à l'autre ?

L'explication par le marché des idées peut répondre à cette question. Comme sur tous les marchés, le financement de certaines idées par l'impôt peut provoquer des distorsions et des biais de sélection qui peuvent rendre compte de l'antilibéralisme dans les universités

---

<sup>15</sup> Traduction Hervé de Quengo. Lien : <https://bit.ly/3CThneB> (consulté le 30/03/2023).

<sup>16</sup> Boettke, P., 2022. "Friedrich von Hayek (1899-1992), his legacy and classical liberalism," Lien : <https://bit.ly/42Yyt5u> (consulté le 30/03/2023).



publiques. L'étude du marché des idées est une innovation des économistes de l'école de Chicago (Stigler & Coase<sup>17</sup>). L'hostilité au marché est souvent justifiée par la condamnation des valeurs matérialistes, de l'égoïsme, du profit et des inégalités. George Stigler (1965<sup>18</sup>) répond très simplement à ces critiques en disant que tous ces maux sont aussi présents dans les débats académiques. L'égoïsme chez les universitaires n'est pas moins grand que chez les consommateurs de voiture (Stigler 1965, p. 72). Ils peuvent vendre leur conviction pour une publication, un poste ou la reconnaissance des pairs (Stigler 1965, p. 73). La prostitution académique n'est pas une vaine expression. Les universitaires ne sont pas, de plus, seulement motivés par la vérité. La critique d'un collègue, la joie de montrer que l'on est plus intelligent, plus malin a aussi sa place.

Le groupe des intellectuels devrait aussi garder en tête qu'il a énormément grandi grâce au capitalisme. C'est parce que les citoyens sont plus riches qu'ils peuvent acheter des biens culturels, des livres et que le marché des idées ne cesse de s'étendre. La conséquence est une hausse significative du nombre des intellectuels. Ces derniers peuvent vendre leurs idées au gouvernement ou aux consommateurs. Les romans, la poésie, et plus généralement la culture de divertissement est, cependant, un marché beaucoup plus vaste que le marché des idées économiques. C'est probablement la cause la plus évidente de la généralisation des idées dirigistes dans le corps universitaire.

L'impossibilité de vivre de son travail d'économiste conduit ses derniers à percevoir dans l'impôt et la subvention publique une opportunité de rente. Les économistes demandent à l'Etat d'acheter leurs œuvres, de financer leurs recherches. La contrepartie est une science économique qui sert les intérêts de ceux qui acceptent de les financer, les administrations publiques et les élus en démocratie. Les idées produites par les économistes et tous les intellectuels qui ne

---

<sup>17</sup> Coase, R.H., 1974. "The market for goods and the market for ideas," *The American Economic Review*, 64 (2), 384-391.

<sup>18</sup> Stigler, G., 1965. "The Intellectuals and the Marketplace," *The Kansas Journal of Sociology*, 1 (2), 69-77.



peuvent pas vivre de leur travail se mettent alors à produire des idées utiles pour les dirigeants politiques. Ils produisent un discours pro-gouvernement et anti-marché. Le discours anti-marché est presque plus utile que le discours pro-gouvernement, car le libéralisme n'est pas seulement inutile pour les gouvernements, il est nuisible. Le libéralisme est, en effet, né d'une critique de l'Etat et des risques du monopole de la violence. Le libéralisme politique est un outil pour limiter l'arbitraire du pouvoir. Le libéralisme économique demande aux Etats de respecter la souveraineté des consommateurs. Le libéralisme peut affaiblir la légitimité de l'Etat. Une fois financées sur fonds publics, les universités publiques attirent des individus plutôt convaincus des bienfaits de l'Etat. Il y a un biais de sélection. Une fois en poste ils publient des ouvrages antilibéraux et favorables à l'action de leur employeur, le gouvernement. Cette surproduction d'ouvrages défavorables au libéralisme et favorables au dirigisme augmente les coûts de justification du libéralisme dans l'opinion et les médias (journaliste) et renforce la demande de prise de position anti-libérale. Elle génère sa propre demande. La pensée libérale décline probablement moins, pour cette raison, dans les systèmes universitaires où le monopole de la collation des diplômes n'existe pas et où le financement privé domine le financement par l'impôt de la production de sciences économiques.

La question de l'incompréhension du libéralisme traite donc d'un sujet essentiel pour l'histoire des idées, et des institutions formelles (droit) et informelles (culture). Elle incite, nous semble-t-il, aussi à focaliser l'attention des chercheurs en sciences sociales sur l'effet des règles qui président à la production des idées. Changer les règles du jeu académique dans les universités françaises pourrait changer la manière d'écrire l'histoire et de l'interpréter.





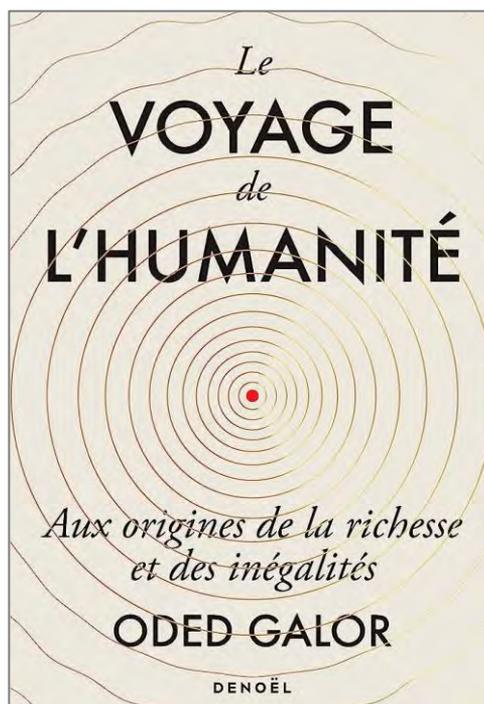
# Le Voyage de l'Humanité aux origines de la richesse et des inégalités

de Oded Galor

Denoël, 2022 (320 pages)

Dresser la fresque du progrès de l'humanité, et notamment comprendre le processus du développement économique, présente toujours un côté attrayant par la révélation d'une explication globale embrassant de nombreux siècles. Toutefois, le risque est de se fourvoyer dans des explications réductrices qui s'avèrent finalement assez peu éclairantes. Le pari est osé, la démarche héroïque, mais l'entreprise pas toujours couronnée de succès.

*Le Voyage de l'Humanité* d'Oded Galor participe à cette entreprise globale de la compréhension des sources du développement économique. Son auteur est professeur d'économie à la *Brown University*. Il est l'inventeur de la théorie de la croissance unifiée, qui s'inscrit dans une démarche macro-historique s'appuyant sur les phénomènes de long terme pour expliquer le développement économique et les dynamiques divergentes de développement. Cet ouvrage vient donc à la suite d'autres contributions plus ou moins récentes, qui insistent sur les institutions de la liberté permettant l'accumulation du capital, le développement du travail et des échanges (Hoppe, 2021). McCloskey (2022), reprenant en partie son argumentation élaborée dans d'autres ouvrages (McCloskey, 2016), et





tout en dénonçant les limites de l'approche néo-institutionnelle, souligne l'importance des vertus bourgeoises, d'une éthique bourgeoise, laquelle consiste notamment en la prudence, la tolérance, le respect, la considération de l'autre, etc. Ce qui fait écrire à McCloskey, "The original and sustaining causes of the modern world ... were ethical, not material" (Ibid., p. XXXI). La dimension matérielle du progrès économique n'est que la courroie de transmission d'un mouvement plus profond. Quant à North (1990, p. 118), il place au cœur du processus du développement économique les institutions, instruments de réduction de l'incertitude, qui fournissent alors un cadre d'échange et de spécialisation relativement stable pour les acteurs économiques. North (2005) revient sur l'importance de l'incertitude et la nécessité de sa maîtrise par les individus qui élaborent des « échafaudages », mobilisant des croyances et des perceptions, et la culture (Ibid., p. 14). Le processus de développement repose donc sur une dimension cognitive ; ce modèle vient enrichir l'approche néo-institutionnelle classique, et ce faisant en dénonce les limites en soulignant son caractère relativement rustre. Bien évidemment d'autres travaux comme ceux de David Landes (2000) et Joel Mokyr (2020) auraient pu être mentionnés.

*Voyage de l'Humanité* s'inscrit donc dans un contexte où de nombreuses contributions ont déjà défloré le sujet. L'ouvrage s'articule autour de deux grandes parties. La première intitulée l'Odyssée humaine s'intéresse aux conditions de décollage économique de l'humanité, les conditions de la prospérité. La deuxième partie traite des origines de la richesse et des inégalités. Galor précise dans son introduction que cette seconde partie de l'ouvrage consistera en l'examen des « facteurs institutionnels, culturels, géographiques et sociétaux qui ont émergé dans un lointain passé et propulsé les sociétés sur des trajectoires historiques distinctes, qui les ont arrachées à la stagnation à des périodes différentes et ont creusé les écarts de richesse entre les nations » (p. 15).

L'approche du développement économique de Galor relève d'une conception « mécanistique » du changement et repose sur des influences mathématiques assumées (p. 53), avec la mobilisation de la théorie des bifurcations, des processus avec des altérations mineures



qui produisent des transformations importantes, des notions de courant de fond (ce qui lui permettra d'écartier l'importance de certains facteurs au profit d'autres). Cette influence mathématique donne la tonalité d'ensemble d'une démarche où l'automatisme des mécanismes de transmission peut être aisément mise en équation. Cette « mécanique » du progrès se traduit d'ailleurs par l'illustration graphique fournie par des roues du changement. Certes, il s'agit d'une illustration, qui a sans doute des finalités pédagogiques pour le lecteur, mais qui en dit long tout de même sur l'interprétation qui peut en être donnée en termes d'ingénierie sociale. En effet, ces roues écrasent les hommes sous le poids de facteurs (p. 244) qui leur échappent. Au-delà d'une conception du changement qui se veut didactique, la démarche de l'auteur traduit aussi quelques certitudes. Ainsi, les représentations graphiques et les régressions économétriques – reposant sur des statistiques qui pour certaines décrivent des périodes remontant à plus de 500 ans et sont utilisées à des fins comparatives entre plusieurs pays – peuvent laisser songeur pour qui s'est déjà frotté à la constitution de bases de données sur longue période ! Mais la mécanique de la démonstration emporte avec elle les exigences d'une certaine prudence que doit avoir tout chercheur concernant la fiabilité des sources mobilisées. En somme, les roues du changement, telles qu'elles sont modélisées, tournent et les engrenages écrasent les spécificités et les subtilités du raisonnement. La démonstration s'appuie sur un ensemble de publications de l'auteur notamment, mais pas seulement. Cela pose la question de leur cohérence théorique et de la possibilité de pouvoir bâtir une explication globale, ou unifiée, de la prospérité et de changements de trajectoire fondée sur des cas d'étude circonscrits. Comment peut-on par exemple intégrer les enseignements de travaux du courant institutionnaliste pour ensuite expliquer que les dimensions institutionnelles pèsent peu finalement dans l'explication globale ? Raisonner par éléments présente-t-il un sens si le modèle consiste en un tout unifié ? Dit autrement peut-on penser le tout unifié par une analyse des parties aux influences théoriques hétérogènes ?

Quelle est la structure du modèle général proposé par Galor ? L'auteur distingue deux types de (sous-)modèles pour expliquer le



voyage de l'humanité : un premier qui décrit comment les sociétés ont été placées sur l'orbite de la prospérité (le modèle central) et un second, qui décrit de quelle façon les sociétés ont été orientées sur des chemins différents (le modèle périphérique). En conséquence, le lecteur aura compris que les facteurs institutionnels (les facteurs sont assimilés à des roues ou plutôt des engrenages), culturels, sociétaux et géographiques sont considérés comme des facteurs secondaires, ce qui fait peu de cas de nombreuses contributions académiques sur le sujet. Toutefois, aucune justification n'est avancée pour soutenir cette architecture d'ensemble et pour avoir introduit une forme d'hermétisme entre les différentes roues qui composent les différents modèles (les effets d'interaction sont limités, tandis que les effets de rétroaction sont peu considérés). Certes, un modèle reste une simplification de la réalité, mais quelques illustrations probantes auraient été les bienvenues pour soutenir la démarche.

Mais alors quel est le mécanisme au cœur du processus de prospérité ? La force motrice du modèle repose sur le développement démographique et le jeu qu'il entretient avec le progrès technique. Bien évidemment, les conditions de l'émergence du progrès technique et les prérequis institutionnels ne sont guère étudiés et restent en arrière-fond. Ils restent dans un angle mort de l'analyse, bien commode pour mieux en faire ressortir la dynamique démographique. Pendant de nombreuses années, l'humanité s'est perdue dans la stagnation que caractérise la trappe malthusienne. En somme, les progrès techniques sont utilisés pour accroître la taille de la population, tout en la laissant dans une situation précaire et exposée aux revers que peut réserver la nature. Le véritable décollage se produit lors d'un fameux point de bascule, celui où les progrès techniques permettent d'atteindre une taille critique de la population qui va permettre l'émergence de nouveaux progrès (maîtrise de la vapeur, mécanisation des processus de production, utilisation de l'acier, électricité, moteur à combustion...), qui vont s'accompagner de la spécialisation des tâches productives et du développement du commerce. Avec l'accroissement de la population, c'est aussi un changement dans la qualité de ladite population qui se produit. Le mouvement vers la prospérité peut alors s'appuyer sur un



accroissement du capital humain, car là réside le changement majeur. L'alphabétisation progressive de la population (p. 70), la démocratisation et la massification de l'investissement éducatif permettent à terme de disposer de personnes formées, instruites, et en meilleure santé (p. 78). La démonstration concernant tout l'intérêt qu'ont les familles à envoyer les enfants à l'école et non à l'usine ou aux mines, s'appuie sur les mécanismes de prix et revenu et s'avère éclairante (p. 86). L'explication réfute ainsi la vulgate marxiste de l'exploitation des enfants et l'effet de mesures sociales. Cette meilleure qualification des travailleurs permettra ensuite de nouvelles vagues d'innovation et de progrès comme l'imprimerie, la musique, le cinéma, la poste, le téléphone, l'informatique, les voitures, les avions, etc. (pp. 110 et 117). La dynamique de la prospérité est enclenchée.

Le modèle de croissance de Galor s'appuie donc sur une mécanique démographique, qui a dû vaincre la trappe malthusienne, et qui a pu être initiée grâce à la dynamique du capital humain. Mais il n'interroge nullement les conditions institutionnelles, notamment celles de la liberté, qui l'ont permise ce qui constitue une faiblesse majeure du raisonnement. Enfin, à peine le constat établi du formidable succès de l'odyssée humaine, Galor tombe dans une forme de pessimisme classique, concernant la désindustrialisation, l'existence d'inégalités, et la destruction de l'environnement (chapitre 6). Ces effets et leurs origines peuvent être discutés. Galor préfère les imputer à la dynamique vers la prospérité sans plus argumenter. On notera aussi la qualification du manifeste du parti communiste comme un des livres des plus influents de l'histoire de l'humanité, sans aucune démonstration, ce qui laisse perplexe le lecteur (p. 78). Cela n'empêche pas l'auteur de le critiquer dans les pages suivantes en dénonçant les erreurs d'interprétation manifestes. Galor, plus fort que Marx et Engels réunis !

La deuxième partie de l'ouvrage part du constat de l'existence d'inégalités et de chemins différents. Des pays réussissent mieux que d'autres, tandis que d'autres encore échouent. Un premier facteur réside dans la spécialisation du commerce international. En somme, Galor ne voit pas nécessairement l'échange comme une source d'enrichissement mutuel. Il peut être générateur d'inégalités. En effet, il y aurait des



spécialisations gagnantes et des spécialisations perdantes selon l'influence des facteurs géographiques et culturels (p. 151) susceptibles de plus ou moins renforcer l'accumulation du capital humain, source ultime de la richesse. La conception de la dimension culturelle chez Galor se limitant à une orientation vers le futur, à la prise de risque, fera sans doute au mieux sourire ceux qui travaillent sur cette dimension (voir le numéro spécial du *Journal of Institutional Economics*, Vol.18, n°1, 2022). Par ailleurs, la colonisation serait également un facteur crucial qui aurait renforcé le déséquilibre entre les nations, en conduisant les colonisés à des spécialisations perdantes et renforçant les colonisateurs par des spécialisations gagnantes. Il s'agit sans doute ici d'une vision partielle et partielle de l'histoire qu'on ne discutera pas plus en avant.

Par ailleurs, l'analyse de Galor fait peu de cas du facteur institutionnel qu'il évoque comme une empreinte. Il reprend notamment la dichotomie d'Acemoglu et Robinson concernant les institutions extractives et inclusives (pp. 154-155). Le rôle des droits de propriété, de l'état du droit, de l'esprit d'entreprise sont évoqués sans être véritablement analysés et étayés. En effet, cette dimension est traitée en 20 petites pages. Quant au traitement de l'origine des institutions, il est traité en quelques paragraphes pour mieux la conditionner à des effets géographiques, sociétaux et culturels. Le lecteur aura compris qu'il ne s'agit pas ici du facteur principal qu'il convient d'analyser.

Comme pour l'influence des facteurs institutionnels, les facteurs culturels font l'objet d'un traitement rapide et peu convaincant. L'évocation de valeurs, de droits de propriété et de préférences (p. 178) qui seraient suivies par les populations sans que cela n'ait été la finalité première fait référence de manière évidente à l'ordre spontané d'Hayek (1995), qui n'est pourtant pas cité, et restent peu détaillés. Pour Galor, l'analyse de cette dimension culturelle est renvoyée à des déterminants démographiques et écologiques, ce qui permet, comme pour les facteurs institutionnels, d'éviter de préciser les facteurs propices à la prospérité et ceux qui ne le sont pas. Cela permet aussi à l'auteur de conclure à leur faible influence (p. 225).



Le dernier facteur évoqué est celui de la géographie. Et pour Galor, ce facteur pèse lourd dans la détermination de la richesse. En effet, la géographie permet de montrer l'importance par exemple des conséquences de certains parasites (mouche Tsé-Tsé qui empêche de disposer d'un cheptel important du fait de la maladie qu'elle véhicule), les concentrations de pouvoir avec la détention des terres qui limitent les libertés, mais également la connectivité entre les territoires (permettant leur intégration plus ou moins aisée et favorisant l'innovation par l'accroissement du capital humain) sur la prospérité. De même, les sociétés productrices de blé seraient plus individualistes, tandis que celles qui produisent du riz seraient favorables à une organisation collective car exigeant des formes plus avancées de coopération de la part de la population. Galor montre aussi que selon le type de production agricole, la levée de l'impôt est plus ou moins facile, ce qui conduit à des structurations particulières du pouvoir (p. 220). Le lecteur doit comprendre ainsi que dans le modèle périphérique, l'élément crucial est la géographie, lequel détermine à la fois les dimensions culturelles et institutionnelles, dont le pouvoir explicatif s'en trouve éminemment réduit.

Alors que le modèle central s'appuie sur l'élément démographique et le modèle périphérique sur l'élément géographique, et qu'il existe une interaction entre ces deux éléments, Galor considère en fait que la clé de la prospérité et de la richesse réside dans le pouvoir de la démographie dans des territoires donnés. A cet égard, le chapitre 12 constitue un chapitre qui illustre bien son propos, mais qui est à la fois éminemment critiquable et empreint d'une forme d'idéologie. En effet, sa thèse consiste à démontrer que la mixité des populations constitue un facteur favorable de la prospérité en permettant d'accroître le capital humain et sa qualité. « La diversité augmente la probabilité d'une pollinisation croisée fructueuse », affirme-t-il (p. 228). Cela permettrait ainsi d'accroître la productivité. On retrouve ici la sémantique du laboratoire et de la vision mécanistique du fonctionnement de la société, avec des individus subordonnés à une fonction productive. Galor va encore plus loin dans sa démarche en déterminant un taux d'homogénéité optimal des populations et ce, à l'aide de régressions



économétriques sur des données datées pour certaines de plus de 500 ans. Libre à chacun d'imaginer les recommandations politiques nécessaires lorsque ce taux est trop important, ou ne l'est pas assez.

Outre une approche mécanistique faisant la part belle au facteur démographique et au capital humain, le modèle proposé par Galor consiste, en fait, en la négation de l'action humaine, des institutions de la liberté, de la culture, une forme de négation de la dimension proprement humaine du développement économique, comme si cela relevait d'une forme d'extériorité. En somme, ce que nous propose Galor, c'est une sorte de voyage vers une forme d'inhumanité assumée !

*Recensé par Laurent Carnis*

### Références

Hayek Friedrich A. (1995), *Droit, législation et liberté, Volume 1, Règles et Ordre*, Presses Universitaires de France, Collection Quadrige, Paris,

Hoppe Hans Hermann (2021), *Economy, Society and History*, Mises Institute: Auburn, Alabama.

Landes David S. (2000), *Richesse et pauvreté des nations*, Albin Michel, Paris.

Mokyr Joel (2020), *La culture de la croissance: Les origines de l'économie moderne*, Bibliothèque des Histoires, NRF, Editions Gallimard, Paris.

McCloskey Deirdre Nansen (2016), *Bourgeois Equality, How Ideas, not Capital or Institutions, Enriched the World*, The University of Chicago Press, Chicago.

McCloskey Deirdre Nansen (2022), *Beyond Positivism, Behaviorism, and Neoinstitutionalism in Economics*, The University of Chicago Press, Chicago.

North Douglass (2005), *Le processus de développement économique*, Editions d'Organisation, Paris.

North Douglass (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.



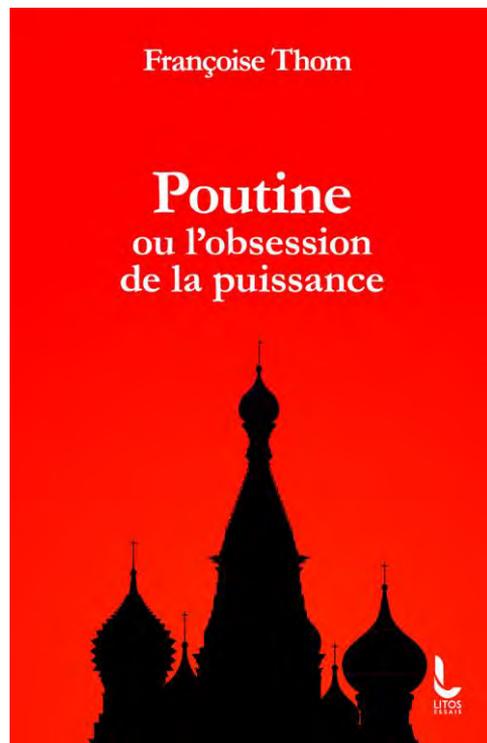
# Poutine ou l'obsession de la puissance

*de Françoise Thom*  
*Litos, 2022 (248 pages)*

Si vous voulez savoir qui est Poutine, lisez l'ouvrage que Françoise Thom lui a consacré. Agrégée de russe et maîtresse de conférence (HDR) émérite en histoire contemporaine de l'université Paris-Sorbonne, l'auteur est une spécialiste très reconnue de l'URSS et de la Russie post-communiste. Elle nous dit que la société russe d'aujourd'hui porte encore, dans son comportement et sa vision du monde, les marques profondes de l'ère soviétique faite de camps, de pégre et d'idéologie.

« Le penchant des citoyens post-communistes pour les régimes autoritaires s'explique par ce fond de haine et de méfiance [...]. Il est illusoire de vouloir mettre en place un régime représentatif quand les citoyens vivent dans l'idée que l'homme est un loup pour l'homme. De même aucune fonction publique au sens où nous l'entendons ne peut voir le jour dans un pareil contexte. Là où il n'y a pas de bien commun, il n'y a pas de responsabilité (p.21). »

La violence se mêle ainsi à l'immoralité, au cynisme et à l'arbitraire. Il n'y a même plus l'idéologie communiste qui, toute perverse qu'elle soit, formait encore une trame sociale.





Dans cette ambiance malsaine, le capitalisme implanté au temps d'Eltsine fut dévoyé par ses liens mafieux et sa connivence avec les hommes du pouvoir. Dans cette collusion, les oligarques ont bâti leurs fortunes. La politique devint elle-même une sorte de marchandise avant que le KGB s'en empare en mettant au pouvoir un Poutine dont les oligarques espéraient pouvoir faire leur marionnette mais dont ils se retrouvèrent les serviles vassaux.

Né en 1952, Poutine est l'enfant des cités soviétiques. « Dans le milieu où il grandit, nous dit Françoise Thom, les mioches rêvent de devenir des autorités criminelles » (p. 43). Son tempérament le porte pourtant à préférer les films d'espionnage et offrir ses services au KGB à l'âge de 17 ans. Après un début de carrière en Allemagne, il devient l'adjoint pour le commerce extérieur du maire de Saint Pétersbourg, Sobtchak. Ce poste lui offre une base formidable pour se lancer dans des affaires peu recommandables mais profitables. Il prend le contrôle de la banque Rossia où était déposé l'argent du Parti, puis se lance dans des opérations de troc international qui lui permettent d'obtenir de subséquentes commissions. Françoise Thom n'hésite pas à soutenir, documentation à l'appui, qu'alors Poutine s'est enrichi dans des activités criminelles.

Ce contexte nauséabond ne permet pas de comprendre les valeurs occidentales. Poutine aurait déclaré en 2000 qu'il y a trois moyens d'agir sur les hommes « le chantage, la vodka et la menace d'assassinat » (p. 53). Le monde russe est un rapport de force où ni la liberté ni la vérité n'ont leur place. Poutine peut y gouverner par la peur, comme le fit son prédécesseur Staline. Les députés comme les gouverneurs sont des rouages contrôlés qui peuvent en échange se servir financièrement. « Le Kremlin éradique et neutralise tous ses adversaires et fait de la Russie une table rase » (p. 63).

Au début de son mandat, Poutine a laissé l'économie entre les mains de son premier ministre, Mikhaïl Kassianov, qui a mené une politique libérale : flat tax à 13%, baisse de l'impôt sur les bénéfiques des sociétés de 35 à 23%, libération des échanges, privatisation des terres... Les résultats économiques ont été au rendez-vous avec une croissance forte



en 2000 (+ 8%) et 2001 (+ 5,5%). Mais l'Etat poutinien voulut bien vite remettre l'économie entre les mains de conglomérats plus ou moins publics et dirigés par la nouvelle Nomenklatura, les siloviki. Le système nationalise alors les risques et laisse les proches du Kremlin s'appropriier le profit. Malgré la manne pétrolière des années 2000, la situation économique s'en ressentira bientôt. Selon les sources de François Thom « Le revenu annuel global rapporté par la corruption aux fonctionnaires a été de 33,5 Md\$ en 2001 et de 316Md\$ en 2005 » (p. 70).

Quand la Russie s'affaiblit, Poutine encourage l'esprit anti-occidental, dénonce l'ennemi étranger, renforce ses liens avec l'Eglise orthodoxe, pérennise son pouvoir et multiplie les purges. En même temps, les oligarques dociles continuent de prospérer et de mettre leur argent et leurs enfants à l'étranger tandis que pour lutter contre le libéralisme occidental autant que pour éteindre les guerres tchéchènes qu'il a allumées, Poutine s'allie avec Kadyrov et accepte que tout le Caucase du Nord soit réislamisé. L'Etat envahit la société :

« Actuellement, sur les 132 millions de Russes, plus de 100 millions ne sont pas employés dans le secteur productif et sont rétribués par l'Etat » (p. 68).

Poutine réarme l'Etat russe, investit la Géorgie puis la Crimée avant le Donbass. F. Thom compare la montée en puissance de Poutine à celle de Hitler devant lequel tous pliaient. Le Tyran n'écoute personne, ne fait confiance à personne. Il s'enferme dans un complotisme qui croit que toutes les difficultés de la Russie sont dues aux Américains. Mais l'économie décline :

« La situation de la Russie après vingt ans de poutinisme est pire encore que celle de 1991 après 7 décennies de communisme » (p. 228).

La population s'appauvrit aussi sur le plan culturel. De 2010 à 2017, le nombre d'étudiants est passé de 7 millions à 4,4. Le budget de l'instruction publique est passé de 1,1% du PIB en 2009 à 0,5% en 2013.

Françoise Thom regrette que face à la Russie, l'Occident se désagrège en infantilisant les citoyens pendant que des zones de non



droit prospèrent. La Russie nous devance, mais chez nous aussi le wokisme reconstruit le passé, la vérité devient relative,

« nous sentons aussi chez nous une régulière déperdition de liberté. Tel Gulliver chez les Lilliputiens, le citoyen européen est ligoté par mille fils invisibles qui l'empêchent d'agir et de penser. Les réglementations absurdes tombent en une grêle si dense qu'on ne s'aperçoit même plus de leur ineptie. La confusion de l'intelligence rend lâche... »

Des pays périphériques, la Géorgie, l'Arménie, la Moldavie... réagissent et tentent de se libérer de l'emprise russe. Mais ces mouvements encore faibles ne pourront l'emporter que si l'Occident cesse d'être pusillanime. Plutôt que de critiquer encore trop souvent les Etats-Unis, qui ont pourtant commencer à réarmer l'Ukraine sans attendre que les Russes pénètrent au Donbass, tergiversons moins pour livrer les armes nécessaires à un pays attaqué sur son territoire en violation totale du droit international que la Russie comme la Chine piétinent. L'Europe a retenu la leçon de Munich en 1938 et a, depuis le 24 février 2022, opposé un front relativement uni à la Russie. Il faut continuer et penser dès à présent l'après Poutine en se demandant comment aider les Russes à retrouver un état de droit.

« Une dépoutinisation réelle, et non Potemkine, écrit Françoise Thom, passera par l'introduction d'institutions véritablement représentatives en Russie, par la séparation des pouvoirs, la décentralisation, la fédéralisation, la liberté de la presse, l'indépendance de la justice, l'abandon du matraquage chauvin dans les médias, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; et en politique étrangère, par la restitution aux pays de l'« étranger proche » de toutes les régions volée, y compris la Crimée .»

*Recensé par*

*Jean-Philippe Delsol*



SOUTENEZ LE  
**JOURNAL DES LIBERTES**

ABONNEZ-VOUS  
ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE  
ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE  
ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro\* : Volume .... N°..... :

(\*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) : ..... 20 €  
Tarif de soutien (frais de port inclus) : ..... 30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro ..... inclus

Tarif normal (frais de port inclus): ..... 60 €  
Tarif de soutien (frais de port inclus): ..... 120 €

Nom, prénom .....  
Société, institution .....  
Adresse.....  
.....  
Code postal .....  
Ville .....  
Pays .....  
E-mail .....

Commande et règlement par chèque :  
Envoyer votre bulletin d'abonnement  
ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier  
en vous connectant à notre site en ligne :

<https://www.journaldeslibertes.fr>

Contact email :  
[contact@journaldeslibertes.fr](mailto:contact@journaldeslibertes.fr)

Contact postal :  
IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France



## JOURNAL DES LIBERTES

### Ordre de commande publicitaire

La société :

- Dénomination sociale : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Numéro RCS : \_\_\_\_\_
- Représentée par : \_\_\_\_\_
- Email : \_\_\_\_\_
- Téléphone : \_\_\_\_\_

donne son accord pour publier un encart publicitaire au format 24.2 cm (hauteur) x 17 cm (largeur)

- ✓ sur une page du prochain numéro<sup>1</sup> : 500 €
- ✓ sur une page de chacun des quatre prochains numéros<sup>1</sup> 1 500 €

***Je fournirai le bon à tirer de cet encart au plus tard dans les quinze jours suivants.***

Je procède à mon règlement par :

- transfert sur votre compte dont RIB ci-dessous
- transfert Paypal
- chèque ci-joint

<b>Relevé d'Identité Bancaire</b>			
IREF - INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES 199 CHEMIN DU PANORAMA JOURNAL DES LIBERTES 69300 CALUIRE			
Domiciliation <b>ROTSCHILD MARTIN MAUREL</b> Identification nationale (RIB)			
Code banque 13369	Code guichet 00007	N° de compte 70870804023	Clé RIB 70
Identification internationale (IBAN) IBAN FR76 1336 9000 0770 8708 0402 370			
Identification bancaire (BIC) BMMFR2A			

Contact email : [contact@journaldeslibertes.fr](mailto:contact@journaldeslibertes.fr)

Contact postal : IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

1. Après envoi du bon à tirer de cet encart